

MAI 2011

# MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR  
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)



**[www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu):**

Lancement du nouveau Portail luxembourgeois  
de l'innovation et de la recherche.



■ **FLASH**  
Foire de Printemps  
2011: Michel Wurth  
prend la parole



■ **FORMATION**  
LSC – FSI: remise  
des certificats de  
réussite



■ **LEGISLATION/AVIS**  
Chronique juridique:  
introduction d'un code de  
la consommation

**Exclusivité BCEE**

# RETURN ON INVEST!

Exclusivité pour voyageurs d'affaires : gagnez 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte, et remplissez votre compte de Miles plus rapidement!



## NOUVEAU A LA BCEE : MASTERCARD BUSINESS MILES & MORE LUXAIR

- réservée aux voyageurs d'affaires
- 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte
- 10 000 Miles de prime comme bonus de bienvenue
- davantage de Miles de prime sur les vols Luxair\* et auprès des autres partenaires Miles & More : sur présentation de la carte de membre Miles & More et grâce au paiement par la carte de crédit
- services d'assurance exclusifs
- et bien plus encore\*\*

**Souscrivez dès maintenant et bénéficiez  
d'avantages attrayants!**

Infos sur [www.miles.lu](http://www.miles.lu),  
souscription dans votre agence BCEE

**Décision rapide récompensée : 250 € de  
remise sur votre prochain vol Luxair\***



**SPUERKEESS**

**Äert Liewen. Är Bank.**

# Aménagement du territoire: il est urgent d'agir!

La Chambre de Commerce vient d'émettre son avis sur le projet de loi réformant la loi existante sur l'aménagement du territoire, loi qui par le passé a fait l'objet de nombreuses critiques à cause de la complexité de ses dispositions, l'incohérence des instruments de planification introduits, le manque de garanties d'exécution ou encore – plus globalement – l'absence d'une stratégie commune permettant à tous les acteurs concernés de mener à bien une véritable politique d'aménagement du territoire à long terme. Comme le projet de loi proposé par le Gouvernement apporte certaines améliorations, il est important que sa mise en œuvre ait lieu rapidement, car les carences du système en vigueur continuent à freiner notre pays.

Pour modifier la loi existante concernant l'aménagement du territoire et l'adapter aux exigences d'efficacité que revêt la conduite des politiques publiques en assurant notamment sa cohérence avec les développements légaux et réglementaires les plus récents, le texte proposé par le Gouvernement vise plusieurs objectifs, à savoir une plus grande efficacité en termes de coordination des actions du ministre en charge de l'aménagement du territoire, un renforcement des garanties d'exécution des options de planification, une amélioration sensible de la procédure de modification des plans directeurs ainsi qu'une optimisation de la cohérence des instruments de planification prévus par la loi sur l'aménagement du territoire avec les dispositions de la loi relative à l'aménagement communal et au développement urbain et les dispositions de la législation récente en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement des différents projets, plans et programmes.

La Chambre de Commerce reconnaît la complexité de ce champ de politique publique à la fois en termes d'enchevêtrement des dispositions légales et réglementaires et en termes de gouvernance des acteurs de l'aménagement du territoire (Etat, communes, syndicats de communes ...) et des instruments de planification (programme directeur, plans sectoriels primaires, secondaires, régionaux, plans d'occupation des sols ...). Elle plaide surtout pour le pragmatisme et une politique d'aménagement du territoire qui soit fondée sur une véritable vision du développement durable du territoire national et une stratégie commune et partagée par les acteurs luxembourgeois. Ceci passe par l'exigence de plusieurs types d'action à mener.

Il faut d'abord, pour une véritable «opérationnalité» de l'aménagement du territoire, donner au programme directeur, instrument d'orientation stratégique par excellence, à la fois un caractère explicitement obligatoire du point de vue réglementaire et une dimension objectivement réactualisée au vu du développement économique qu'a connu le pays depuis 2003, par rapport auquel l'IVL («Concept intégré des transports et du développement spatial pour le Luxembourg») est devenu profondément obsolète à travers ses hypothèses et scénarii. La Chambre de Commerce plaide donc pour la mise en œuvre rapide des plans sectoriels, qui demeurent les instruments privilégiés d'une planification et d'une organisation territoriale efficiente, à commencer par les plans dits «primaires» (transports, logement, zones d'activités économiques: grands ensembles paysagers et forestiers). Ensuite, il convient d'utiliser à bon escient les plans d'occupation du sol (POS), qui sont des instru-

ments d'aménagement portant sur des parcelles cadastrales constituant une aire déterminée à aménager et conférant à celle-ci une affectation précise et détaillée.

En vue d'une gouvernance optimale, la Chambre de Commerce demande à ce que le cadre légal et réglementaire renforce le rôle de coordination à la fois horizontale et verticale en matière d'aménagement du territoire au sein d'un seul ministère et salue le fait que le projet de loi consacre le rôle du Conseil supérieur pour l'Aménagement du territoire. Elle plaide également pour plus de cohérence de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui ont trait à la planification territoriale et davantage d'efforts de simplification des procédures qui en résultent, ceci dans un souci d'optimisation administrative.

De surcroît, la Chambre de Commerce demande à ce que l'articulation entre POS, respectivement plans sectoriels, et instruments d'aménagement communal soit renforcée en hiérarchisant les instruments à caractère national, ceci afin de rendre plus cohérente et plus opérante la politique d'aménagement du territoire, laquelle doit s'opérer principalement par pilotage national compte tenu du caractère exigü du territoire. Plus généralement, elle pose la question du nombre optimal d'instruments de planification territorial ou communal et demande donc au législateur de se poser la question de l'utilité de tous les instruments, tout du moins de la nécessité d'adopter une terminologie risquant d'être trop complexe.

Le projet de loi définit par ailleurs les instruments qui sont censés garantir à l'avenir l'exécution des options de planification qui sont retenues. Il s'agit en l'occurrence d'ajouter aux procédures d'expropriation des dispositions relatives à l'exercice par l'Etat d'un droit de préemption, des dispositions rendant possible la constitution de réserves foncières ainsi que des dispositions encadrant l'exercice de détermination de la valeur foncière. La Chambre de Commerce, tout en reconnaissant l'enjeu sous-jacent et légitime de l'efficacité et du caractère opérationnel de la politique d'aménagement du territoire, souligne néanmoins d'abord sa réserve vis-à-vis d'une utilisation trop systématique de l'instrument d'expropriation qui, selon elle, doit être réduit à un nombre limité de cas où est engagé de manière claire l'intérêt général. Elle soutient l'idée de la possibilité pour les agents économiques privés et étatiques d'entrer dans des procédures de négociation favorisant le cas échéant l'échange de terre entre propriétaires fonciers et Etat et communes. S'agissant de l'instrument envisagé de constitution de réserves foncières, elle met en avant les risques que font peser les conséquences, en termes de hausse déraisonnable des prix fonciers, d'une thésaurisation excessive de parcelles de terre à grande envergure par le biais public, en particulier compte tenu du caractère exigü du territoire luxembourgeois.

Si les politiques d'aménagement du territoire sont des politiques coûteuses pour la collectivité car porteuses de dépenses conséquentes en infrastructures matérielles souvent lourdes, il reste évident que des dépenses efficaces et une politique cohérente et durable en matière de l'aménagement du pays, permettent de récolter des fruits considérables en termes de gains de productivité et de compétitivité sur le long terme. ■



**DOSSIER**

**4** [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu): le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

**INTERNATIONAL**

**26** 7<sup>e</sup> édition du *b2fair* à la Foire de Hanovre 2011: plus de 300 entreprises sur la route du succès

**FORMATION**

**34** LSC: la formation en matière de sécurité et de santé au travail un enjeu commun pour l'entreprise et le salarié

**DOSSIER**

**4** Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: l'innovation et la recherche commencent ici

**FLASH**

- 10** Un enrichissement mutuel
- 11** Exploring business opportunities with the Republic of Tatarstan
- 12** Visite du ministre-conseiller chargé des affaires économiques auprès des ambassades de France en Belgique et au Luxembourg
- 12** Visite de travail d'une délégation parlementaire allemande
- 14** Les lycéens initiés à l'entrepreneuriat à la Chambre de Commerce
- 15** La Camera di Commercio Italo-Lussemburghese A.s.b.l. remet un prix de reconnaissance à Pierre Gramegna
- 16** Les stagiaires diplomates belges en visite à la Chambre de Commerce
- 17** Le président de la Chambre de Commerce prononce un discours patronal et politique
- 18** Master en «Management de la Chaîne Logistique Globale» ... de la théorie à la pratique

**INTERNATIONAL**

- 20** Participez à l'enquête relative au programme 2012/2013
- 20** Innovating Portugal: 21 Portuguese companies in Luxembourg
- 20** Calendrier juin – novembre 2011
- 23** Participate at the Belgian-Luxembourg Economic mission to Russia

**24** A delegation from Chongqing, the largest city on earth, visited the Luxembourg Chamber of Commerce

**26** 7<sup>e</sup> édition du *b2fair* à la Foire de Hanovre 2011: plus de 300 entreprises sur la route du succès

**28** BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

**30** Textes européens publiés du 26 mars 2011 au 3 mai 2011

**FORMATION**

**32** Remise des certificats de réussite à la «Formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire»

**34** La formation en matière de sécurité et de santé au travail: un enjeu commun pour l'entreprise et le salarié

**35** Remise des certificats de compétence professionnelle en «Leadership & techniques managériales»

**36** ArcelorMittal Luxembourg renforce son partenariat avec la LSC en matière de Formation Continue Technique et maintient son ambition dans le cadre de l'Apprentissage

**38** Conseiller en vente

**39** La «Formation pour tuteurs en entreprise» de la Luxembourg School for Commerce (LSC)

**42** Conditions à l'obtention du droit de former

**42** Grenzüberschreitende Ausbildung

**44** 32,5 millions d'aide au financement de la formation en entreprise

**44** La formation continue traverse les frontières

**46** Développement des réseaux de Sacred Heart University

**INNOVATION**

**48** Luxinnovation tire un bilan positif de l'année 2010

**49** Vivre et transmettre sa passion pour l'entrepreneuriat avec le mentorat

**50** Workshop: «Comment maîtriser la croissance de son entreprise?»

**52** CCI02Bilan: Mise en relation entre investisseurs et entreprises lorraines

**54** CRP Henri Tudor: une année 2010 placée sous le signe du changement

**56** Le Centre de Recherche Public a inauguré sa plate-forme de modélisation et de simulation numériques

**57** Bilan positif pour la première édition du salon «myenergy days»

**ECONOMIE**

**58** Excédent de 3,3 milliards EUR

**59** Mise en perspective du niveau de coût de la main d'œuvre et de la durée du travail dans la Grande Région

**59** Enquête de conjoncture dans le secteur du commerce et des services

**60** Une dégradation des finances publiques malgré des hypothèses optimistes

**63** Luxembourg – 2011 Article IV Consultation Preliminary Conclusions



**INNOVATION**

**49 BusinessMentoring: vivre et transmettre sa passion pour l'entrepreneuriat avec le mentorat**

**64** „Nachhaltige Entwicklung anhand der erneuerbaren Energien – von der Theorie zur Praxis“  
**65** Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise

**LEGISLATION & AVIS**

**70** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce  
**72** Introduction d'un Code de la consommation dans le droit positif luxembourgeois: les mérites du code

**FEDERATIONS/U.E.L.**

**76** Consommateurs: recours collectifs judiciaires versus règlements extrajudiciaires des litiges  
**77** Visite du président de Business-europe Jürgen R. Thumann  
**78** La Fedil plaide en faveur d'une meilleure gouvernance politique  
**79** Système de management de la Qualité: mode d'emploi et exemples  
**79** Un nouvel élan pour l'ALIAI  
**80** AMCHAM to Host Expat Voting Issues Event

**TOURISME**

**92 ONT LuxembourgCard 2011: 55 attractions touristiques en accès gratuit**

**RSE**

**82** Chaque mois, l'INDR vous fait découvrir 2 bonnes pratiques en matière de RSE  
**83** Bebop crée la fondation Fonds Plate-forme.lu  
**83** Le projet carbon offset d'ALD Automotive

**INFO ENTREPRISES**

**84** Excellence technologique – garant du développement de Paul Wurth  
**84** En bref  
**85** Naissance du nouveau groupe bancaire Quilvest Wealth Management  
**86** CapitalatWork Foyer Group la future banque privée du Groupe Foyer  
**87** Les voyages linguistiques sur mesure selon Berlitz chez Sales-Lentz  
**88** Visual Online S.A. fête ses 15 ans  
**88** La société Start-up regify S.A. s'installe à Luxembourg  
**90** La société Rotarex et l'Université du Luxembourg développent des vannes pour les voitures à moteur à hydrogène

**90** RH? Ceci vous concerne  
**91** Le fonds nova naturstrom encourage les énergies renouvelables au Luxembourg

**Tourisme**

**92** 55 attractions touristiques en accès gratuit

**BOURSE 94**  
**LES 100 VISAGES DE LA CDC 96**

**Editeur:**  
 Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
 7, rue Alcide de Gasperi  
 L-2981 Luxembourg  
 Tél.: 42 39 39-1  
 Fax: 43 83 26  
 E-mail: merkur@cc.lu  
 homepage: www.cc.lu

**Paraît 10 fois par an**  
 Tirage: 35.000 exemplaires  
 Reproduction autorisée avec mention de la source.  
 Copie à l'éditeur  
**Rédaction:**  
 Patrick Ernzer, rédacteur en chef  
 Marie-Hélène Trouilleux  
 Violaine Mathurin, Corinne Briault

**Mise en page et impression:**  
 Imprimerie Centrale S.A.  
**Conception graphique:**  
 rose de claire, design.  
**Couverture:**  
 lola  
**Crédit photographique:**  
 MEV Verlag, EU, SIP,  
 ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

**Publicité:**  
 Imprimerie Centrale  
 Service Régie, Bureaux:  
 15, rue du Commerce  
 L-1351 Luxembourg  
 Tél.: (+352) 40 36 10-1  
 Fax: (+352) 40 36 10-228  
 E-mail: regie@ic.lu  
 www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exhaustivité, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



[www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu)

## Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: l'innovation et la recherche commencent ici

**Vous avez des projets innovants à réaliser? Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche est la source d'informations de référence en matière de R&D et d'innovation au Luxembourg. C'est un outil indispensable pour trouver des financements ou des partenaires potentiels, vous informer sur les offres ou demandes de technologies, promouvoir les compétences de votre entreprise et suivre toute l'actualité du secteur.**

**L**e Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche ([www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu)) offre depuis sa mise en ligne en 2003 une entrée unique et centralisée à toute l'information sur la recherche, le développement (R&D) et l'innovation au Luxembourg. Largement consulté non seulement au Grand-Duché, le portail compte actuellement 2.000 abonnés à sa newsletter, dont la moitié se trouve au Luxembourg, les autres étant repartis

en Grande Région, en Europe et dans le reste du monde.

Le portail est depuis sa conception géré par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, pour le compte du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Son contenu est réalisé en partenariat avec les acteurs du domaine de la recherche, du développement et de l'innovation au Luxembourg, dont notamment les

ministères concernés, les acteurs de la recherche publique, les chambres professionnelles et le Fonds National de la Recherche.

**Une nouvelle génération du portail** vient maintenant de voir le jour. Entièrement reconçu et modernisé pour répondre aux besoins et attentes de ses publics-cibles, le portail offre désormais une navigation, une ergonomie et un design complètement repensés afin de faciliter son utilisation.

## ■ Sept rubriques thématiques pour renforcer votre compétitivité

L'objectif du nouveau portail est de permettre aux internautes de trouver facilement et rapidement les informations qui les intéressent, et cela sans avoir besoin de connaître les organismes dont elles proviennent. Sa nouvelle structure vous permet d'accéder à la plus grande partie des informations en uniquement deux clics à partir de la page d'accueil.

Le portail est structuré en sept rubriques thématiques:

- **Recherche et innovation au Luxembourg** dresse le portrait global du domaine, présente les acteurs principaux et met en avant des initiatives liées à la R&D et à l'innovation pour le grand public et les jeunes;
- **Création d'une entreprise innovante** offre des informations clés sur le développement d'un plan d'affaires, des hébergements adaptés aux besoins des jeunes entreprises innovantes, des concours pour créateurs d'entreprises;
- **Innovation et recherche en entreprise** présente, par exemple, les techniques pour la gestion de l'innovation, les transferts de technologies et les droits de propriété intellectuelle;
- **Recherche publique** fournit des informations notamment sur la mobilité des chercheurs et la valorisation des résultats de recherche;
- **Financer vos projets** présente des aides financières publiques liées à la R&D et à l'innovation disponibles pour les entreprises innovantes et les organismes de recherche publics;
- **Trouver des collaborations** a pour but de faciliter la mise en place de collaborations et partenariats entre acteurs privés et/ou publics;
- **Découvrir les clusters innovants** présente la «Luxembourg Cluster Initiative» et vous permet de découvrir ses clusters:
  - Luxembourg BioHealth Cluster;
  - Luxembourg EcoInnovation Cluster;
  - Luxembourg ICT Cluster;
  - Luxembourg Materials Cluster;
  - Luxembourg Space Cluster.

Grâce à ses outils et services, qui sont offerts gratuitement, le portail constitue une véritable mine d'informations

et d'opportunités pour chaque entreprise ou particulier qui souhaitent s'engager dans des démarches de R&D et d'innovation.

## ■ Avez-vous besoin d'informations sur les financements disponibles en matière de R&D et d'innovation?

Le financement de la R&D et de l'innovation est le nerf de la guerre pour chaque entreprise innovante. De nombreuses **aides financières** sont destinées à soutenir les projets et démarches de R&D et d'innovation:

- créer une entreprise innovante;
- financer des projets R&D et innovation en entreprise;
- financer les éco-technologies et le développement durable; ou
- financer la recherche publique.

Les mesures présentées concernent aussi bien des subventions financières que des prêts avantageux. Dans chaque cas, le portail vous fournit les coordonnées d'une personne de contact qui peut vous guider ainsi que des liens vers les organismes qui offrent des informations plus détaillées.

Dans de nombreux cas de figure, les projets de recherche ou d'innovation nécessitent une coopération transnationale et une mise en commun de ressources. C'est pourquoi plusieurs **programmes européens** sont destinés à

promouvoir la collaboration et à renforcer le potentiel européen dans le domaine de la recherche:

- le 7<sup>e</sup> Programme-cadre européen de recherche et de développement technologique (FP7);
- les programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA);
- l'initiative intergouvernementale européenne EUREKA;
- le réseau intergouvernemental COST;
- le Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP);
- le programme Eurostars;
- le programme de recherche conjoint Ambient Assisted Living (AAL).

## ■ Cherchez-vous des technologies pour développer votre projet d'innovation?

Souvent, une technologie ou un savoir-faire particulier est nécessaire pour réaliser un projet innovant ou relever un défi technologique. Le **transfert de technologies** permet de partager des connaissances, compétences, technologies et méthodes de production entre deux partenaires. Il peut s'agir ici d'entreprises, de laboratoires de recherche, ou de toute autre entité avec laquelle l'entreprise demandeuse peut conclure un accord de partenariat.

Le **Marché des technologies** du portail offre un accès direct au transfert de technologies. Il vous donne ainsi la possibilité de trouver des solutions adap-





tées aux défis technologiques de votre entreprise. Il présente des annonces de technologies actuelles, publiées par des entreprises et des laboratoires de toute l'Europe et au-delà. Les annonces sont diffusées par 572 organismes membres issus des 45 pays du réseau Enterprise Europe Network (EEN), pour lequel la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation sont les représentants au Luxembourg.

Le Marché des technologies donne accès à des offres de technologies, c'est-à-dire des propositions des entreprises ou des laboratoires qui disposent de technologies qu'ils souhaitent transférer. L'on y trouve également des demandes de technologies provenant des entreprises ou des laboratoires qui ont besoin de technologies dont ils ne disposent pas actuellement. Les annonces sont indexées selon une liste de domaines technologiques, ce qui facilite la recherche des offres et demandes de technologies pertinentes. Les partenaires luxembourgeois du réseau EEN sont à votre disposition pour vous accompagner et vous mettre en contact avec les émetteurs des annonces qui vous intéressent.

### ■ Souhaitez-vous promouvoir les compétences de votre entreprise au niveau national et international?

Grâce à sa rubrique «Trouver des partenaires», le portail présente **les compétences et le savoir-faire des entreprises**

**innovantes et des unités de recherche publiques** situées au Luxembourg. Le répertoire «Trouver des partenaires» vous donne l'opportunité de présenter et de promouvoir vos capacités à travers des fiches d'informations spécialisées et détaillées pour:

- assurer une visibilité auprès d'un public qui se trouve tant au Luxembourg qu'à l'étranger;
- faire découvrir le savoir-faire de votre entité à des partenaires potentiels;
- initier des collaborations et partenariats;
- présenter des informations correctes et à jour.

Un espace collaboratif, ouvert aux entreprises innovantes et organismes de recherche publics au Luxembourg, vous permet de **créer votre fiche de présentation** et de la mettre à jour à tout moment.

Le portail vous permet aussi d'identifier des partenaires potentiels parmi les acteurs luxembourgeois impliqués dans des activités de R&D et d'innovation. En plus d'une centaine d'entreprises innovantes, «Trouver des partenaires» présente les compétences et le savoir-faire de plus de 100 départements, laboratoires et équipes des instituts de recherche au Luxembourg: CRP Gabriel Lippmann, CRP Henri Tudor, CRP Santé, Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE), CEPS/INSTEAD, Integrated Biobank

of Luxembourg (IBBL), Musée National d'Histoire Naturelle et Université du Luxembourg. Pour chaque unité présentée, le répertoire fournit des informations fondamentales: compétences des départements ou laboratoires; ressources (équipements, produits et services offerts); collaborations et personnes de contact.

Afin de découvrir et de consulter simplement ce répertoire, les fiches sont accessibles par **thématique**: construction, ingénierie, sciences de la vie, matériaux, technologies de l'information et de la communication, etc. Il devient ainsi aisé pour les entreprises et instituts de recherche – au Luxembourg et à l'étranger – de trouver le bon interlocuteur pour initier de nouvelles collaborations.

### ■ Voulez-vous consulter des appels à propositions de projets ouverts?

Pour avoir accès aux financements offerts par certains programmes de recherche, il faut répondre à des appels à propositions de recherche. Le portail propose un tableau qui regroupe des appels ouverts des **principaux programmes nationaux et européens**, notamment le 7<sup>e</sup> Programme-cadre européen (FP7), les programmes du Fonds National de la Recherche ou COST. Ceci vous permet donc à tout moment d'avoir une vue globale sur les appels en cours, quel que soit le programme émetteur, et vous guide vers les sites sources qui fournissent tous les détails nécessaires pour y répondre. Les appels sont classés par thématique et par programme, et peuvent être triés de plusieurs manières différentes pour que vous retrouviez facilement ceux qui vous intéressent.

### ■ Vous faut-il des conseils pour réaliser vos projets?

Plusieurs organismes au Grand-Duché offrent du soutien aux particuliers et entreprises qui lancent des projets innovants. Les informations proposées par le portail sont complétées par des coordonnées de personnes de contact, experts dans les thématiques traitées, qui peuvent offrir des conseils et un accompagnement personnalisé. La gamme de soutiens présentés comprend également des stages, du mentoring et du coaching pour les créateurs d'entreprises innovantes.





## Un projet innovant à développer ?

Trouvez les informations, les partenaires et les aides sur le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche.

Ce portail est la source d'informations de référence en matière d'innovation et de R&D au Luxembourg. Un outil indispensable pour trouver des financements, des partenaires, vous informer sur les nouvelles offres de technologies, promouvoir les compétences de votre entreprise et suivre toute l'actualité du secteur.

[www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu)

**L'innovation et la recherche commencent ici.**



Avec le soutien de:



### ■ Restez informé!

Le domaine de la R&D et de l'innovation est représenté par une communauté de plus en plus importante au Luxembourg aussi bien qu'à l'étranger. De nouvelles opportunités s'y présentent chaque jour. Les actualités liées à cette thématique sont publiées quotidiennement sur le portail et vous permettent de suivre en permanence les derniers développements.

L'Agenda du portail vous permet d'identifier les événements, foires, conférences ou séminaires qui concernent l'innovation et la recherche. Mis à jour quotidiennement, les événements sont également indexés sur une liste de

domaines technologiques, qui permettent de chercher des événements qui correspondent à vos centres d'intérêt.

La **newsletter** hebdomadaire a été conçue pour vous permettre de sélectionner les informations qui vous intéressent parmi celles récemment publiées sur le portail. Totalement personnalisable, elle offre différentes rubriques spécifiques ainsi que la possibilité de filtrer les informations par domaine technologique.

### ■ Découvrez des illustrations concrètes

Pour illustrer ce que représente concrètement le secteur de la R&D et de l'innovation au Luxembourg, des «**suc-**

**cess stories**» sont publiées avec l'objectif d'attirer l'attention sur les femmes et les hommes qui, dans leur entreprise ou leur laboratoire, ont mené à bien des projets innovants. Afin de donner des exemples parlants, le portail diffuse régulièrement ces articles journalistiques. Parmi les success stories récentes, l'on peut citer notamment:

- Bamat S.A.: L'innovation à haute tension;
- Laboratoire Norlux de Neuro-Onco-logie: Progresser dans la recherche sur les tumeurs cérébrales;
- SOLARtec: Une avancée capitale pour l'énergie solaire.

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche vous donne des réponses à vos questions liées à la R&D et à l'innovation: [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu)



### ■ Lena Mårtensson, responsable Portail innovation et publications internationales, Luxinnovation

«Après deux ans de travail intense, nous sommes heureux de pouvoir présenter cette nouvelle génération du Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche, à tous ceux qui s'intéressent à la R&D et à l'innovation au Luxembourg. Toute la conception du site est basée sur une analyse détaillée des besoins et attentes des utilisateurs, identifiés à travers des entretiens avec des entrepreneurs, chercheurs, étudiants et responsables de communication. Ce projet phare, qui a été réalisé en excellente collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE), joue un rôle clé dans les efforts de Luxinnovation d'offrir des services de soutien et d'accompagnement de qualité aux acteurs impliqués dans ce domaine. Notre équipe portail – Laurence Rougeot, Carole Nuss et moi-même – réalise des mises à jour quotidiennes du site pour pouvoir proposer le meilleur service possible à nos utilisateurs. Prochaine étape, nous lançons maintenant une campagne de promotion et de communication du portail auprès de nos publics-cibles, afin que ceux-ci en prennent encore davantage connaissance.»



### ■ Pierre Schilling, directeur adjoint, Centre des technologies de l'information de l'Etat

«Le nouveau Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche a été réalisé en étroite collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE). Ce projet était l'occasion, pour le CTIE, de mettre en place un ensemble de fonctionnalités innovantes qui viendront progressivement enrichir l'ensemble des sites officiels de l'Etat. Après avoir concentré ses efforts sur l'harmonisation et l'accessibilité, le CTIE offrira dès à présent des fonctions d'indexation et de recherche plus performantes et plus conviviales. Une autre nouveauté est la création d'un espace rédactionnel collaboratif qui permettra aux entreprises et aux unités de recherche publiques de tenir à jour, en temps réel, les fiches de présentation de leurs institutions et de leurs projets en vue d'une publication dynamique sur le Web. Une newsletter personnalisée sera également offerte aux visiteurs du nouveau portail. Je remercie Luxinnovation pour l'implication inlassable de sa direction et de ses collaborateurs tout au long du projet. Leur engagement a contribué au progrès continu de la présence Internet de l'Etat.»



## Entreprises et bénévolat

## Un enrichissement mutuel



© Marc Wilwert/Luxemburger Wort

Le mécénat est de plus en plus prisé des entreprises affirment Pierre Bley, Etienne Planchard, Josianne Eippers, Marc Crochet, Christiane Wickler, Philippe Streff (de g. à d.)

**D**ans le cadre de l'Année européenne du bénévolat et du volontariat, une conférence intitulée «Entreprise et bénévolat, un partenariat philanthropique responsable» vient d'être organisée récemment par l'ADT-Center (Assessment Development Training center) en collaboration avec le Ministère de la famille et de l'Intégration, l'INDR (Institut national pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises, l'Agence pour le Bénévolat et l'Œuvre Nationale de Secours Grand-Duchesse Charlotte. En effet, l'engagement social peut se révéler bénéfique, non seulement pour l'entreprise, mais aussi pour les employés et les associations. La collaboration entre les entreprises et le bénévolat a une longue tradition. De nombreuses entreprises sont déjà engagées, mais depuis ces dix dernières années, le mouvement s'est amplifié, selon Josiane Eippers, Managing Partner d'ADT-Center. Une entreprise peut s'impliquer de différentes manières dans le bénévolat, en soutenant par exemple des projets pour une cause spécifique, des programmes de parrainage, le mécénat des compétences ou encore l'attribution de congés solidaires. Selon une récente étude, dont les résultats ont été exposés

par Carole Blond-Hanten, chargée de recherche auprès du CEPS-INSTEAD, le secteur associatif est en pleine croissance. Il apporte des réponses innovantes à l'image des changements sociaux et l'intérêt des entreprises pour le secteur associatif peut être un indicateur de responsabilité sociale. Le Luxembourg compte pas moins de 7.500 associations et ONG. La majorité de ces associations est active dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs. 56 % des associations sont dirigées par des bénévoles et toutes collaborent avec les entreprises, l'Etat, les communes et avec d'autres associations. Dr. Gesche Blom, psychologue, a présenté un exposé sur le «Corporate Volunteering» au sein de l'entreprise. Elle a expliqué que les consommateurs ont commencé à prendre leur décision après considération des valeurs de l'entreprise, ce qui a conduit les collaborateurs et dirigeants d'entreprises à prendre conscience de leurs responsabilités et à adopter des mesures concrètes pour consolider une conduite éthique. Ainsi, ces entreprises ont encouragé leurs employés à s'investir dans la mise en œuvre bénévole de projets sociaux et culturels. Et à leur tour, les employés engagés dans le bénévolat ont investi leurs compétences acquises de cette manière dans

l'entreprise. Plusieurs témoignages sont venus illustrer ces présentations qui ont été suivies par une table ronde avec la participation d'Etienne Planchard, (Banque de Luxembourg), Philippe Streff, (Caritas), Marc Crochet (Croix-Rouge), Christiane Wickler (Pall Center) et Pierre Bley, (Président de l'Œuvre Nationale de Secours, et Secrétaire Général de l'INDR). De l'avis de ces experts, le mécénat est de plus en plus prisé des entreprises. Aujourd'hui, les entreprises ne veulent plus seulement paraître citoyennes aux yeux de leurs clients, mais réellement intégrer ce soutien à leur stratégie de communication interne, de manière pérenne. Défendre une cause devient aujourd'hui un réel outil de management. Elle donne à l'entreprise une autre dimension, une perception en interne qui aborde une identité plus profonde, différente des simples objectifs commerciaux. Les salariés impliqués dans le mécénat d'entreprise améliorent leur travail en équipe et développent de nouvelles compétences au contact du milieu associatif. La conférence a été clôturée par la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, qui a souligné l'importance de rester à l'écoute des autres, notamment quand on a la chance de pouvoir donner. ■

---

April 8<sup>th</sup>, 2011

---

## Exploring business opportunities with the Republic of Tatarstan



**Anne-Marie Loesch, International Department; Alexander Lukashik, First Councillor of the Embassy of Russia to Luxembourg; Iskander Ioussouпов, Permanent Representative of the Republic of Tatarstan to France and Luxembourg; Carlo Thelen, Member of the Managing Board; Igor Nosov, First Deputy-Minister of Commerce and Industry of the Republic of Tatarstan and Diana Rutledge, International Department (left to right)**

**O**n April 8<sup>th</sup>, Mr Igor Nosov, First Deputy-Minister of Commerce and Industry of the Republic of Tatarstan paid a courtesy call on the Chamber of Commerce. The Republic of Tatarstan, a sovereign state subject to international law, is associated with the Russian Federation on the basis of the Treaty on mutually delegated powers. The Republic holds a

population of 3.7 million people on a territory of 68'000 sqm located on the Eastern frontier of Europe at the confluence of the Volga and Kama rivers. As of today, 60% of the Tatar economy is based on crude oil and oil related projects. Igor Nosov pointed out that the diversification of the Tatar economy figures as a priority on the agenda of the government and is interested in

skill-sharing with Luxembourg in this domain. Tatarstan ranks as the first business friendly Russian Region in a ranking established by Ernst&Young and offers numerous business opportunities for Luxembourg companies, e.g. in the automotive sector as the Republic is centrally located in the regional automotive Cluster. ■

**On September 28<sup>th</sup>, 2011 the Luxembourg Chamber of Commerce is planning to organise a Day of the Region of Tatarstan, presenting the business opportunities in a seminar and promoting bilateral business contacts during a matchmaking session with a Tatar business delegation**  
**For more information, please contact Ms Anne-Marie Loesch – E-mail: [international@cc.lu](mailto:international@cc.lu)**

8 avril 2011

## Visite du ministre-conseiller chargé des affaires économiques auprès des ambassades de France en Belgique et au Luxembourg



Jean-Marie Metzger, ministre-conseiller chargé des affaires économiques auprès des ambassades de France en Belgique et au Luxembourg a été reçu avec deux conseillers à la Chambre de Commerce par Carlo Thelen, membre du Comité de direction

et au Luxembourg. Monsieur Metzger était accompagné de deux conseillers. La visite a été l'occasion d'échanger des informations et de faire le point sur les relations économiques, financières et commerciales entre la France et le Luxembourg, avant l'arrivée du nouvel Ambassadeur qui doit succéder à S.E. Charles-Henri d'Aragon, Ambassadeur de France à Luxembourg, dont la mission s'est achevée début mai 2011. Agé de 65 ans, Charles-Henri d'Aragon sera en retraite à partir de juin. Son successeur n'a pas encore été désigné. La date de son arrivée n'est pas connue non plus.

**L**e 8 avril dernier, la Chambre de Commerce a accueilli dans le cadre d'une visite de travail,

Jean-Marie Metzger, ministre-conseiller chargé des affaires économiques auprès des ambassades de France en Belgique

4 mai 2011

## Visite de travail d'une délégation parlementaire allemande



Une délégation parlementaire allemande conduite par Oliver Luksic, président du Groupe d'amitié interparlementaire germano-belgo-luxembourgeois du Bundestag, a effectué une visite de travail à la Chambre de Commerce, en présence de S.E. Dr. Hubertus von Morr, ambassadeur d'Allemagne au Luxembourg

**U**ne délégation parlementaire allemande présidée par Oliver Luksic, président du groupe d'amitié interparlementaire germano-belgo-luxembourgeois du Bundestag, a effectué du 4 au 6 mai 2011 une visite

de travail au Luxembourg. En date du 5 mai, la Chambre de Commerce a reçu la délégation allemande pour une réunion de travail. Les discussions entre la délégation parlementaire et la Chambre de Commerce ont porté sur des

échanges d'idées, d'opinions politiques et économiques et sur des thématiques touchant à la politique d'entreprise, à l'enseignement, au transport et au développement des infrastructures en Grande Région.

# Préparez-vous.

Le nouvel Actros arrive le 01/07/2011.

[www.mercedes-benz.com/the-new-actros](http://www.mercedes-benz.com/the-new-actros)

Une marque du groupe Daimler

125!ans d'innovation



**Mercedes-Benz**  
Trucks you can trust

## Lycée Aline Mayrisch

## Les lycéens initiés à l'entrepreneuriat à la Chambre de Commerce



Mission accomplie pour l'équipe de la Chambre de Commerce qui a présenté aux étudiants les particularités liées à la création d'entreprise: Laurent Koener, Laurent Lucas, Lucien Bechtold, Vincent Hieff et Gérard Eischen (de g. à d.)

**D**ans le cadre de la Relation Ecole-Entreprise que la Chambre de Commerce et la Luxembourg School for Commerce (LSC) entendent promouvoir, l'équipe de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce a accueilli le 5 mai dernier une soixantaine d'étudiants de 3<sup>e</sup> D (sciences économiques et mathématiques) et G (Sciences humaines et sociales) du Lycée Aline Mayrisch.

L'objectif de la visite était de familiariser les étudiants avec les réflexions et analyses préalables à une aventure entrepreneuriale, sans oublier le processus de la création d'entreprise même. Après une brève introduction par Gérard Eischen, membre du comité de direction de la Chambre de Commerce, mettant en exergue les réalités et particularités du tissu entrepreneurial du Grand-Duché, les étudiants ont été répartis

sur 3 workshops. Le premier workshop, assuré par Laurent Koener et Vincent Hieff, tous deux Attachés au sein de l'Espace Entreprises et experts en matière de création-transmission, traitait le cadre stratégique d'une création d'entreprise. Le deuxième workshop, dirigé par Lucien Bechtold, gérant de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, avait pour objectif d'exposer les différents moyens de financement d'une société. La présentation des aspects juridiques lors de la création d'entreprise était à la une du troisième workshop, animé par Gérard Eischen et Laurent Lucas, Attaché au Département Création et Développement d'Entreprise.

La matinée consacrée à l'entrepreneuriat s'est terminée par une séance plénière avec tous les participants. Au cours de cette réunion, des représentants de chaque workshop ont pu partager avec leurs camarades leurs connaissances nouvellement acquises.



Les étudiants ont suivi avec intérêt les différentes présentations touchant à la création d'entreprise



### ■ La Chambre de Commerce récompense 4 lauréats

En marge de cette visite, Carlo Thelen, chef économiste de la Chambre de Commerce, et Marc Wagener, attaché au Département Economique, ont remis plusieurs prix dont des iPods à quatre étudiants de 3<sup>e</sup> D et G du lycée Aline Mayrisch. Il s'agit des heureux gagnants d'un concours pour étudiants que la Chambre de Commerce avait organisé suite à séance d'information sur l'économie luxembourgeoise qui avait eu lieu le 11 janvier 2011 au Lycée Aline Mayrisch. ■



(de g. à d.) Marc Wagener et Carlo Thelen (Chambre de Commerce), Tom Faber, Rick Hess, Joelle Bingen et Béatrice Paquet (les quatre étudiants lauréats) et Marc Muller (professeur au Lycée Aline Mayrisch)

10 mai 2011

## Les stagiaires diplomates belges en visite à la Chambre de Commerce



Une délégation de stagiaires diplomates belges ont pris part à plusieurs séances d'information à la Chambre de Commerce dans le cadre de leur visite au Grand-Duché

**D**epuis 2004, les promotions successives de stagiaires diplomates belges visitent chaque année la Chambre de Commerce pour s'informer sur les activités de l'institution, ainsi que sur l'économie et les entreprises luxembourgeoises. Le 10 mai dernier, l'édition 2011 de la visite a eu lieu. La délégation des futurs diploma-

tes, menée par Bernard Pierre, maître de stage, a été accueillie à la Chambre de Commerce par son Directeur général, Pierre Gramagna, qui a présenté les structures et les missions de la Chambre de Commerce, ainsi que son réseau de partenaires à travers le monde. Carlo Thelen, Chief Economist de la Chambre de Commerce a retracé un histori-

que et présenté les évolutions récentes et les perspectives de l'économie luxembourgeoise. Un dénominateur commun des différentes présentations et des discussions qui s'en sont suivies a été la grande diversité des relations économiques et commerciales de la Belgique et du Grand-Duché. ■

## Ouverture de la Foire de Printemps 2011 à Luxexpo

# Le président de la Chambre de Commerce prononce un discours patronal et politique



© Luxexpo

Dans le cadre de l'ouverture de la Foire du Printemps 2011, Michel Wurth, Président de la Chambre de Commerce, a prononcé une allocution sur les défis pour le Grand-Duché et les mesures à adopter en faveur des PME



© Luxexpo

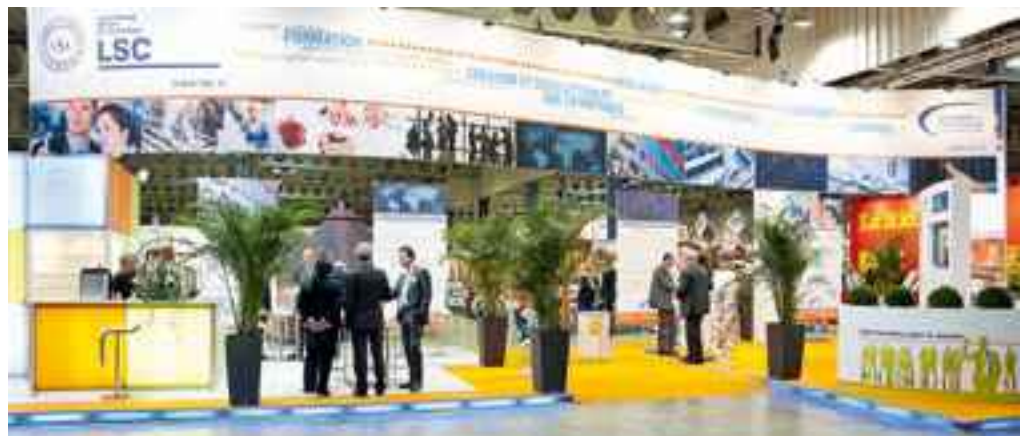
De nombreuses personnalités étaient présentes à Luxexpo lors de la cérémonie d'ouverture de la Foire de Printemps 2011

Lors de l'ouverture de la Foire du Printemps 2011, Michel Wurth, Président de la Chambre de Commerce, a prononcé un discours portant sur les objectifs du Programme National de Réforme 2020, les défis en découlant pour le Grand-Duché et les mesures à adopter en faveur des PME. L'orateur a estimé que le Luxembourg ne faisait pas suffisamment pour encourager les PME et a présenté un programme en six points pour les PME et les TPE. Il a ainsi proposé de simplifier de manière drastique la création et la transmission d'entreprise, de prévenir les faillites et de faciliter les transmissions d'entreprises, de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat et à l'exploitation d'une entreprise, de promouvoir la recherche et l'innovation, de mettre à disposition des entreprises des terrains pour s'établir et se développer, et enfin, de promouvoir l'économie et l'internationalisation des entreprises. C'est la deuxième fois qu'un patron des patrons prenait la parole à l'occasion de l'ouverture de la Foire de Printemps 2011. Michel Wurth, le président de la Chambre de Commerce a affirmé haut et fort: «Comme par le passé, nous sommes à la disposition des autorités gouvernementales et des partenaires sociaux lorsqu'il s'agit d'avancer, de réformer notre société pour qu'elle puisse maintenir son niveau de vie actuel sans compromettre les chances de développement des générations suivantes et de dévelop-



**Le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa se sont entretenus avec Michel Wurth, Président de la Chambre de Commerce et Pierre Gramegna, Directeur Général de la Chambre de Commerce sur le stand de la Chambre de Commerce, présente à la Foire de Printemps 2011**

per des visions ambitieuses pour notre pays à l'horizon 2020 et au-delà.» A la fin de son discours, Michel Wurth a évoqué le célèbre «Dieu est-il Luxembourgeois?» de Norbert von Kunitzki, avant de conclure que le Luxembourg devait activement prendre en main son propre destin, comme chaque entrepreneur est bien obligé de le faire au jour le jour.



**Le stand de la Chambre de Commerce a été largement visité dès le jour de l'ouverture de la Foire de Printemps**

Mieux vous écouter,  
**Mieux vous écouter,**  
 mieux vous guider !  
 mieux vous guider

**ESPACE  ENTREPRISES**

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



## Cluster for Logistics

# Master en «Management de la Chaîne Logistique Globale» ... de la théorie à la pratique



**C**e lundi 16 mai, la Luxembourg School for Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, en collaboration avec le CRP Henri Tudor et l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM), a lancé le «Master en Management de la Chaîne Logistique Globale – Supply Chain Management». Ce master organisé avec le soutien du Cluster for Logistics, la plateforme résultant d'une approche commune des acteurs privés et publics du secteur de la logistique, a pour objectif de permettre aux responsables des entreprises d'évaluer les enjeux stratégiques des sociétés où la logistique est un vecteur de management et de création de la valeur et de développer ainsi des stratégies d'optimisation des chaînes logistiques. Cette formation s'adresse aux cadres ou futurs cadres capables de créer de la valeur dans l'exercice d'une fonction logistique globale pour évoluer ainsi dans des contex-

tes d'optimisation des chaînes logistiques («Supply Chain») existantes qui sont devenues vitales pour les entreprises. Une valeur ajoutée de cette formation est le fait qu'elle affirme le principe de transversalité des savoirs et savoir-faire nécessaires dans l'exercice de la nouvelle fonction stratégique de logistique globale. La partie théorique est complétée par une mise en pratique en entreprise sous la conduite d'un expert sur le sujet de stage choisi. En outre les intervenants se composent de professionnels de différents horizons, allant d'experts du terrain jusqu'aux chercheurs universitaires dans le domaine, ce qui permet des échanges uniques entre participants et formateurs.

Les cours se dérouleront sur un an et demi, les vendredis de 17h00 à 21h00 et les samedis de 8h30 à 17h30, une semaine sur deux, hormis pendant les vacances scolaires. La formation théorique est suivie d'une période de stage en entreprise de quatre à six mois. A l'issue de cette formation, un projet professionnel, aboutissant à une thèse, doit être élaboré par les étudiants. Les cours se dérouleront au CRP Henri Tudor à Luxembourg-Kirchberg. Les droits d'inscription s'élèvent à 6.200 euros pour deux ans. Il faut être titulaire soit d'un Master, soit d'une licence et justifier d'une expérience professionnelle significative avec un entretien de validation des acquis professionnels. La rentrée de la formation se fera au mois d'octobre 2011. Elle est sanctionnée par un Master délivré par l'ENIM et cohabilité avec l'Université Paul Verlaine Metz. Les personnes intéressées peuvent déposer leur dossier auprès du CRP Henri Tudor jusqu'au lundi 6 juin au plus tard.

Pour de plus amples renseignements: **Dr. Riad Aggoune**  
 Tél.: (+352) 42 59 91-545 – E-mail: [riad.aggoune@tudor.lu](mailto:riad.aggoune@tudor.lu), ou  
**Olivier Lang** – Tél.: (+352) 42 39 39-445 – E-mail: [olivier.lang@lsc.lu](mailto:olivier.lang@lsc.lu)



Le Master en Management de la Chaîne Logistique Globale a été présenté dans le cadre d'une conférence de presse avec la participation de Riad Aggoune du CRP Henri Tudor, Nidal Rezg de l'ENIM, Paul Emering de la LSC, David Evaristo du CRP Henri Tudor et Michel Morel de l'Enim (de g. à d.)

# 6500 m<sup>2</sup> modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi  
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240  
Fax: + 352 43 83 26  
events@cc.lu www.cc.lu

## CALENDRIER JUIN – NOVEMBRE 2011

### Juin

8 – 10	Visite accompagnée au salon Intersolar Europe, Munich (D)
9	Séminaire sur le Tadjikistan
20 – 26	Stand collectif au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) à Paris Le Bourget
26 – 30	Mission économique en Autriche (Graz) et en Slovénie (Ljubljana; Maribor)

### Septembre

5 – 9	Participation au salon de coopération international à Jilin (Changchun) en Chine
17 – 21	Roadshow Luxembourg for Finance en Asie (Singapour, Kuala Lumpur, Chine)
21 – 25	Stand collectif au Monaco Yacht Show
22	Séminaire sur les Pays Arabes
28	5 <sup>e</sup> Journée des régions russes: conférence sur le Tatarstan et matchmaking organisés à la Chambre de Commerce en collaboration avec l'ambassade du Luxembourg à Moscou

**Fin septembre** Visite d'une délégation de l'Ouzbékistan

### Octobre

4 – 6	Stand collectif au salon Exporeal à Munich, Allemagne
13	Salon à l'envers à Thionville, France
17 – 21	LFF Asia Tour

### Novembre

15 – 18	Matchmaking b2fair au salon MIDEST, Paris
20 – 24	Mission économique dans les Pays du Golfe (Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar)
21 – 24	Stand collectif à la Big 5 Show à Dubaï (Emirats Arabes Unis)
29/11 – 2/12	Stand collectif et stand d'information b2fair au salon Pollutec à Paris
<b>Fin novembre</b>	Délégation commerciale à Chongqing, Chine
	Roadshow Luxembourg for Finance au Royaume Uni (Londres)
	Roadshow Luxembourg for Finance au Allemagne (Berlin, Francfort)
	World Islamic Banking Summit (organisé par Luxembourg for Finance) à Bahrein

## Commerce extérieur

# Participez à l'enquête relative au programme 2012/2013

La Chambre de Commerce lance, dans le cadre de l'élaboration du programme d'internationalisation des entreprises pour les années 2012 et 2013, une enquête visant à répondre aux besoins et souhaits des entreprises quant aux activités de commerce extérieur et aux participations aux foires à l'étranger.

Dans un environnement économique et commercial de plus en plus globalisé, la Chambre de Commerce, en collaboration avec les ministères concernés, les agences Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance, encourage fortement le développement des entreprises luxembourgeoises sur les marchés étrangers, en facilitant la mise en relation d'entreprises nationales avec des entreprises étrangères. Ce soutien actif à la conquête de nouveaux marchés se pré-

sente sous différentes formes: missions de promotion économique, salons de coopération, visites accompagnées à des foires internationales, stands collectifs et journées d'opportunités d'affaires.

L'enquête contient trois volets:

- la situation actuelle des activités des entreprises en matière de commerce extérieur;
- les marchés étrangers cibles en 2012/2013;
- les foires et salons internationaux en 2012/2013.

La participation à cette enquête peut se faire en ligne **jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2011** via les liens suivants:

[www.cc.lu/enquete-comex](http://www.cc.lu/enquete-comex) (français)  
ou [www.cc.lu/survey-comex](http://www.cc.lu/survey-comex) (anglais).

Pour toute question: Sohrab Ziai – Chambre de Commerce –  
Département International  
Tél.: (+352) 42 39 39-372 – E-mail: [international@cc.lu](mailto:international@cc.lu)

28 April 2011

## Innovating Portugal: 21 Portuguese companies in Luxembourg

On April 28, the economic forum Innovating Portugal was organised by the Chamber of Commerce and AICEP Portugal Global, under the Patronage of the Embassy of Portugal in Luxembourg and with the support of the Portuguese-Luxembourg Chamber of Commerce and the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Portugal.

21 Portuguese companies from sectors such as renewable energies, electric mobility, information and communication technologies, finance, logistics and

food & beverage joined the economic mission to Luxembourg, which accounts for a follow-up of the successful economic and financial mission to Lisbon organised in the framework of the State Visit to Portugal in September 2010.

The venue of the Portuguese business delegation was especially welcomed since it took place in turbulent times for both the Portuguese and the World Economy. Despite the macroeconomic difficulties Portugal is facing at the moment, the country remains an attractive business partner. Not only is it strategically



(left to right) José Burnay, Vice-president, Portugal Fresh; José Manuel Pessanha Viegas, ambassador of the Republic of Portugal to Luxembourg; Pierre Gramegna, director general, Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg; Nuno Almeda, director general, Caixa Geral De Depósitos; Ricardo Meireles, director Belgium & Luxembourg, Martifer Solar

located sharing historic and strategic links with Latin America and the African Continent, but it also features highly innovative companies, high technologies as well as a state of the art infrastructure and longstanding experience in the field of renewable energies.

Luxembourg and Portugal are bound by many links. The historic links go back to the mid-1960s, when the first Portuguese emigrants arrived to Luxembourg. Today, some 86,000 people in Luxembourg representing 16% of the overall population have the Portuguese nationality. When it comes to exports of goods or services, Portugal only ranks as the 32<sup>nd</sup> and as the 25<sup>th</sup> client of Luxembourg, whereas it ranks as the 19<sup>th</sup> and 17<sup>th</sup> supplier of goods and services to Luxembourg.

During the business seminar on Portugal, Pierre Gramegna, director general of the Chamber of Commerce and Pessanha Viegas, ambassador of Portugal to Luxembourg both regretted that the commercial and investment links do not reflect the outstanding historic relations between the two countries and welcomed the opportunity to reinforce bilateral trade relations.

The seminar focuses on the following business cases of the above mentioned sectors:

### ■ Renewable energies

Ricardo Meireles, director Belgium & Luxembourg of Martifer Solar presented photovoltaic solutions as a sustainable source of energy and a possibility to

help to fill the gap in order to reach the EU's 2020 energy target.

Portugal has become a leading country in terms of renewable energy generation capacity and development of equipment for clean energy production. 45% of total electricity generation comes already from renewable sources and the target for 2020 is 60%. Huge steps have been taken towards this goal and a wide range of business opportunities are being created. Energias de Portugal (EDP) has become the 4<sup>th</sup> world player in the wind energy sector and the largest photovoltaic plant in the world situated in Portugal makes the country a world reference in the solar energy sector.

### ■ Electric mobility

Pedro Pires, International director of GAMEP, the Electric Mobility Agency of Portugal presented MOBI.E, an Electric Mobility Program which was launched in 2008. By today, Portugal is one of the first countries in the world to have an integrated policy for electric mobility and a charging network for electric vehicles at a national scale, as a result of a forward-looking and proactive attitude of the Portuguese government towards the introduction of mass-marketed zero-emission vehicles.

### ■ Information and communication technologies

Maria Azeredo, Head of Business Development of ALERT, presented a highly innovative web-based multilingual software solution dedi-

## FOIRES DE JUIN A OCTOBRE 2011

### SALON DES RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES

13.10.2011

SALON A L'ENVERS  
Salon des rendez-vous des affaires  
Thionville (France) – Tél.: +33 3 82 51 71 54

### HORECA

04.09.2011 – 06.09.2011

GÄSTE  
Salon professionnel international de la gastronomie, de l'hôtellerie et de la restauration collective  
Leipzig (Allemagne) – Tél.: +49 341 678 0

11.09.2011 – 14.09.2011

FAFGA  
Salon du catering et de l'hôtellerie  
Innsbruck (Autriche) – Tél.: +43 512 5383 0

08.10.2011-10.10.2011

ANUGA  
Salon de l'industrie agro-alimentaire  
Cologne (Allemagne) – Tél.: + 49 221 821 0

### CONSTRUCTION

22.06.2011 – 25.06.2011

STONE+TEC  
Salon international de la pierre naturelle et des technologies de transformation de la pierre  
Nuremberg (Allemagne) – Tél.: +49 911 8606 8926

28.06.2011 – 02.07.2011

GIFA  
Salon international de la fonderie – Forum technique WFO  
Dusseldorf (Allemagne) – Tél.: +49 211 4560 01

30.06.2011 – 02.07.2011

EPF – ESTRICH/PARKETTFLIESE  
Salon professionnel et de prise de contact pour la construction des sols Feuchtwangen (Allemagne)  
Tél.: +49 9852 9002 0

01.09.2011 – 04.09.2011

BAUEN & MODERNISIEREN  
(Altbau-Modernisierung)  
Zurich (Suisse) – Tél.: +41 56 20420 20

16.09.2011 – 18.09.2011

HAUS.BAU.ENERGIE – Salon de l'habitat, de la construction et de la rénovation de maisons  
Erfurt (Allemagne) – Tél.: +49 361 400 0

27.09.2011 – 29.09.2011

EUROFINISH  
Salon européen du traitement des surfaces  
Gand (Belgique) – Tél.: +32 9 2419211

27.09.2011 – 29.09.2011

WTT-EXPO  
Salon professionnel de la technique industrielle des échangeurs et de la circulation de chaleur  
Karlsruhe (Allemagne)  
Tél.: +49 721 3720 0

29.09.2011 – 02.10.2011

BAUEN+WOHNEN  
Salon de l'habitation et de la construction  
Lucerne (Suisse) – Tél.: +41 56 20420 20

18.10.2011 – 21.10.2011

INTERLIFT  
Foire internationale des ascenseurs, composants et accessoires  
Augsbourg (Allemagne) – Tél.: +49 821 58982 0

**IMMOBILIER ET INVESTISSEMENT****02.06.2011 – 05.06.2011**SIMA – Salon des immobiliers et d'investissement  
Madrid (Espagne) – Tél.: +34 915-774797**24.09.2011 – 02.10.2011**Salon de l'Habitat: Property – Immobilier  
Toulouse (France) – Tél.: +33 562 25 45 45**04.10.2011 – 06.10.2011**EXPO REAL – Salon International de l'Immobilier  
d'Entreprise et de l'Investissement  
Munich (Allemagne) – Tél.: +49 89 949 20720**20.10.2011 – 21.10.2011**GEWINN – MESSE  
Salon international de l'investissement  
Vienne (Autriche) – Tél.: +43 1 72720 0**LOGISTIQUE****07.06.2011 – 09.06.2011**TOC EUROPE – Salon de la logistique,  
de la technique de l'entraînement et  
de la technique de stockage  
Anvers (Belgique) – Tél.: +44 20 7017 4394**AUTOMATISATION****10.10.2011 – 13.10.2011**MOTEK – Le Salon international des techniques  
d'assemblage et de manipulation automatisés  
Stuttgart (Allemagne) – Tél.: +49 7025 9206 0**ENVIRONNEMENT ET ENERGIES  
RENOUVELABLES, INDUSTRIE SOLAIRE****08.06.2011 – 10.06.2011**INTERSOLAR EUROPE  
Munich (Allemagne) – Tél.: +49 761 388 137 00**29.06.2011 – 30.06.2011**RENEXPO® Bioenergy Europe –  
Salon de l'environnement et de  
l'énergie renouvelable  
Bruxelles (Belgique) – Tél.: +49 7121 3016 0**16.09.2011 – 18.09.2011**OEKO FOIRE – Salon de l'environnement  
Luxembourg (Luxembourg)  
Tél.: +352 439 030 1**04.10.2011 – 06.10.2011**ENERGIE – Salon des énergies (renouvelables)  
's-Hertogenbosch (Pays-Bas)  
Tél.: +31 30 295 2999**10.10.2011 – 12.10.2011**EFEF – European Future Energy Forum  
Genève (Suisse) – Tél.: +49 211 6980749**20.10.2011 – 23.10.2011**ENERGIVIE  
Salon du bâtiment économe en énergie  
Mulhouse (France) – Tél.: +33 389 46 80 00**BIOTECHNOLOGIE****11.10.2011 – 13.10.2011**BIOTECHNICA – Salon européen des biotechno-  
logies et des sciences du vivant  
Hanovre (Allemagne) – Tél.: +49 511 89 0**B2B meetings Innovating Portugal**

tries and is distributed in more than 20 countries.

On a national scale, the ICT sector, accounting for 5% of the GDP, has achieved a high level of expertise in Portugal and features numerous start-up companies with innovative solutions. Portugal is growingly a High Tech exporter supplying major players in the global market such as Microsoft, Intel, Lockheed, Motorola, Siemens, NASA or major banks.

**■ Finance**

Nuno Almeida, director general of Caixa Geral de Depósitos (CGD) presented activities and supply of the Portuguese equivalent of the Banque et Caisse d'Épargne de l'État, which supports the internationalisation of Portuguese companies in Luxembourg and maintains a strong presence in countries with significant Portuguese communities such as Luxembourg.

**■ Logistics**

AICEP Global Parques is the leading national partner advising on business location strategies. Isabel Cardoso, marketing director pointed out their core missions, which are to offer global business location solutions, to provide procurement services for the setting up of businesses based on knowledge of the available areas in Portugal, and to offer fully infrastructured and serviced business locations through their offices: Global Find and Global Force. AICEP Global Parques directly manages Zils (Sines Industrial and Logistics Zone) that is the biggest area for the location of industrial and logistics unities in the Iberian Peninsula.

**■ Food & beverage**

José Burnay, Vice-president of Portugal Fresh, a private professional association responsible for the promotion of Portuguese fruits, vegetables and flow-



(left to right) H.E. Paul Schmit, ambassador of the Grand Duchy of Luxembourg to Portugal; Gonçalo Homem de Mello, AICEP; Carlo Thelen, Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg; Loïc Bertoli, ministry of the Economy and Foreign trade; Pierre Gramegna, director general, Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg; Teresa Ribeiro, member of the Board of AICEP

cated to health care institutions and producing paper-free clinical environments. Founded in 1999, ALERT today employs 700 people in 9 coun-



ers founded in 2010, presented the products of the members of the association and the current export markets. In 2010, Portuguese products from these sectors worth EUR 19 million were imported to Luxembourg, hence accounting for the largest part in imported products from

Portugal. After a networking lunch, some 120 B2B meetings were scheduled between 21 Portuguese and 41 Luxembourg companies in order to enhance bilateral trade relations engaging in fruitful business contacts.

### Testimony: Chantal Koch, Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.

Despite the macroeconomic difficulties that Portugal is currently facing, Chantal Koch sees a lot of potential in the Portuguese economy: "Portugal has a lot to offer, there are impressive technology parks in Lisbon and Porto bringing together big companies, SMEs and numerous start-ups with specific know-how and expertise in new technologies." The dynamism of these developments left an impression on Chantal Koch who is convinced that there are definitely opportunities to seize for the Luxembourg companies in terms of partnerships and joint-ventures. In the field of logistics, Chantal Koch sees future opportunities for the port of Sines with the enlargement of the Panama Canal. The port of Sines could then become the first point of entry for foreign goods to the European market.

"The Luso-Luxembourg relationship can be mutually beneficial", states Chantal Koch. Portugal has a lot of innovative technologies and solutions to offer and to share with Luxembourg companies. On the other hand, Luxembourg has various business engineering solutions at hand for Portuguese entrepreneurs in terms of Intellectual Property, SICARs and CIFs, which can be tailored to their activities.

**3-6 October 2011**

## Participate at the Belgian-Luxembourg Economic mission to Russia

**A** Belgian-Luxembourg economic mission will be organised to Nizhny Novgorod (Russia) from October 3 to 6, 2011. This is a unique opportunity to promote your company in Russia, to identify new partnerships and to expand your existing markets.

Among some top events (f.i. participation to the Cluster Plastic Forum (J.V. Sibur (Gazprom)-Solvay, meeting with engineers and the management of the OOO "LUKOIL-Nizhegorod-

nefteorgsintez" refinery which processes more than 16 million tons of oil stock used for the production of more than two million tons of automobile gasoline of several varieties), this Belgian-Luxembourg trade mission will focus on business-to-business meetings, jointly organized by the Luxembourg Chamber of Commerce, the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce for Russia and the CCI of Nizhny Novgorod.

The scientific and industrial potential of Nizhny-Novgorod can be recog-

### CHIMIE, PETROCHIMIE

**15.06.2011 – 16.06.2011**

CHEMSPEC EUROPE – Salon des produits chimiques et pharmaceutiques  
Genève (Suisse) – Tél.: +44 173 7855000

**11.10.2011 – 13.10.2011**

POWTECH + TECHNOPHARM  
Salon international de la technologie des procédés mécaniques et l'instrumentation + des technologies des procédés des sciences de la vie (Pharma – Food – Cosmetics)  
Nuremberg (Allemagne) – Tél.: +49 911 8606 0

### AERONAUTIQUE

**20.06.2011 – 26.06.2011**

Salon de l'Aéronautique et de l'Espace  
Paris (France)  
Paris Le Bourget – Tél.: +33 153 23 33 33

**16.08.2011 – 21.08.2011**

MAKS MOSCOW AEROSALON  
Aviation et aérospatial  
Moscou (Russie) – Tél.: +7 495 5565265

### VEHICULES ELECTRIQUES

**18.10.2011 – 20.10.2011**

ECARTEC/MATERIALICA/SMOVE 360°  
Salon international des véhicules électriques  
Munich (Allemagne)  
Tél.: +49 89 322991 23 (eCarTec),  
-14 (MATERIALICA), -20 (sMove360°)

### PUBLICITE ET MARKETING

**13.10.2011 – 15.10.2011**

VISCOM DÜSSELDORF  
Salon professionnel international de la communication visuelle  
Dusseldorf (Allemagne) – Tél.: +49 211 90191 0

### PAPIER, IMPRIMERIE ET PRODUCTION DES MEDIAS AUDIO-VISUELLES

**12.10.2011 – 15.10.2011**

DRUCK+FORM – Salon pour l'industrie graphique  
Sinsheim (Allemagne) – Tél.: +49 7261 689 0

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Andreja Wirtz, Tel.: (+352) 42 39 39-360.

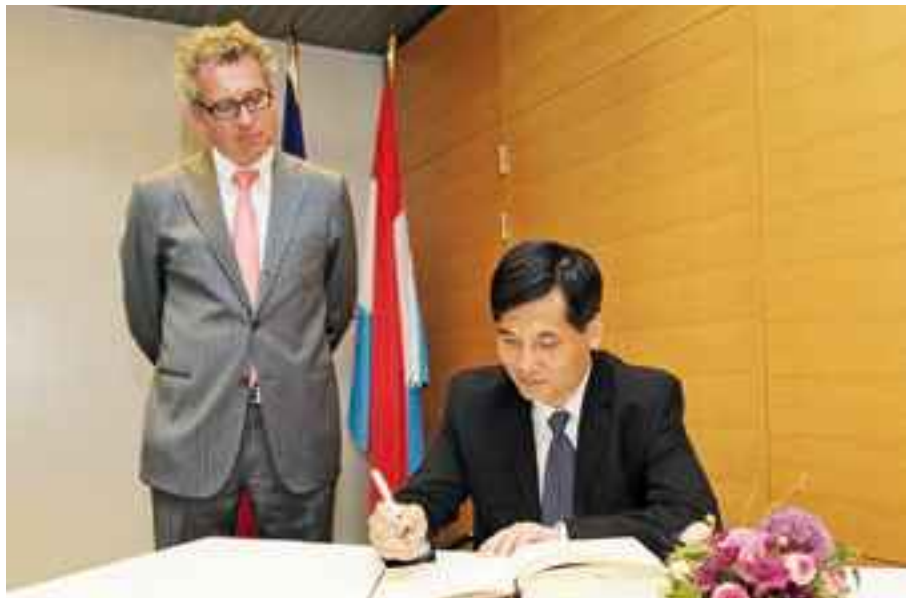
La Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées par la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Andreja Wirtz, Tél.: (+352) 42 39 39-360.

nized in many industries such as: fuel and energy, chemistry, car manufacturing, aviation, shipbuilding, radio technology, metallurgical production, timber, and many more.

For more information or for registration, please contact: Chamber of Commerce  
Anne-Marie Loesch or Diana Rutledge – Tel.: (+352) 42 39 39-312/335 – E-mail: [international@cc.lu](mailto:international@cc.lu)

## Chongqing

## A delegation from Chongqing, the largest city on earth, visited the Luxembourg Chamber of Commerce



Pierre Gramegna, director general, Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg and Dr. Johnson Lee

**A**s the only self-administered municipality in the Mid-West of China, Chongqing is situated between the developed East of China and the resourceful West of China.

It is the largest economic centre on the upper-reaches of the Yangtze River and is the transportation hub and the growth pole of economic development of Western China.

Chongqing is a megalopolis covering an area of 82,000 km<sup>2</sup> with a population of 32 million inhabitants. Chongqing is considered the largest city in the world. Economic development has historic roots: In 1937 when Japan invaded China, the military decision making and all industries needed in periods of war were relocated from all over China to Chongqing, far away from the points of attack of the Japanese.

After the war, Chongqing progressively developed new industries such as petro-chemical and automotive. Still today, Chongqing accounts for 30% of the total national automotive production. The past, present and future success of the Chongqing economic development is to be explained by the following 3 factors:

- 1) **The firm intention of the central government to develop the western part of China.** Economic growth and wealth has to be better distributed within China and relocated from the privileged east-coastal areas (Shanghai). Therefore Chongqing has been given priorities and more independent actions from the central government in Beijing. Its role will be to coordinate and develop the western area of China. Mr. Bo Xi Lai, former Minister of Commerce at the national level, has been appointed as Party Secretary and Governor of the municipality of Chongqing. He will lead Chongqing into a new phase of economic development.
- 2) **In special industrial free trade zones (Liangjiang and Banan) a highly competitive fiscal policy has been implemented.** 15% tax rate for corporations as opposed to



25% at the eastern-coastal areas. For high-tech companies the rate is as low as 10%. Furthermore labor cost is about 1/3 of the wages in the coastal areas. These lower production costs have attracted multinationals such as Suzuki, Ford, HP and Acer.

3) **Chongqing's firm intention to attract industries with high value-value output.** The Free Zone of Liangjiang has 4 distinct areas: for IT production, for Eco-technologies, for manufacturing, for financial services.

In 2009 GDP per capita in Chongqing was 6,000 US\$ as compared to 20,000 US\$ in Shanghai. Chongqing ranks 13<sup>th</sup> in China in terms of GDP per capita and with the expected annual growth rate of 17%. The 12 front-

runners all come from the eastern-coastal area.

The commercial and business relationships between Luxembourg and Chongqing have been ongoing for the last 2 years: starting with a trade mission led by Jeannot Krecké, Minister of the Economy and Foreign Trade to Chongqing end of 2008, followed by a visit of the authorities of the Chongqing Foreign Trade and Economic Relations Commission to Luxembourg in October of 2010. The Chamber of Commerce followed up with an exploratory mission to Chongqing in January 2011.

On May 9<sup>th</sup> 2011, a delegation from Chongqing, under the leadership of Dr. Johnson Lee, visited the Luxembourg Chamber of Commerce for a roundtable discussion between representatives of 25 Luxembourg companies and

the representatives of the Chongqing Foreign Trade and Economic Relations Commission and the Banan District Committee. Throughout very interactive discussions business opportunities were revealed especially in the sectors of Air Cargo Transport/Logistics and Passenger flights, Fluvial Transport, Automotive Supplies, EU-Homologation and Certification, Financial Services and High Value Added activities in the sectors ICT, Eco-Technologies and Manufacturing.

The conclusion of the meeting was that opportunities for both Luxembourg and Chongqing are real. In order to give the adequate follow-up to the mutual economic and commercial interests, it was announced that a Luxembourg Trade Mission will visit Chongqing in October 2011. ■

For further information: Chamber of Commerce – International Department

Contact: Jean-Claude Vesque – Tel.: (+352) 42 39 39-311 – E-mail: jean-claude.vesque@cc.lu

Photo: Jörg Hejkal

**Luxembourg**  
la ville die stad the city  
*bonjour!*

Venez pour une réunion d'affaires  
*restez pour un vrai moment de plaisir et détente!*

Luxembourg, une ville de rencontre par excellence où travail et détente se succèdent harmonieusement dans la même journée. Le fil conducteur de votre événement à Luxembourg: un cadre de réunion propice à la communication, une pause stimulante, un déjeuner exquis de spécialités luxembourgeoises, des soirées séduisantes et une détente sympathique au hasard des ruelles et cafés-terrasses des quartiers historiques.

  
**Luxembourg**  
convention bureau

Bureau officiel des congrès de la Ville de Luxembourg  
tél. (+352) 22 75 65  
fax (+352) 46 70 73  
e-mail: convention.bureau@lcto.lu  
www.lcb.lu

Profitez du savoir-faire des «pros» de Luxembourg, qui vous apporteront les conseils et les services qualifiés que vous attendez, en accord avec vos souhaits et vos besoins!

4-8 avril 2011

## 7<sup>e</sup> édition du b2fair à la Foire de Hanovre 2011: plus de 300 entreprises sur la route du succès

Cette année, la 7<sup>e</sup> édition de la bourse de coopération b2fair dans le cadre de la Foire de Hanovre a été organisée du 4 au 8 avril par l'Enterprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce et a rassemblé plus de 300 entreprises de différents secteurs industriels ou domaines liés aux technologies issues de 33 pays.

La plate-forme d'échanges professionnelle b2fair a permis tant aux exposants qu'aux visiteurs d'établir des relations d'affaires avec des partenaires potentiels de nombreux pays européens, ainsi que des Etats-Unis, d'Asie et du Moyen-Orient. Quelque 2.500 rendez-vous d'affaires ont en effet été organisés au cours de la manifestation.

La Foire de Hanovre 2011, dont la France était l'invitée d'honneur, a mis un accent particulier sur les produits et technologies novateurs et a englobé 13 expositions principales, présentant les dernières tendances en matière d'énergie, d'ingénierie électrique, de technologies de l'information et de la communication, de sous-traitance industrielle, d'automat-

tion industrielle, de micro technologies, de mobilité, de traitement de surface, ainsi que de recherche et développement. Les énergies renouvelables et alternatives, ainsi que sur la mobilité électrique étaient également mises en avant.

La troisième édition des «b2fair Technology Cooperation Days» était organisée en collaboration avec l'Enterprise Europe Network de la Basse-Saxe auprès de la NBank, pour mettre en lumière les technologies et solutions de mobilité future. Les «b2fair Technology Cooperation Days» ont fourni une plate-forme idéale pour entreprises, universités, centres de recherches et prestataires de services à la recherche de contacts professionnels ciblés dans les domaines de la mobilité électrique, du stockage d'énergie mobile, des systèmes de propulsion, des carburants alternatifs et d'autres thèmes y relatifs, et ont visé à renforcer la coopération technologique entre entreprises.

Cette année, la traditionnelle soirée «b2fair Get Together Party» s'est déroulée le 4 avril, lors de la soirée baptisée «Night of Innovations» et a été l'occasion pour les organisateurs de récompenser

certains entreprises pouvant présenter des résultats concrets suite à leur(s) participation(s) antérieure(s) aux rencontres d'affaires b2fair.

Le «b2fair Contract Award» a été remis à la société tchèque Unitherm pour un contrat signé avec une entreprise suédoise et grâce à sa participation à la bourse de coopération b2fair au salon Elmia Subcontractor en Suède. Le «b2fair Loyalty Award» a été décerné à la société luxembourgeoise 3P Automation, suite à sa présence à plusieurs événements b2fair depuis le lancement du concept en 2004. La société multinationale Astron Buildings (Lindab-Astron), basée au Luxembourg, en République tchèque et en Russie s'est vu remettre le «b2fair Sympathy Award», en raison de son approche proactive, de son professionnalisme et de son respect des horaires de rendez-vous.

### ■ b2fair – un concept de plus en plus performant

Les entreprises participantes ont admis que les contacts établis dans le cadre de la Foire de Hanovre étaient de très bonne qualité et que la performance



Pour de plus amples renseignements: Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
Enterprise Europe Network – Luxembourg – 7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg

Contacts: Sabrina Sagromola/Niels Dickens – Tél.: (+352) 42 39 39-370 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: b2fair@cc.lu

du concept *b2fair* est à la hausse. Un accord de partenariat a notamment été signé sur place entre la société française Polytech, spécialisée en solutions monétiques, et le Centre de Recherche Public Gabriel Lippman du Luxembourg.

#### ■ Premier «Match & Meet Onsite Matchmaking»: un concept de matchmaking novateur

Dans le cadre de la Foire de Hanovre 2011, l'organisateur du salon, Deutsche Messe A.G., a introduit l'événement «Match & Meet Onsite Matchmaking», qui a été organisé en étroite collaboration avec *b2fair*. Ce projet novateur représente un pas en avant pour la méthodologie de matchmaking, et consiste dans la combinaison de l'assistance individuelle et personnalisée aux entreprises à la recherche de contacts très ciblés sur les marchés internationaux et de la mise à disposition des infrastructures nécessaires pour des rendez-vous d'affaires fructueux. Les participants ont eu la possibilité de rencontrer leurs partenaires potentiels dans leur propre espace de rencontres dans la zone «Global Business & Markets», les surfaces proposées comprenant des

tables, des salles de réunion ou encore des salles «lounge». Ce nouveau service sophistiqué est une extension du service «Match & Meet» en ligne de Deutsche Messe A.G. et a créé une ambiance propice aux échanges face à face. 75 entreprises de 28 pays ont participé à cette initiative. Un total de 171 rendez-vous a été organisé.

#### ■ Un futur prometteur pour *b2fair*

Avec ses plate-formes de rencontres mises en place lors de l'Exposition Universelle de Shanghai, ainsi qu'aux salons TurkeyBuild et CeBIT Bilişim Eurasia à Istanbul, *b2fair* a franchi les frontières de l'Union européenne pour la première fois en 2010. Un premier événement sur le continent africain a été au programme lors du salon Sistep-Midest/Mima à Casablanca du 17 au 20 mai 2011. L'extension du concept n'est toutefois pas une question purement géographique. L'adaptation de la méthodologie en fonction du caractère de chaque événement est également devenue un vecteur de croissance pour le concept *b2fair*.

Selon Sabrina Sagramola, membre du *b2fair* Management Board, «le futur de *b2fair* est très prometteur, étant donné que de nombreuses opportunités de développement se présentent actuellement et de nouvelles idées de méthodologies sont élaborées pratiquement chaque semaine face aux demandes des organisateurs de salons ou d'autres acteurs économiques. Grâce à sa flexibilité et son originalité, le concept *b2fair* est en mesure de répondre aux exigences de ce marché très spécialisé qui se développe constamment, non seulement à l'intérieur de l'Union européenne, mais aussi à d'autres endroits, comme notamment en Asie et en Afrique.» ■



#### ■ Jean-Claude Schmitz, Project Acquisition Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann, Luxembourg

«Le Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann est spécialisé dans la science des matériaux, l'informatique coopérative, les secteurs de l'environnement et des agro-biotechnologies, ainsi que dans la recherche pour l'industrie automobile et autres industries. Ainsi, nous avons estimé que ce serait une bonne idée de participer à la foire d'Hanovre, étant donné qu'il s'agit du salon industriel le plus important d'Europe et nous nous attendions à rencontrer de nombreux partenaires potentiels pour de futurs projets de recherche et de développement. La participation au *b2fair* a été une expérience intéressante car nous avons la possibilité de demander des rendez-vous avec un nombre important d'entreprises. Tous les jours, *b2fair* nous a remis notre planning de rendez-vous actualisé, ce qui s'est avéré très efficace. J'ai rencontré une entreprise française qui m'a demandé en rendez-vous et nous avons constaté que nous avons un intérêt commun en matière d'informatique coopérative. Cette entreprise, disposant de bons contacts auprès des administrations françaises, a considéré que notre capacité de rendre les administrations plus efficaces, plus rapides et davantage orientés services, pourrait ajouter de la valeur ajoutée à son activité, ainsi qu'à celles de ses clients. Nous avons donc décidé de travailler ensemble. Il est encore tôt pour en dire plus sur les étapes concrètes de notre collaboration, mais nous sommes sur le bon chemin.»

#### ■ Ayça Sezer Altikesimoglu, Partner – Santes Machinery, Turkey

«Notre société est spécialisée dans le formage de métal et nous avons deux activités principales: l'installation mécanique et l'installation de conduites, ainsi que la fabrication d'équipements pour machines. Nous sommes présents dans ce secteur depuis 25 ans et nous avons eu la chance de pouvoir travailler avec de grandes entreprises en Turquie. Dans le cadre de nos efforts d'expansion et de nos souhaits d'exporter en Europe, nous avons décidé de participer au *b2fair* de la Foire de Hanovre. Nous avons déjà participé aux rencontres d'affaires *b2fair* antérieurement et nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une bonne opportunité pour établir de nouveaux contacts et pour gagner en notoriété auprès d'autres entreprises.»

## BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

**E**n raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

### ■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

### ■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

### ■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

### ■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial.

Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Chambre de Commerce  
Enterprise Europe Network –  
Luxembourg**

Tél.: (+352) 42 39 39-333

Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)

### OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société indienne, spécialisée dans la production et l'exportation de pierres précieuses, recherche des intermédiaires commerciaux et des distributeurs (EEN-20110331).
- 2 Société néerlandaise, spécialisée dans l'importation, la distribution et la représentation exclusive des produits Gauswheel, recherche des intermédiaires commerciaux et des distributeurs (EEN-20110405).
- 3 Société française, spécialisée dans l'intermédiation pour la vente/acquisition de sociétés, propose ses services (EEN-20110412).
- 4 Société belge, spécialisée dans la distribution exclusive au Benelux de plusieurs systèmes anti-pollution. Recherche des partenaires commerciaux pour le marché luxembourgeois (EEN-20110318021).
- 5 Société irlandaise, spécialisée dans les cadeaux (bougies, savon, etc.), recherche un partenaire pour lui fournir ou produire l'emballage pour ses produits (boîtes noires mat avec couvercle (10 cm x 7 x 3) ou (15 cm x 7 x 3) et boîtes de présentation tubulaire (diamètre 12 cm de haut et 8 cm) (EEN-20110427017).
- 6 Société grecque, spécialisée dans la production de vêtements de travail, recherche un distributeur, un grossiste ou un intermédiaire commercial (EEN-20110421002).
- 7 Société espagnole, spécialisée dans la production d'aliments naturels pour animaux de compagnie, recherche des distributeurs (EEN-20110420046).

- 8 Société italienne, spécialisée dans l'importation, le stockage et la distribution de produits informatiques en Italie et dans le sud de l'Europe, offre ses services comme agent commercial ou distributeur (EEN-20110419039).
- 9 Société belge, spécialisée dans les matières biologiques pour l'écoconstruction et l'écohousing, recherche des fournisseurs de solutions certifiées pour l'écoconstruction (EEN- 20110419031).
- 10 Société française, spécialisée dans le développement et la conception de produits de protection sportifs en coopération avec des professionnels du secteur médical, recherche des partenaires pour produire ses produits (EEN-20110413037).

**BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Mai 2011** • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: \_\_\_\_\_

Numéro au RCS: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

1  2  3  4  5  6

7  8  9  10

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

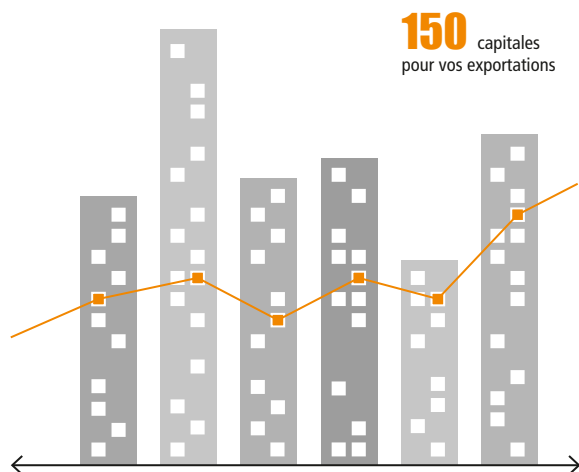
Département International

**Enterprise Europe Network – Luxembourg**

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-373 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

**Vous souhaitez conquérir de nouveaux marchés?  
Inscrivez votre entreprise au Guide du Marché!**

**LE GUIDE DU MARCHÉ**

(+352) 42 39 39 – 310

[international@cc.lu](mailto:international@cc.lu)



VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

# Textes européens publiés du 26 mars 2011 au 3 mai 2011

**E**nterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du *Merkur* une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le

numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

## Communications publiées du 26 mars 2011 au 3 mai 2011

1	2011/C 132/02	Avis du CESE sur le thème «Consommateurs et possibilités transfrontières au sein du marché intérieur»
2	2011/C 132/05	Avis du CESE sur le thème «Des lieux de travail innovants: sources de productivité et d'emplois de qualité»

## Directives publiées du 26 mars 2011 au 3 mai 2011

3	2011/37/UE	Véhicules hors d'usage
4	2011/24/UE	Droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers
5	2011/35/UE	Fusions des sociétés anonymes (texte codifié)

## Règlements publiés du 26 mars 2011 au 3 mai 2011

6	390/2011	Liste communautaire des transporteurs aériens qui font l'objet d'une interdiction d'exploitation dans la Communauté
7	286/2011	Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges

### BON DE COMMANDE – Textes européens – Merkur Mai 2011 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français     en allemand  
 en anglais     autre (à préciser) \_\_\_\_\_  
 1     2     3     4     5  
 6     7

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International  
**Enterprise Europe Network – Luxembourg**

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26 • E-mail: een@cc.lu



# Les affaires reprennent ?



**ING Lease,**  
la manière la plus rapide et la plus flexible  
de financer votre développement

[WWW.INGLEASE.LU](http://WWW.INGLEASE.LU)

**ING** 

## Luxembourg School for Commerce

## Remise des certificats de réussite à la «Formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire»



La Luxembourg School for Commerce (LSC), en étroite collaboration avec le Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim (FSI), a organisé le lundi 28 mars 2011 une cérémonie de remise des certificats de réussite en l'honneur des 16 lauréats de la quatorzième session de la «Formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire». Les lauréats ont reçu leurs certificats des mains de Jean Junck, membre du comité de direction de la LSC et de Jean-Pierre Mullenders, président du FSI.

Cette formation, d'une durée de 44 heures, a comme objectif d'aider les participants à mieux cerner et maîtriser les spécificités du travail intérimaire,

d'un point de vue légal, financier et institutionnel. Elle répond aux besoins de formation exprimés par le secteur du travail intérimaire:

- **Module 1:** «Droit du travail» (16 heures);
- **Module 2:** «Le service public de l'emploi» (2 heures);
- **Module 3:** «La sécurité sociale» (6 heures);
- **Module 4:** «Les mécanismes de calcul des salaires» (16 heures);
- **Module 5:** «Les mécanismes de calcul des prix» (4 heures).

Dans son allocution de bienvenue, Jean Junck, membre du comité de direction de la LSC, a mis en avant que cette

quatorzième session de la formation est la première organisée en collaboration avec le FSI. Il a précisé que le succès de cette formation se poursuit avec ce nouveau partenaire qui est en contact permanent avec les entreprises du secteur de l'intérim.

Jean-Pierre Mullenders, président du FSI, a félicité les lauréats pour leurs réussites aux différents modules de la formation, mais aussi pour leur choix de suivre une formation continue. Il a expliqué qu'un tel engagement est non seulement important, mais aussi nécessaire pour le développement du secteur. La nouvelle session de la formation est en cours depuis le 26 avril 2011. ■

Pour de plus amples informations: Luxembourg School for Commerce  
 Personne de contact: Sylvia Riddlesprige  
 Tél.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: [sylvia.riddlesprige@lsc.lu](mailto:sylvia.riddlesprige@lsc.lu) – [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu)

**A découvrir au Salon de  
l'Utilitaire le 27 et 28 mai.**



## Sans limites. Le nouveau Amarok.

Où d'autres atteignent leurs limites, le nouveau Amarok excelle. Cargaisons encombrantes, palette Europe chargée de travers... il peut transporter jusqu'à 1,1 t sur sa benne, la plus large de sa catégorie. A pleine charge, il peut grimper des pentes à 100% avec son optionnelle transmission intégrale 4Motion, disponible en version embrayable ou permanente. Il peut faire plus de 1.000 km avec un plein grâce à son nouveau moteur quatre cylindres 2.0 BiTDI qui ne consomme que 7,3 l/100 km en version 90 kW ou 7,9 l/100 km en version 120 kW avec 400 Nm de couple.

**Le nouveau Amarok, déjà à partir de 22.435 € HT.**



**Utilitaires**

## Remise des certificats de réussite de la Luxembourg School for Commerce (LSC)

## La formation en matière de sécurité et de santé au travail: un enjeu commun pour l'entreprise et le salarié



**L**e mercredi 30 mars 2011, la Luxembourg School for Commerce (LSC) a organisé sa remise des certificats de réussite aux lauréats des formations en matière de sécurité et santé au travail. Lors de la cérémonie officielle, qui a eu lieu à Luxexpo dans le cadre du «Forum de la sécurité & de la santé au travail», 219 lauréats ont été honorés en présence de Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, et de Mars di Bartolomeo, ministre de la Santé et ministre de la Sécurité Sociale.

Les lauréats ont reçu leurs certificats des mains de Nicolas Schmit, Mars di Bartolomeo et Paul Emering, directeur de la Luxembourg School for Commerce. 108 personnes ont été certifiées dans le groupe B (entreprises de 16 à 49 personnes) et 80 personnes dans le groupe C1 à C4 (entreprises de 50 à 449 personnes) de la formation pour le travailleur désigné en matière de sécurité et de santé au travail. 20 personnes ont suivi le cours de premiers secours et 11 personnes se sont perfectionnées dans la formation pour conseillers à la sécurité dans le secteur des transports routiers.

Ces formations s'intègrent dans le domaine de formation «Sécurité et Santé au travail» de la Luxembourg School for Commerce et ont été organisées au

cours de l'année 2010 dans le cadre du programme de formation «LSC Progress». Ce programme comprend des formations «généralistes» ciblant les particuliers, les salariés et dirigeants d'entreprise et s'adresse à toutes les entreprises et à tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise.

Lors de son allocution Paul Emering, directeur de la LSC, a félicité les lauréats et a mis en avant l'importance de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail.

Il a évoqué que ces deux sujets, souvent négligés, jouent un rôle important dans le développement de l'entreprise et s'intègrent dans la démarche de responsabilité sociale de chacune. L'offre de la LSC en la matière permet aux bénéficiaires d'acquérir des connaissances spécifiques et des compétences pratiques visant à instaurer une culture de sécurité et de santé au sein de l'entreprise.

### ■ Vers une meilleure accessibilité et plus de flexibilité de l'offre de formation LSC

Paul Emering a précisé que la LSC, dans son optique d'approche client, adapte en permanence son offre de formation pour la rendre plus flexible et plus accessible. Ainsi les formations «catalogue», dont celles de la santé et

sécurité sur le lieu de travail, sont aussi offertes dans le cadre du programme de formation «LSC Inhouse», qui a pour objectif de développer des solutions adaptées aux besoins en formation individuels du bénéficiaire. L'atout majeur du programme «LSC Inhouse» est sa flexibilité, sachant que toutes les modalités liées à l'organisation des formations (lieu de formation, jour, horaire et contenu) peuvent être déterminées par le client.

En 2011, une grande nouveauté sera le lancement d'une plate-forme e-learning pour le groupe A de la formation pour le travailleur désigné en matière de sécurité et santé au travail prévu pour le mois d'octobre. Cette formation permettra aux entreprises de moins de 16 salariés de se conformer à la loi en suivant cette formation à distance. Le grand avantage de la formation à distance est que l'utilisateur peut suivre la formation à son rythme et au moment de son choix.

### ■ Le travailleur désigné en matière de sécurité et santé au travail – une obligation pour chaque entreprise

Le ministre Nicolas Schmit a félicité les nombreux lauréats pour leur investissement dans la mise en place d'une organisation de la sécurité et de la santé

au travail. Il a profité de l'occasion pour souligner que la nomination d'un travailleur désigné en matière de santé et sécurité au travail est une obligation légale pour chaque entreprise luxembourgeoise. C'est pourquoi il a exhorté les entreprises à s'investir dans la qualification du travailleur désigné et a rendu attentif à la période transitoire expirant en août 2012.

Mars di Bartolomeo, de son côté, a précisé que la santé et la sécurité au

travail sont des facteurs non négligeables qui peuvent avoir une influence sur le développement de l'entreprise. Les conséquences d'un accident de travail sur le fonctionnement d'une entreprise, par exemple, peuvent en effet être considérables et avoir des répercussions économiques importantes. (indisponibilité, interruption/perturbation de l'activité). Selon lui, la sensibilisation et l'information aux différents aspects de la sécurité et santé au travail sont, non seulement

nécessaires, mais également indispensables. La diversité des formations offertes dans ce domaine démontre l'importance qui est accordée au sujet.

Rappelons que la Luxembourg School for Commerce est en charge de l'organisation de la formation pour le travailleur désigné dans les secteurs d'activités suivants: commerce, industrie, services, transports, finances et assurances.

Les entreprises qui n'ont pas encore mis en place le poste du travailleur désigné et désirent de plus amples informations peuvent contacter la Luxembourg School for Commerce

Personne de contact: Mike Hoffmann – Tél.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: [mike.hoffmann@lsc.lu](mailto:mike.hoffmann@lsc.lu)

Les personnes intéressées aux formations de la LSC peuvent consulter son offre de formation complète sur [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu)

## 8<sup>e</sup> session de la formation «Leadership et techniques managériales»

### Remise des certificats de compétence professionnelle en «Leadership & techniques managériales»

Le jeudi 7 avril 2011 la Luxembourg School for Commerce (LSC) a organisé, en étroite collaboration avec ICN Business School, une remise des certificats de compétence professionnelle de la 8<sup>e</sup> session de la formation «Leadership & techniques managériales». 11 lauréats ont reçu leurs certificats des mains de Christiane Neihouser, professeur assistant à ICN Business School et coordinatrice pédagogique de la formation «Leadership & techniques managériales». Jean Junck, membre du comité de direction de la LSC, Pierre Olivier, directeur délégué ICN Entreprises et Sylvia Riddlesprige, conseillère en formation auprès de la LSC ont également assisté à cette remise.

La 8<sup>e</sup> session de la formation «Leadership et techniques managériales» s'est déroulée du 7 octobre 2010 au 11 février 2011 dans les locaux de la Chambre de Commerce à Luxembourg avec la participation d'une quinzaine de stagiaires.

La formation a comme objectif de développer les compétences opérationnelles, relationnelles, instrumentales et stratégiques d'un (futur) cadre dans une entreprise ou toute autre organisation. Elle comporte un important volet



de coaching individuel qui vise à forger l'identité managériale du participant via des entretiens bilatéraux avec le coach/formateur.

La prochaine session de la formation débutera le 6 octobre 2011, le programme détaillé ainsi que les dates pouvant être consultés sur le site [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu).

Compte tenu du succès de la formation au cours des dernières années, la LSC et ICN Business School ont décidé

de joindre leurs efforts en vue du développement d'un niveau de perfectionnement de cette formation qui représente la suite logique de la formation existante. Il s'adressera à des dirigeants et cadres d'entreprises disposant d'une expérience en management et souhaitant acquérir des connaissances complémentaires dans des domaines stratégiques du management. Comme pour la formation existante, un accompa-

gnement des participants sera assuré sous forme de séances de coaching. Ce deuxième niveau de la formation «Leadership & techniques managériales» sera lancé au premier semestre de l'année 2012. ■

Pour de plus amples renseignements: Luxembourg School for Commerce

Personne de contact: Sylvia Riddlesprige

Tél.: (+352) 42 39 39-234 – E-mail: sylvia.riddlesprige@lsc.lu

## Partenariat ArcelorMittal-LSC

# ArcelorMittal Luxembourg renforce son partenariat avec la LSC en matière de Formation Continue Technique et maintient son ambition dans le cadre de l'Apprentissage

**D**epuis toujours convaincu de l'importance de l'accompagnement de ses collaborateurs à travers le développement de leurs compétences, ArcelorMittal Luxembourg confirme la place de la **formation continue et de l'apprentissage** au cœur de cette dynamique de progrès. Faire cohabiter performance collective et évolution individuelle, tel est l'objectif auquel la formation contribue quotidiennement en développant constamment et de manière anticipative les compétences et l'employabilité des collaborateurs.

### ■ Un partenariat en matière de Formation Continue Technique

L'offre de formation continue d'ArcelorMittal Luxembourg se compose

d'un grand nombre de «solutions» de formations différentes (cursus intégré, projets, classroom, e-learning, ...) construites autour d'axes forts de la politique du groupe (technique métier, santé & sécurité, ...) dont la plupart des programmes opérationnels sont développés, renouvelés et déployés par des équipes de formateurs internes.

Depuis septembre 2010, afin de mutualiser les expériences et d'élargir une offre technique de référence dans le pays, un partenariat s'est mis en place entre ArcelorMittal et la LSC, se traduisant par la possibilité donnée à des entreprises luxembourgeoises du secteur industriel d'accéder (via le réseau d'inscription LSC) à 7 formations techniques (*Lecture de Schémas Mécaniques, Lecture de Schémas Electriques,*

*Asservissements, Machines Electriques, Hydraulique de Base, Electronique de Puissance et Régulation des Entraînements Electriques*).

Ces formations thématiques sont dispensées dans les locaux du Centre de Formation des Apprentis d'ArcelorMittal Luxembourg à Differdange par des instructeurs internes spécialistes dans les domaines électrique, mécanique et mécatronique avec une approche pédagogique pratique et concrète. Des groupes de participants mixtes sont composés avec des places réservées pour le réseau LSC et la certification est assurée conjointement par la LSC et ArcelorMittal. L'année 2011 a vu le renforcement de ce partenariat avec l'offre de 3 nouvelles formations techniques (*Electricité pour non Electriciens,*

### «Oui, je recommanderais cette formation à toute personne intéressée par le sujet!»

Tel est le message unanime des trois participants aux diverses formations au Centre de Formation des Apprentis d'ArcelorMittal. Josian Luyckfasseel, électromécanicien et chef d'équipe auprès d'Accumalux Industrial S.A., Stefano Devoti, technicien des industries électriques auprès de Textilcord Steinfort S.A. et Michael Lefèvre, électricien de maintenance industrielle auprès de Textilcord Steinfort S.A. ont particulièrement apprécié les compétences pédagogiques et techniques des formateurs, l'interactivité du stage et globalement la bonne ambiance qui règne en salle de formation. Les moyens matériels dont dispose le centre de formation d'ArcelorMittal, tels que les bancs d'essai, permettent la mise en pratique immédiate des concepts théoriques enseignés. Un candidat remarque que notions de base et acquis de l'expérience sont des pré-requis indispensables à la bonne assimilation de la matière. La durée des formations est jugée adéquate et en corrélation avec le cours dispensé.

Les trois candidats ont été informés de l'existence de ces formations par le biais de leur employeur, qui a également procédé à l'inscription via la Luxembourg School for Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce. La formation continue est un atout majeur pour l'efficacité et le développement professionnel de l'employé, ainsi que la pérennité de l'entreprise. Le souhait de participer à d'autres formations a été exprimé à maintes reprises. En conclusion, les différentes formations ont entièrement satisfait les attentes des trois participants et de leurs employeurs.

Pour de plus amples informations sur les formations offertes: [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu), rubrique Formation professionnelle continue – LSC Progress – Secteur Industrie. ■

*Concevoir et Brancher, Lecture de Schémas Hydrauliques*) dont les inscriptions sont en cours.

■ **Un investissement dans une politique de Formation Professionnelle ambitieuse et diplômante pour de futurs salariés**

Fort d'une expérience dans la formation par l'apprentissage industriel de plus de 100 ans, le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Differdange accompagne et forme une soixantaine d'apprentis autour de 3 filières: Electronicien en Energie,

Mécanicien Industriel et de Maintenance, Mécatronicien.

Cet apprentissage, d'une durée de 3 ans, est effectué au Centre de Differdange pour la partie pratique et le suivi pédagogique et en collaboration avec le Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette pour la partie théorique.

Chaque année, une vingtaine d'apprentis sont ainsi diplômés (100 % de réussite au CATP en 2010) et se voient ainsi proposer, pour la plupart, des opportunités d'emploi dans le Groupe ArcelorMittal au Luxembourg.

Une journée Portes Ouvertes est organisée annuellement au Centre de

Formation de Differdange (samedi, le 21 mai 2011) permettant ainsi aux élèves d'une classe de 9<sup>e</sup> théorique ou de 9<sup>e</sup> polyvalente de rencontrer des apprentis, des instructeurs et de se renseigner sur les métiers enseignés. A noter qu'une admission en 2<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup> année d'apprentissage sur dossier est possible en cas de réussite d'une classe de 10<sup>e</sup> respectivement de 11<sup>e</sup> du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique. Des stages d'orientation sont également organisés en cours d'année pour aider l'élève dans le choix de son métier.



**Yannick Rausch, apprenti, 17 ans, 12<sup>e</sup> mécatronicien**

«La classe de 9<sup>e</sup> finie, choisir entre une profession mécanique ou électrique était difficile pour moi. J'ai alors opté pour la filière mécatronique parce qu'elle comprenait à la fois les volets électrique, mécanique et informatique industrielle. J'ai fait connaissance avec le CFA d'ArcelorMittal et le métier du mécatronicien lors d'une journée Portes Ouvertes. J'ai pu découvrir, à cette occasion, pour la première fois le métier de mécatronicien qui m'a aussitôt plu et je me suis donc tout de suite inscrit pour ce cursus de 3 ans. Aujourd'hui, ce qui me plaît dans cet apprentissage c'est avant tout la multitude des facettes de la formation. Par ailleurs, les stages dans les services représentent un avantage énorme, parce qu'ils nous permettent d'avoir un aperçu réel du monde professionnel et d'acquérir de premières expériences significatives et valorisables. Enfin, on nous donne également la possibilité de participer à des manifestations intéressantes pour notre développement et notre ouverture professionnelle: par exemple, ma participation au mois de mai 2011 à la 6<sup>e</sup> Edition des Concours Nationaux des Métiers et Professions du Luxembourg, organisée par Luxskill. A l'issue de ces 3 années, j'espère réellement pouvoir obtenir un emploi dans la sidérurgie et même peut-être directement dans le service où j'ai effectué mes stages, j'aurai ainsi l'avantage de connaître déjà les installations et l'environnement. Je conseille véritablement cet apprentissage, car l'accompagnement au CFA est professionnel et complet et nous permet d'aborder l'examen final dans les meilleures conditions qui soient».

**WIRTSCHAFTSAUSKUNFTE  
FORDERUNGSEINZUG**

**Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management**

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

**Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise**

seit/depuis 1879

**Creditreform**

**Unternehmen Sie nichts ohne uns**



## La LSC vous présente la «profession du mois»

L'objectif de l'action de la «profession du mois», est de vous faire découvrir une des professions pour lesquelles un apprentissage menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) est organisé à l'heure actuelle par la LSC. En dehors des informations pratiques relatives à l'apprentissage, des témoignages de la profession visée vous sont présentées. ■

### Conseiller en vente

#### ■ Le descriptif de la formation

Le conseiller en vente est une profession à facettes multiples qui requiert des compétences variées: un goût affirmé pour le contact humain, un sens aigu de l'accueil et de bonnes connaissances techniques. Le conseiller en vente peut travailler dans le commerce de gros ou de détail.

#### ■ Les principales missions

- accueillir les clients dans le magasin ou dans le rayon;
- présenter les produits et faire les démonstrations éventuelles;
- conseiller le client et conclure la vente;
- encaisser le montant facturé;
- traiter les réclamations;
- participer à la gestion des stocks;
- faire les commandes de réapprovisionnement;
- aménager le lieu de vente.

#### ■ Les compétences requises

- bonne présentation;
- diplomatie et maîtrise de soi;
- qualités commerciales et contact facile;
- plurilinguisme.

#### ■ La voie de formation

La réussite de l'apprentissage menant au DAP (Diplôme d'aptitude professionnelle) est la voie normale pour devenir conseiller en vente.

L'apprentissage menant au DAP est une formation qui se fait en entreprise auprès d'un patron formateur (partie pratique), accompagnée d'un enseignement à l'école (partie théorique). Après avoir réussi 3 années de formation, l'apprenti obtient son DAP. Ce diplôme lui donne droit au salaire social minimum qualifié (2.109,07 EUR à partir du 01/01/2011).

L'admission au DAP conseiller en vente requiert d'avoir au préalable réussi une classe de 9<sup>e</sup> Pratique de l'enseignement secondaire technique.

L'enseignement de la partie théorique se fait dans un des lycées et centre de formations suivants: Lycée Technique de Bonnevoie (LTB), Lycée Technique du Centre (LTC), Lycée du Nord (LNW), Lycée Technique d'Ettelbruck (LEtt),

Lycée Technique Lallange (LTL), Lycée Technique Mathias Adam (LTMA), Lycée Nic Bieber (LTNB), Lycée Technique Joseph Bech (LTJB), Centre national de la formation professionnelle continue (CNFPC Esch, CNFPC Ettelbruck).

#### ■ Les avantages de l'apprentissage

Par la conclusion du contrat d'apprentissage, l'insertion professionnelle de l'apprenti dans le marché du travail est effective. La formation pratique est réalisée en entreprise avec des outils et équipements professionnels.

Au cours des trois années de la formation, l'apprenti est présent pendant quatre jours par semaine auprès de l'entreprise-formatrice, une journée par semaine est consacrée à l'enseignement théorique au lycée ou au centre de formation.

L'apprenti a droit à un minimum de 25 jours de congé par an ainsi qu'à des indemnités d'apprentissage. ■

Indemnités d'apprentissage (Indice 719,84)	Avant réussite du PII	Après réussite du PII
Conseiller en vente DAP	512,53 EUR	717,46 EUR

#### ■ Témoignage:

Daniel Léonard travaille depuis 7 ans dans un des Drink-Shop de l'entreprise Munhowen S.A. dont 3 en tant qu'assistant magasin. Suite à l'obtention de son CITP-vendeur, Daniel Léonard a effectué un apprentissage adulte afin de se qualifier en tant que conseiller en vente.

#### LSC: Pour quelles raisons avez-vous choisi la profession de conseiller en vente?

J'apprécie le contact client ainsi que la possibilité de faire carrière dans ce domaine.





**LSC: Quelles sont les compétences requises afin de pouvoir exercer cette profession?**

Il faut faire preuve d'un excellent contact client afin d'attirer le client et de le fidéliser, des notions de merchandising et une bonne connaissance des produits proposés sont indispensables.

**LSC: Quels sont, selon vous, les avantages et les contraintes de cette profession?**

Parmi les avantages de cette profession, je citerais la formation constante sur le terrain et une amélioration des connaissances linguistiques et informatiques.

Au quotidien, le contact client me procure une grande satisfaction, même s'il est parfois difficile de donner satisfaction à tous les clients.

**LSC: Décrivez en bref une journée type**

Je commande les marchandises, suite à leur réception, je remplis les rayons et contrôle l'étiquetage ainsi que le prix de vente. Dans les rayons, je veille à mettre en avant les promotions du moment.

Dès l'ouverture du magasin, j'accueille et conseille les clients. Je m'occupe également de la gestion de la caisse et de l'organisation du planning de travail des autres employés. ■

---

**Assurer la qualité de l'apprentissage**

---

## La «Formation pour tuteurs en entreprise» de la Luxembourg School for Commerce (LSC)

**D**epuis mai 2010, la Luxembourg School for Commerce, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, propose une formation pour tuteurs en entreprise qui s'adresse à toute personne chargée d'encadrer et d'accompagner les apprentis en entreprise. Selon la nouvelle réglementation du droit de former, cette formation est obligatoire pour toute entreprise qui s'investit dans la formation d'un ou de plusieurs apprentis. Lors des premières sessions en 2010 environ 200 tuteurs ont participé à cette formation.

Paul Emering, directeur de la LSC, précise «Nous avons développé cette formation pour assurer une meilleure qualité de l'apprentissage au Luxembourg». Ainsi la formation a pour objectif d'outiller les tuteurs, n'ayant souvent pas des connaissances en pédagogie, avec des concepts pédagogiques de base. Ceux-ci leur facilitent l'encadrement de l'apprenti et leur permettent de mieux réussir leurs missions. Paul Emering poursuit «en outre, la réforme de l'apprentissage exige que chaque tuteur



sache faire une évaluation de l'apprenti basée sur les compétences à acquérir. C'est pourquoi l'enseignement de cette nouvelle méthode d'évaluation à l'aide d'indicateurs et de standards fixés, sera une aide précieuse pour tous les tuteurs en entreprise.»

En dehors des connaissances théoriques transmises, un atout important de la

formation est son orientation vers la pratique. Une matinée de suivi, qui permet aux futurs tuteurs d'échanger leurs premières appréciations et vécus en matière de formation initiale, complète les quatre jours de formation. L'échange d'expérience se développant lors de cette matinée est jugé vraiment nécessaire par grand nombre des participants sortants.

Pour de plus amples informations sur le programme de formation, consultez le site web [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu).

## ■ Prochaines dates

Groupes	Formatrice	Dates 2011			Matinée suivi 8h30-12h30
		Formation pédagogique 1 <sup>re</sup> journée 8h30-17h00	Formation pédagogique 2 <sup>e</sup> journée 8h30-17h00	Formation «Evaluation compétences» 8h30-12h30	
Luxembourgeois	Joëlle Letsch	5 septembre	7 septembre	22 septembre	6/12/2011
Français	Josiane Eippers	14 septembre	19 septembre	29 septembre	8/11/2011
Luxembourgeois	Josiane Eippers	5 octobre	7 octobre	25 octobre	8/12/2011
Français	Josiane Eippers	9 novembre	18 novembre	1 décembre	19/1/2012
Luxembourgeois	Joëlle Letsch	28 novembre	30 novembre	14 décembre	28/02/2012

## Calendrier de l'apprentissage >>>

- Envoi des déclarations de postes d'apprentissage vacants à l'Administration de l'Emploi.
- Enregistrement des contrats d'apprentissage du 16 juillet au 1<sup>er</sup> octobre 2011.
- Pour de plus amples informations sur le droit de former, consultez la page 42.

Mieux vous  
connaître  
pour mieux  
vous assurer.

Rendez-vous sur  
[www.ergo.lu](http://www.ergo.lu)



**ERGO**

ERGO Insurance sa  
5 Rue des Mérovingiens, L- 8070 Bertrange  
Tel +352 44 74 01 | Fax +352 44 74 87  
info@ergo.lu | [www.ergo.lu](http://www.ergo.lu)

Le programme complet des formations peut être consulté  
sur le site [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu).

Depuis le mois de mai, la programmation des formations continues  
pour le second semestre 2011 est disponible.

Les catalogues peuvent déjà être commandés auprès de:  
Luxembourg School for Commerce – 7, rue Alcide de Gasperi  
Tel.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: [info@lsc.lu](mailto:info@lsc.lu)



# Formulaire à compléter et à renvoyer



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI  
Administration de d'Emploi

Service d'Orientation professionnelle

## Déclaration de postes d'apprentissage

Code du Travail Livre premier, Titre premier – Contrat d'apprentissage  
(Art. L. 111 – 1. – Art. L. 113 – 6.)

La déclaration des postes d'apprentissage à l'Administration de l'Emploi est obligatoire.  
Le placement en apprentissage est assuré par le Service d'Orientation professionnelle.

\* matricule obligatoire afin de garantir le traitement adéquat

### **Employeur:**

**Matricule\*** : \_\_\_\_\_

**Nom** : \_\_\_\_\_

**Adresse** : \_\_\_\_\_

**Téléphone** : \_\_\_\_\_ **Fax**: \_\_\_\_\_

1) Apprentissage : Poste(s) offert(s) \_\_\_\_\_ apprenti/e(s) \_\_\_\_\_  
(nombre) (profession/métier)

DAP/CATP  CCM  CIP  CCP  DT   Apprentissage initial

Poste(s) offert(s) \_\_\_\_\_ apprenti/e(s) \_\_\_\_\_  
(nombre) (profession/métier)

DAP/CATP  CCM  CIP  CCP  DT   Apprentissage adulte

2) Le/la candidat(e) est invité(e) à contacter M/Mme \_\_\_\_\_  
et/ou à se présenter le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures.

**Matricule:** \_\_\_\_\_

**Nom:** \_\_\_\_\_

**Candidat/e de votre choix:**  
au cas où vous avez déjà un (une) candidat(e)

**Adresse:** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Localité) (Date) (Nom et signature/cachet)

Prière de renvoyer la présente à l'adresse suivante:

**ADEM – Orientation professionnelle**  
**Boîte postale 2208 L-1022 Luxembourg**  
ou par Fax: 40 61 39  
Tél. : 247-85387 / 247-85480

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que l'administré soit informé que les réponses à ce formulaire ne peuvent servir à d'autres fins que le traitement des déclarations de postes d'apprentissage conformément aux termes de la prédite législation, le droit d'accès, de rectification et de suppression des données est garanti.

## Apprentissage

### Conditions à l'obtention du droit de former

La formation pour tuteurs est obligatoire pour toute entreprise souhaitant obtenir le droit de former. La nouvelle réglementation (loi modifiée du 19 décembre 2008, article 2 du règlement grand-ducal du 3 août 2010) exige cette formation spécifique. Le texte ci-après reprend les conditions générales à remplir pour se voir accorder et retirer le droit de former. Dans le cas où le tuteur dispose déjà d'une expérience pédagogique, les chambres professionnelles peuvent le dispenser de la formation pour tuteurs.

#### Au niveau de l'entreprise

##### Conditions générales

La tenue générale et l'envergure de l'organisme de formation doivent être de nature à garantir la formation professionnelle de l'apprenti, suivant les critères arrêtés de concert entre les chambres professionnelles patronales et salariales et le ministère.

Critères arrêtés:

- L'entreprise doit se prévaloir d'une expérience professionnelle minimale de 3 ans dans la profession concernée (*attention aux nouveaux numéros de matricules de filiales ou de succursales!*).

##### Conditions administratives

- Être ressortissant de la Chambre de Commerce;
- Détenir une autorisation d'établissement/de commerce;
- Être inscrit au Registre de Commerce (si l'immatriculation est requise);
- Les dirigeants doivent présenter les garanties nécessaires d'honorabilité (Art. 22).

#### Au niveau du tuteur

Chaque entreprise doit se prévaloir d'un tuteur respectant les conditions générales et complémentaires citées ci-dessous.

Une entreprise n'ayant jamais formé se doit d'être conforme endéans les 6 mois à venir.

Une entreprise en cours de formation ou ayant déjà formé dans le passé se doit d'être conforme d'ici le mois d'août 2013.

##### Conditions générales

Le tuteur doit avoir suivi la formation pour tuteurs de 3 jours au moins.

Une dispense concernant le volet pédagogique (2 jours de formation) est possible si:

- Le tuteur possède un brevet de maîtrise ou une qualification de niveau équivalent;
- Le tuteur peut se prévaloir d'une formation en pédagogie (en accord avec les chambres);
- Le tuteur peut se prévaloir d'une **expérience de longue date** (en accord avec les chambres);

##### Conditions complémentaires

- Le tuteur doit être âgé de 21 ans au moins;
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions d'honorabilité (Art.22);
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions de qualifications professionnelles définies pour les différents secteurs par les chambres professionnelles (Art. 22):
  - Le tuteur doit être au moins détenteur d'un DAP dans la profession concernée;
  - Le tuteur doit être en mesure d'enseigner le programme de formation pratique.

(Voir formulaire ci-contre)

Pour tout renseignement complémentaire concernant la formation pour tuteurs, veuillez consulter le service clients de la LSC au (+352) 42 39 39-210

## Apprentissage transfrontalier

### Grenzüberschreitende Ausbildung

Alle Betriebe welche einen Auszubildenden in einem der unten genannten Berufe ausbilden wollen, müssen ihre Ausbildungsstelle beim Arbeitsamt (ADEM) melden; der Vordruck des Formulars „déclaration de poste d'apprentissage vacant“ sowie die Vorgehensweise im Falle einer grenzüberschreitenden Ausbildung finden Sie auf **www.lsc.lu**.

Die grenzüberschreitende Ausbildung ist nur für Ausbildungen erlaubt

welche jährlich in einer großherzoglichen Regelung aufgelistet werden.

Liste der grenzüberschreitenden Ausbildungen 2010-2011:

- Änderungsschneider;
- Fachinformatiker;
- Groß- und Außenhandelskaufmann;
- Hotelfachmann;
- Immobilienkaufmann;
- Industriekaufmann;
- Kaufmann für Marketingkommunikation;

- Kaufmann für Spedition und Logistikdienstleistungen;
- Kaufmann für Versicherungen und Finanzen
- Mediengestalter;
- Technischer Zeichner;
- Veranstaltungskaufmann/Technik;
- Verfahrensmechaniker für Kunststoff- und Kautschuktechnik;
- Fachkraft für Kreislauf- und Abfallwirtschaft.

Formulaire

**Demande en obtention du droit de former**

Nom, Prénom (patron-formateur):

\_\_\_\_\_

Matricule:

\_\_\_\_\_

Fonction:

\_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise:

\_\_\_\_\_

Matricule de l'entreprise:

\_\_\_\_\_

Nombre de salariés: \_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise:

N°: \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_

Extension: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Nom, Prénom du tuteur (si différent du patron-formateur):

\_\_\_\_\_

Matricule du tuteur: \_\_\_\_\_

Est-ce que le tuteur a déjà suivi la formation pour tuteurs organisée par la LSC?  Oui  Non

**Veillez joindre les documents suivants:**

- Copie de l'autorisation de commerce
- Déclaration d'honorabilité (patron et tuteur, lettre par écrit)\*
- Copie(s) du/des diplôme(s) (patron et tuteur)
- Preuves des expériences professionnelles (patron et tuteur)
  - *certificats de travail*
  - *certificat d'affiliation du Centre Commun de la Sécurité Sociale*
  - *autres*

\*En cas de nécessité, la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés se réservent le droit de demander le bulletin No 2 du casier judiciaire.

**Description sommaire de votre activité principale dans laquelle l'apprenti(e) sera formé(e):**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(Localité)

(Date)

(Nom et signature)

Veillez renvoyer ce formulaire dûment rempli à: **LSC- FPI**

**L-2981 Luxembourg**

## Analyse de la contribution financière de l'Etat

## 32,5 millions d'aide au financement de la formation en entreprise

Pour 2008, l'Etat participe au financement des plans de formation des entreprises à hauteur de 32,5 millions EUR. Ce montant est en hausse de 13 % par rapport à 2007. Il est réparti entre 878 entreprises. Le nombre d'aides accordées augmente de 40 % en une année.

17 % des entreprises de 10 salariés et plus perçoivent l'aide de l'Etat. L'effectif salarié de l'ensemble des entreprises bénéficiaires représente 43 % des salariés du secteur privé de l'économie luxembourgeoise.

Du fait de la participation accrue des entreprises en 2008, le montant du

cofinancement progresse dans la majorité des secteurs d'activité: de +6 % dans le secteur «Activités financières et d'assurance» à +90 % dans le secteur «Santé humaine et action sociale».

De plus en plus d'entreprises de petite taille bénéficient du soutien de l'Etat. Le nombre de demandes de cofinancement issues d'entreprises de moins de 50 salariés augmente plus rapidement (+53 %) que celles provenant d'entreprises de plus de 50 salariés (+29 %).

La hausse du nombre de demandes émanant de petites entreprises qui ont des investissements en formation plus faibles, ainsi que la crise économique

amorcée en 2008, entraînent une augmentation du cofinancement public moins importante que celle observée durant la période 2003-2007.

Le cofinancement moyen par demande baisse de 19 % par rapport à 2007, il est égal à 43.900 EUR.

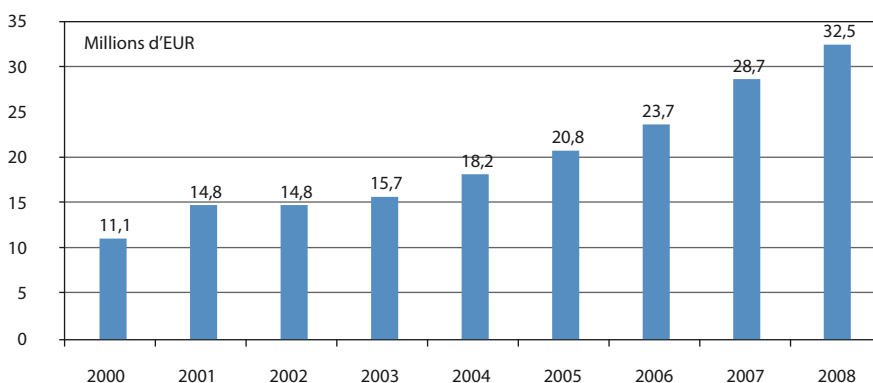
Le cofinancement moyen accordé aux petites entreprises (10 à 49 salariés) et très petites entreprises (moins de 10 salariés) augmente toutefois par rapport à 2007 (+31 %).

En 2008, la moitié des demandes donne lieu à une aide financière supérieure à 10.400 EUR.

## ■ Formabref

La publication relative au cofinancement public, éditée dans la nouvelle série Formabref, est une étude annuelle portant sur le cofinancement public en matière de formation professionnelle continue alloué aux entreprises. Elaborée par l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) et le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), elle analyse la contribution financière de l'Etat aux plans de formation des entreprises pour l'exercice 2008.

Graphique 1: Montant du cofinancement de l'Etat en matière de formation professionnelle continue en millions d'EUR – 2008



Les entreprises luxembourgeoises peuvent bénéficier d'un appui financier pour la formation de leurs salariés. Il se monte à 14,5 % imposables du montant annuel investi en formation. Au plan pratique, il revient aux entreprises d'introduire leur demande de cofinancement auprès du MENFP. Les demandes sont ensuite analysées par l'INFPC.

Les données recueillies sont utilisées pour produire Formastat et le numéro de Formabref sur le cofinancement public.

Ces publications produites avec le soutien du Fonds social européen peuvent être téléchargées sur le portail [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu) ou commandées par téléphone au (+352) 46 96 12-1.

## IUIL

## La formation continue traverse les frontières

La formation continue est reconnue comme facteur de croissance économique primordial

par les autorités européennes, notamment au niveau de la stratégie de Lisbonne. La Grande Région a connu

ces dernières années de profondes mutations au niveau socio-économique. L'économie du territoire, autre-

fois ancrée dans l'industrie métallurgique, évolue de plus en plus vers une économie tertiaire. Les compétences requises évoluent logiquement de la même façon. Force est de constater que la demande de personnel hautement qualifié au sein de la Grande Région est en augmentation. Le potentiel existant ne peut cependant y répondre, ceci conduisant bon nombre d'organismes à recruter des profils au-delà des frontières de la Grande Région. Les personnes employées autrefois dans l'industrie se voient souvent confrontées à la problématique du chômage faute d'une reconversion. La crise économique a accentué l'importance de proposer une offre de formation continue universitaire adaptée aux mutations économiques afin de faire de la Grande Région un territoire compétitif où la main-d'œuvre répond aux besoins du marché. A ce constat s'ajoute la mobilité transfrontalière qui nécessite une coopération structurée des institutions universitaires et notamment au niveau de la formation continue.

Dans ce contexte, les institutions universitaires de la Grande Région ont décidé de constituer un réseau «FCU Formation Continue Universitaire Grande Région» pour développer la formation continue sur le territoire. Le regroupement des forces de chaque institution doit permettre de répondre au mieux aux changements socio-économiques.

Dans ce cadre, deux secteurs d'activité particuliers «Santé» et «Logistique» ont été identifiés pour faire l'objet d'une étude dont l'objectif est d'offrir des dispositifs de formation continue aux acteurs de ces secteurs. C'est ainsi que des interviews avec ces entreprises ou établissements sont menés en Lorraine, Sarre, Wallonie, Rhénanie-Palatinat et au Luxembourg afin de connaître leurs besoins réels en termes de formation continue du personnel. L'analyse des résultats permettra, à l'horizon 2012, aux partenaires du projet FCU de concevoir un programme de formations continues adapté aux réalités et aux spécificités du marché de la Grande Région.

Par ailleurs, un troisième groupe de travail dédié à la validation des acquis de l'expérience, est chargé de faire l'état des lieux dans chaque pays partenaire. L'échange sur les contex-



**Dans le cadre du projet FCU, le workshop «La collaboration transfrontalière dans le domaine de la formation continue» a eu lieu le 4 mai à Munsbach**

tes spécifiques et les pratiques différentes permet de définir des problématiques communes et de construire des outils et des démarches utilisables par chaque pays.

#### **Contenu du programme:**

- La présentation officielle du projet FCU;
- La présentation du site web FCU;
- La présentation de divers projets transfrontaliers:
  - Sanicademia: L'académie transfrontalière pour la formation continue dans le secteur hospitalier;
  - Grenzen-Los: Un groupe de travail transfrontalier dans le

pays des trois frontières dans la région d'Aix-la-Chapelle;

- IBAK: Identification, valorisation et reconnaissance des compétences acquises de manière informelle.

Les partenaires du projet sont: L'Institut Universitaire International Luxembourg, le PRES de l'Université de Lorraine (Nancy-Université Formation Continue), la «Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes», ICN Business School Nancy-Metz, HEC- Ecole de Gestion de l'Université de Liège, la «Fachhochschule Koblenz» ainsi que la «Fachhochschule Trier». ■

Pour de plus amples informations:  
 Institut Universitaire International Luxembourg  
 Personne de contact: Diane Durinck  
 Tél.: (+ 352) 26 15 92 14 – E-mail: [diane.durinck@iuiil.lu](mailto:diane.durinck@iuiil.lu)

## Sacred Heart University

## Développement des réseaux de Sacred Heart University

## ■ Intensification des échanges internationaux

Les campus américain et luxembourgeois de Sacred Heart University ont créé une nouvelle structure permettant aux étudiants de découvrir les atouts et richesses du réseau international de l'université. Ainsi, en nommant une personne responsable chapeautant tous les programmes d'échanges aux Etats-Unis et en Europe, Sacred Heart University devrait dynamiser et mieux gérer les programmes internationaux. De cette façon, les campus du Connecticut (USA), de Dingle (Irlande), de Luxembourg et de Rome seront amenés à recevoir de plus en plus d'étudiants des campus partenaires.

Pour le Luxembourg, le premier signe concret de cette restructuration

se fera par l'accueil d'une trentaine d'étudiants américains en juin de cette année. Sur une durée de deux semaines, les étudiants suivront un cours de Management ou d'Economie le matin et seront en visites d'entreprise l'après-midi. Ainsi, ils pourront enrichir leurs connaissances dans ces matières en les complétant par une vision de leurs applications directes dans des entreprises et institutions du Luxembourg telles que la Banque Européenne d'Investissement (BEI), Eurocontrol ou encore Skype.

Ce programme d'échange est ouvert aux étudiants inscrits en Bachelor, américains, européens (les étudiants de la Grande Région peuvent y participer) et d'autres horizons. Les bénéfices pour eux seront de s'immerger le

temps de deux semaines dans la culture internationale, en y côtoyant des étudiants américains et en ayant la possibilité d'approcher le monde économique luxembourgeois lors des visites d'entreprises.

## ■ Cours itinérant en Asie

Par ailleurs, ces échanges se feront sur une base multilatérale puisque chaque étudiant inscrit sur le campus de Luxembourg pourra bénéficier également du réseau de SHU. A ce titre, une vingtaine d'étudiants inscrits en Master of Business Administration (MBA) partiront cette année en juillet pour un cours itinérant de deux semaines. Ils parcourront Dubaï, Pékin, Bangkok et Bombay. Tout en travaillant sur un projet défini au préalable, ils auront la possibilité de visiter des entreprises et institutions établies dans chacun de ces pays.

## ■ Possibilité de prendre des cours uniques

Sacred Heart University a plusieurs formations diplômantes: le Master of Business Administration (MBA) sur deux ans, les Certificats sur une année et les échanges internationaux. Pour intégrer ces formations, l'inscription au programme complet est obligatoire. Dorénavant, une personne intéressée par un cours spécifique soit en Management, soit en Finance, pourra s'inscrire uniquement à ce cours sans pour autant devoir suivre un programme complet, ce qui lui permettra d'enrichir ses compétences dans des matières spécifiques telles que Derivatives & Risk Management, Global Investments ou Entrepreneurship.

Sacred Heart University Luxembourg délivre des diplômes Master of Business Administration (MBA) ainsi que des Certificats Professionnels (Corporate Finance, Global Investments et Leadership). Sacred Heart University a établi son campus international au Luxembourg en 1991 et est accréditée par la prestigieuse Association to Advance Collegiate Schools of Business (AACSB). ■

Pour tout renseignement concernant les formations et événements à venir, contactez Antoine Rech, Assit. Director  
Tél.: (+352) 22 76 13 31 –E-mail: arech@shu.lu – www.shu.lu





*Votre formateur pour la réussite*



**Vient de paraître !**

**« Catalogue Formation Professionnelle Continue II/2011 »**

Demandez votre exemplaire gratuit.

La LSC est compétente dans les domaines de formation suivants :



Création d'entreprise  
Économie  
Gestion d'entreprise  
Leadership et développement personnel  
Droit  
Fiscalité  
Santé et sécurité au travail  
Environnement  
Management de la qualité et normalisation  
Langues  
Commerce  
Horeca  
Industrie

*Une offre de formation de qualité certifiée*

**Prière de commander le catalogue auprès de la LSC**

\_\_\_\_\_ par e-mail à [info@lsc.lu](mailto:info@lsc.lu)

\_\_\_\_\_ par téléphone au +352 42 3939 220

\_\_\_\_\_ ou de consulter notre offre de formation sur [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu)



rosedeclairer.lu

## Recherche et Développement

## Luxinnovation tire un bilan positif de l'année 2010

Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, a présenté le 14 avril 2011, en présence de Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, le bilan de ses activités 2010 à l'occasion de la publication de son rapport annuel.

Positionnée au cœur du système national d'innovation, l'Agence intervient sur le terrain aux côtés des entrepreneurs et des chercheurs pour les aider à concrétiser leurs idées innovantes. En 2010, les conseillers de Luxinnovation ont ainsi accompagné 482 entreprises et 28 laboratoires. L'Agence agit en tant que facilitateur pour accéder aux financements nationaux ou européens, pour lancer une activité innovante, pour trouver une expertise technologique ou pour professionnaliser la démarche de gestion de l'innovation.

L'équipe de Luxinnovation a intensifié ses efforts en 2010 pour répondre aux défis socio-économiques du

pays en soutenant les porteurs d'idées de recherche-développement et innovation (RDI) à chaque étape de leurs projets. 2010 a été une année charnière puisqu'elle a marqué la dernière phase de réalisation du 1<sup>er</sup> contrat de performance 2008-2010 et l'ouverture des négociations du 2<sup>e</sup> contrat de performance 2011-2013. Le président et la direction de Luxinnovation ont présenté des résultats quantitatifs et qualitatifs très satisfaisants, tant sur l'année écoulée que sur les trois dernières années.

#### ■ Des résultats encourageants et prometteurs

A titre d'exemple, 77 dossiers de RDI, portés par 56 entreprises différentes dont 60 % de PME, ont ainsi pu bénéficier d'aides financières nationales en 2010. Les programmes de recherche européens ont permis un retour financier de plus de 14 millions EUR sur la même année.

23 nouvelles entreprises innovantes ont été créées au Luxembourg et 6 brevets ont été déposés par les organismes de recherche publics. L'événementiel n'est pas en reste avec l'organisation de 49 événements réunissant plus de 3.700 participants. Plusieurs publications ont été éditées en 2010 et le 1<sup>er</sup> catalogue de la recherche publique a été mis en ligne sur [www.public-research.lu](http://www.public-research.lu).

2010 a également été marquée par la mise en place d'une nouvelle politique de gouvernance des clusters pour renforcer les partenariats public-privé ([www.clusters.lu](http://www.clusters.lu)), des actions en faveur de la valorisation de la recherche publique et le renforcement des synergies avec les autres acteurs du système national d'innovation. Luxinnovation a ainsi conclu des conventions de collaboration avec le Fonds National de la Recherche et avec l'ensemble des organismes de recherche publics. Le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur s'est félicité des résultats atteints par l'Agence et a encouragé les entreprises, et en particulier les PME, à s'adresser à Luxinnovation pour leurs projets de RDI.

Avec plus de 25 ans d'expérience au service de la RDI et une équipe pluridisciplinaire de 35 collaborateurs, Luxinnovation se tourne avec confiance vers les défis qui l'attendent pour la période 2011-2013. Afin de promouvoir en particulier les coopérations entre entreprises et chercheurs, Luxinnovation renforcera sa collaboration avec le Fonds National de la Recherche et les organismes de recherche publics. L'Agence sera aussi présente de façon accrue sur le terrain afin de mobiliser le potentiel d'innovation des entreprises dans des secteurs clés pour l'économie luxembourgeoise.



(de g. à d.) Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Marco Valentiny, président de Luxinnovation

Rapport annuel 2010 téléchargeable sur [www.luxinnovation.lu](http://www.luxinnovation.lu) ou sur le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu)

## Vivre et transmettre sa passion pour l'entrepreneuriat avec le mentorat

**A**u départ de toute entreprise se trouve un créateur passionné qui croit en son idée. Puis, l'idée se traduit en business model qui va être éprouvé à son tour sur le terrain ... c'est à ce moment que tout s'enchaîne très vite pour le «jeune» entrepreneur, plongé dans la gestion quotidienne d'entreprise, entre recherche effrénée de financement, prospection intensive et recrutement d'une équipe. Quelques années ont passé et l'entreprise est bien en selle. Le dirigeant doit maintenant apprendre à grandir progressivement avec son organisation et à piloter la croissance.

Pour mieux affronter les changements liés aux diverses étapes de la croissance, rien de mieux que de s'entourer d'un mentor, qui est passé par les mêmes phases que son cadet moins expérimenté» rappelait Rachel Gaessler, en guise d'introduction à la séance d'information sur le mentorat pour entrepreneurs, qui s'est déroulée le 19 avril à la Chambre de Commerce, dans le cadre du programme BusinessMentoring.

L'occasion pour la coordinatrice du programme de rappeler la définition du «mentor»: «on parle ici d'un dirigeant ayant 10 à 15 ans d'expérience dans la gestion d'une entreprise et qui accompagne bénévolement un entrepreneur moins expérimenté, le «mentoré», dans le but de l'aider à développer ses compétences de gestionnaire et à booster les activités de son entreprise.»

C'est dans ce contexte d'engagement libre et volontaire, basé sur la confiance, la confidentialité et le respect mutuel qu'elle invitait la vingtaine d'entrepreneurs présents à saisir la formidable opportunité que représente le mentorat: «c'est avant tout un dirigeant, un homme, que l'on mentore. Ce que vise le mentorat pour entrepreneurs, c'est le développement et l'épanouissement du dirigeant ainsi que le renforcement de certaines de ses habiletés de gestionnaire telles que son esprit d'innovation, son sens des négociations ou sa capacité à prendre du recul.»

Et d'insister «la fonction première d'un mentor sera toujours d'accompagner

un entrepreneur dans sa démarche personnelle de chef d'entreprise, et notamment, de l'inciter à se poser les bonnes questions, afin qu'il trouve lui-même des solutions.»

Elle confiait au passage que le succès des relations mentoriales engagées depuis 2010 est essentiellement lié à l'implication des mentors du Réseau (au nombre de 25), qui sont de véritables passionnés, mais aussi à la soif d'apprendre et à la motivation des mentorés. «Les Mentors s'investissent beaucoup, tant dans leur relation mentorale que dans le programme. La passion est donc le dénominateur commun qui réunit nos mentors et mentorés, de même que la motivation et l'envie de partager» insistait-elle.

Et justement, l'envie de devenir encore meilleur aux côtés de leur mentor, ce n'est pas ce qui manque aux deux mentorés de la Promotion «Liz May», venus témoigner pour l'occasion: «lorsque je me suis lancée en affaires, j'ai appris le métier d'entrepreneur sur le tas, ce qui fait que je n'ai jamais vraiment travaillé de manière structurée. Mon mentor, qui est une spécialiste de la gestion financière, m'a progressivement fait comprendre que je devais prendre du recul, me recentrer sur la vision de mon entreprise et mon *core business*. Progressivement, elle m'a amené à mettre en place

et à maîtriser des outils pour répondre à ces problématiques récurrentes de gestion du temps et du personnel» confiait Sylvain Boucherat, entrepreneur dynamique à la tête de l'agence événementielle Boucherat S.à.r.l., créée en 2007. Quant à Isabelle Saint-Antoine, jeune cheffe d'entreprise spécialisée dans l'*engineering* industriel, la relation mentorale lui permet d'avancer plus vite et avec plus de sérénité: «pour une start-up comme Agilis, le mentorat permet d'éviter les pièges du démarrage et d'avancer plus rapidement, en toute confiance. En questionnant la pertinence de certaines de mes décisions d'affaires, mon mentor m'aide à aller dans la bonne direction. En plus de cet aspect bienveillant, sa grande expérience dans l'industrie fait qu'il connaît toutes les ficelles du métier.»

Des témoignages enthousiasmants qui ont suscité l'intérêt de nouveaux candidats, désireux à leur tour de rejoindre le programme en 2011.

La séance a d'ailleurs été suivie d'une session de speed mentoring, consistant à mettre en relation de potentiels candidats mentorés avec des Mentors agréés, sous forme d'entretiens de 15 minutes. Plus d'informations sur [www.businessmentoring.lu](http://www.businessmentoring.lu).



**Ceratizit S.A. EN BREF****Ceratizit S.A.**

**Activité:** Leader mondial dans la fabrication de produits en tungstène

**Date de création:** 1931 (création de Cerametal à Walferdange, Luxembourg)

**Effectif:** environ 4000 employés

**Site web:** [www.ceratizit.lu](http://www.ceratizit.lu)

8 juin 2011

## Workshop: «Comment maîtriser la croissance de son entreprise?»

**A**fin d'aider les gestionnaires de PME et TPE à mieux comprendre les enjeux du management de la croissance, la Chambre de Commerce organise, dans le cadre du cycle événementiel du programme BusinessMentoring, un workshop intitulé «Comment maîtriser la croissance de son entreprise?» qui aura lieu le 08 juin à 18h00 dans les locaux de la Chambre de Commerce.

Au cours de ce workshop, Jacques Lanners, membre du comité directeur de la société Ceratizit, exposera comment il a réussi à piloter la stratégie de croissance du groupe et à insuffler une

nouvelle culture d'entreprise inspirée, en autres, de techniques organisationnelles venues du Japon. Son intervention sera complétée par une analyse des éléments clefs des mécanismes de la croissance d'une entreprise par Olivier Tran, économiste spécialisé dans le diagnostic de performance auprès de PME/PMI de la Grande Région. La soirée sera clôturée par le témoignage d'un jeune entrepreneur mentoré Laurent Sanders, actuellement à la tête d'une entreprise en forte croissance.

Lors de cette soirée, les participants seront invités à poser leurs questions aux intervenants et/ou à apporter leur

témoignage. Le workshop, qui se tiendra en langue française (avec traduction en anglais) est d'accès gratuit et sera suivi d'une séance de *speed mentoring* à 19h30 qui s'adresse à des dirigeants d'entreprise souhaitant être accompagnés par un mentor (chef d'entreprise expérimenté).

Informations et inscription obligatoire sur [www.businessmentoring.lu/inscription](http://www.businessmentoring.lu/inscription) jusqu'au **lundi 06 Juin 2011**.

### ■ A propos des intervenants ...

#### **Portrait de Jacques Lanners, CEO du groupe Ceratizit et élu «Entrepreneur de l'année 2009» à Luxembourg**

C'est en tant qu'ingénieur que Jacques Lanners entre dans la société créée par son grand-père en 1983, Cerametal.

Dès 1984, il entreprend de faire évoluer les activités en créant un site de production à Livange. Il œuvre alors de 1984 à 1989 en tant que chef de production, à la tête de cet atelier, et fait décupler l'effectif, qui passe de 3 à 35 personnes en 5 ans. C'est pendant ces 5 années passées à optimiser la production de l'atelier que Jacques Lanners se forme au métier d'entrepreneur, en se frottant aux questions de gestion de ressources humaines et de stratégie commerciale. En 1989, il se lance un nouveau défi: prendre en charge la ligne de production de Mamer, qui occupe 115 personnes, aux habitudes bien installées. Il occupera ainsi la fonction de directeur de production au sein du siège social, à Mamer, jusqu'en 2002, année de la naissance du groupe Ceratizit S.A. (issu d'une fusion avec la société autrichienne Plansee-Tizit).

Pendant ces 13 années, il s'attèlera à moderniser le processus de production et insufflera une nouvelle culture d'entreprise, notamment inspirée de techniques organisationnelles venues du Japon.

C'est finalement en 2003, après avoir poursuivi pendant 20 ans son apprentissage du métier d'entrepreneur – entre MBA, formation en management, expérience de terrain et immersion à l'étranger – qu'il prendra la direction du groupe. Il aura à relever, en 2009, un autre défi de taille: celui du management de crise, suite à la dégradation de la situation économique mondiale, qui touche de plein fouet le secteur de l'industrie.

C'est justement en 2009 qu'il remporte le prix du meilleur entrepreneur à Luxembourg, le récompensant pour sa vision entrepreneuriale et la maîtrise de son environnement économique.

Jacques Lanners continue aujourd'hui de piloter la stratégie de croissance de Ceratizit, en tant que membre du directeur et porte-parole du conseil exécutif de la société.

#### **Portrait d'Olivier Tran, Economiste**

Au cours des 9 années passées au sein du Centre européen d'évolution économique (CEDEC) à Bruxelles, en tant qu'économiste, Olivier Tran a réalisé près de 350 diagnostics auprès de PME/PMI, afin de les aider dans leur développement. Il s'est également illustré dans la gestion d'entreprise, notamment en dirigeant la filiale de Scott&Fetzer pour la région de Liège, de 1993 à 1999. Jamais à court d'idées, il travaille actuellement sur un nouveau projet de création en France, en parallèle à son activité de managing consultant pour le Bureau Européen d'Assistance à la Gestion des Entreprises (BEAGE). Il est également à l'origine de l'émission télévisuelle «La Réussite Pourquoi pas vous?», lancée en 2008 et diffusée sur la chaîne française Direct8. L'émission se base sur les témoignages de personnes ayant concrétisé leur rêve professionnel.

# Il n'y a pas d'âge pour être mentoré



**« Quel que soit son âge et son degré d'expérience, tout entrepreneur a besoin d'être soutenu, en particulier en période de croissance. »**

Maurice Léonard - *mentoré*

DEVENEZ MENTORÉ

Prochain workshop :  
« comment maîtriser la croissance  
de votre entreprise » 08/06/11

INSCRIPTIONS:

[WWW.BUSINESSMENTORING.LU/INSCRIPTION](http://WWW.BUSINESSMENTORING.LU/INSCRIPTION)



PARCE QUE RIEN NE PEUT REMPLACER L'EXPÉRIENCE !

## 1,2,3 GO

## CCIO2Bilan: Mise en relation entre investisseurs et entreprises lorraines



**L**e lundi 23 mai 2011 a eu lieu pour la première fois à Luxembourg l'événement «CREATE 2 INNOVATE – One Day to create YOUR innovative business idea in the Greater Region» au Château de Septfontaines, organisé par 1,2,3 GO-Business Initiative a.s.b.l. en partenariat avec la banque ING Luxembourg, avec le soutien de Villeroy & Boch. Au cours de cette journée dédiée à l'entrepreneuriat et à l'innovation en Grande Région se sont succédés ateliers, conférences ainsi qu'une table-ronde sur le financement des projets innovants, animée par Boris Ouarnier, responsable du programme CCIO2Bilan de la CCIT54, relais 1,2,3 GO en Meurthe-et-Moselle.

Mais en quoi consiste ce programme? En 2008, les CCI lorraines, à l'initiative et sous le pilotage de la CCI Meurthe-et-Moselle, ont décidé de créer un dispositif commun afin de dynamiser et de mieux organiser le marché régional du capital-investissement. Ainsi, CCIO2Bilan se positionne depuis 3 ans comme un «facilitateur» de mise en relation entre entrepreneurs et investisseurs. L'équipe CCIO2Bilan accompagne les entrepreneurs dans leur recherche de capitaux, en leur proposant deux types de mises en relation:

- La mise en relation individuelle avec un ou plusieurs investisseurs ciblés, préparée en amont.
- La présentation collective de leur projet devant une assemblée d'investisseurs de tous horizons (institutionnels,

privés, ...), en participant au Forum de l'Investissement Régionalement Responsable. Organisé par CCIO2Bilan, ce Forum est une véritable place de marché où les entrepreneurs désireux de consolider leurs fonds propres rencontrent des investisseurs potentiels, le tout avec une dimension humaine. Il permet par ailleurs aux particuliers de venir assister gratuitement, pendant une demi-journée, aux présentations successives de 5 à 10 PME lorraines.

Pour sa troisième édition, le Forum de l'Investissement Régionalement Responsable ou Forum IRR, a été décliné en quatre étapes:

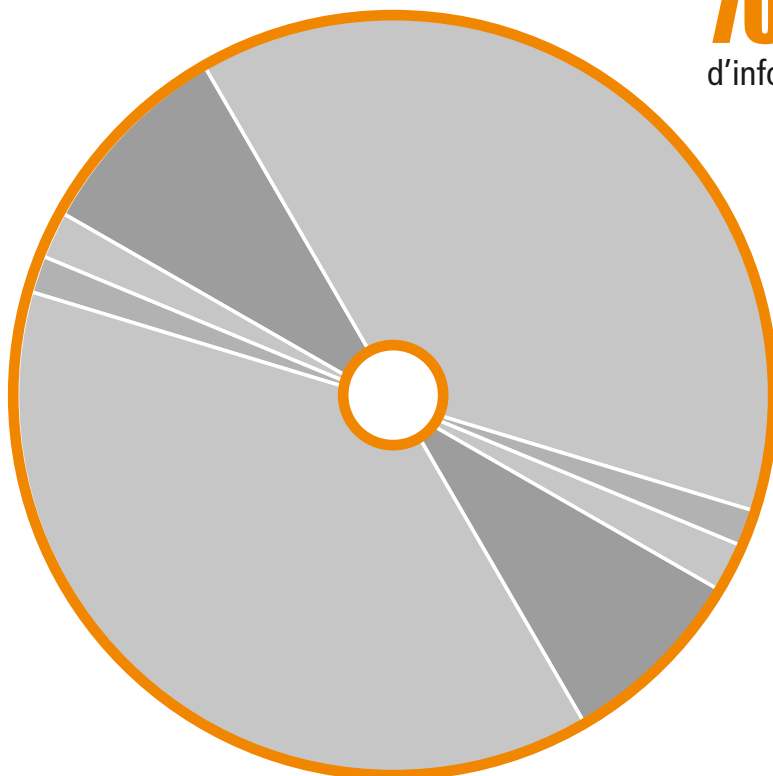
- 3 départements lorrains (Vosges, Moselle, Meurthe-et-Moselle) ont accueilli l'événement respectivement le 30 mars, le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2011, pour toujours plus de proximité entre entrepreneurs et souscripteurs potentiels.
- Pour la première fois, le Forum lorrain s'est invité à Paris le 24 mars 2011, soutenu par l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie), afin de présenter aux investisseurs parisiens le potentiel des entreprises lorraines.

Cette année, 25 PME lorraines s'étaient pré-inscrites au Forum. A l'issue des différentes étapes de pré-sélection, six d'entre elles ont été retenues pour une présentation lors du Forum:

- «Solutions informatiques pour les professionnels de la gestion d'actifs financiers»: Concepteur d'une suite logicielle fournissant aux sociétés de gestion de portefeuilles des outils puissants et simples à utiliser, qui apportent des réponses aux principaux besoins des gérants de portefeuilles: informer le client, organiser le travail et gérer le risque.
- «Solution technologique globale pour l'affacturage et la gestion du poste Clients»: Distribution au niveau mondial d'un logiciel financier expert éprouvé, spécifiquement dédié aux Banques et Entreprises pour l'affacturage et la gestion des créances commerciales de leur poste clients. Le centre technologique et informatique sera établi en Lorraine, le recrutement ayant déjà commencé.
- «Nouveau concept de loisirs canins»: Espace de loisirs aquatiques couvert pour chiens accompagnés de leurs maîtres.
- «Nouveau constructeur d'hélicoptères biplaces»: Diversification d'activité pour une PMI spécialiste de la mécanique de précision. Construction et commercialisation à l'international d'hélicoptères légers (déplacements, surveillance, formation, drones, ...).
- «Plate-forme web de paris mutuels sportifs»: Mise au point et commercialisation d'une forme innovante du pari mutuel sur le web dans la tradition française du jeu de répartition.
- «Création, production et distribution d'une marque de prêt-à-porter féminin haut de gamme et équitable»: Elaborées au Pérou dans un esprit équitable, avec 2 matières premium produites sur place, les pièces des différentes collections sont d'ores et déjà commercialisées avec succès.

Les participants au Forum se sont vus remettre un book de présentation reprenant l'ensemble des informations stratégiques et financières ainsi que les offres d'investissement pour chacune des 6 entreprises. Les visiteurs ont ainsi eu la possibilité de questionner les dirigeants des entre-

**700** MB  
d'informations utiles



Grâce au CD-Rom «Doing Business in Luxembourg» de la Chambre de Commerce et pour seulement 30€ (frais d'envoi inclus), ayez accès aux informations essentielles pour connaître le marché luxembourgeois, ce qu'il faut savoir pour s'y installer, y vivre et travailler. Une somme d'informations essentielles et uniques, sur un support interactif et régulièrement actualisé.

- **“Doing Business in Luxembourg”**, 200 pages d'informations sur les aspects légaux, fiscaux et sociaux de la création et du développement d'une entreprise au Luxembourg (mises à jour gratuites incluses)
- **“Vivre et travailler au Luxembourg”**, une brochure richement illustrée, destinée aux personnes désirant s'installer au Luxembourg
- **“Portrait de la Chambre de Commerce”**, court-métrage présentant la Chambre de Commerce et sa large gamme de services aux entreprises
- **“Présentation du Grand-Duché de Luxembourg”**, film de 28 minutes
- **“Guide du Marché”**, un outil de promotion des produits et services luxembourgeois




  
**NOUVELLE VERSION  
en 3 langues**

Commandez le nouveau CD-Rom “Doing Business in Luxembourg” proposé au prix de 30.- EUR (frais d'envoi inclus) en renvoyant ce bon à l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce, soit par fax au (+352) 43 83 26, soit par courrier, soit par e-mail:

<u>Société</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
<u>Adresse</u>	<u>Code postal</u>	<u>Ville</u>
<u>Téléphone</u>	<u>E-mail</u>	

## DOING BUSINESS IN LUXEMBOURG

 (+352) 42 39 39 – 330

 entreprises@cc.lu



prises avant d'approfondir le business plan complet, visiter l'entreprise ... puis décider d'investir ou pas dans les jours suivants.

Depuis sa création en 2009, le Forum de l'Investissement Régionalement Responsable a convaincu: au cours des éditions 2009 et 2010, des dizaines de lorrains ont pu investir dans 7 PME régionales, à partir de 2.000 EUR chacun.

Les capitaux investis dans ces 7 PME lorraines atteignent 4,2 millions EUR au total, dont 1,4 million EUR ont été levés directement dans le cadre des Forums

Plus d'informations sur  
[www.ccio2bilan.fr](http://www.ccio2bilan.fr)

IRR. Ces chiffres confirment l'intérêt du concept et le placent désormais parmi les outils de financement de proximité les plus efficaces en France. Cette question a d'autant plus de sens que ce type de placement peut s'avérer fiscalement attractif, malgré un «coup de rabot» effectif cette année avec la nouvelle loi de Finances: réduction de l'impôt sur le revenu de 22 % des sommes investies, ou réduction d'ISF de 50 % de ces investissements.

En région Lorraine, où les investissements annuels en capital-risque sont régulièrement inférieurs à 1 million EUR, le Forum IRR et le dispositif CCIO2Bilan constituent donc une véritable bouffée d'oxygène pour le financement en capital des PME.

Pour l'édition 2011, les 6 entreprises (2 mosellanes et 4 meurthe-et-mosellanes) ont présenté des levées de fonds allant de 60.000 à 750.000 EUR, pour un montant total de capitaux à lever atteignant 1,9 million EUR, et avec un minimum de souscription autour de 2.000 EUR (pour la majorité des entreprises retenues). 92 investisseurs ont participé aux 4 étapes du Forum.

Outre l'animation du dispositif CCIO-2Bilan, la CCIT de Meurthe-et-Moselle est également relais du parcours de plans d'affaires 1,2,3 GO, chargée d'assurer la prospection de projets innovants au niveau local et la mise en relation entre les porteurs de projets innovants et les coaches du réseau 1,2,3 GO. ■

## Rapport d'activité

### CRP Henri Tudor: l'année 2010 placée sous le signe du changement

C'est sous ce leitmotiv que le Centre de Recherche Public Henri Tudor a placé son rapport annuel 2010, présenté début avril à la presse.

Le changement s'est traduit d'abord par le travail de réflexion mené par le Centre sur son positionnement en vue du Contrat de Performance 2011 – 2013, qui vient d'être signé avec l'Etat. Ce travail a permis entre autres de préciser les missions et objectifs stratégiques du Centre, d'identifier les valeurs qui l'animent, ainsi que les principes conducteurs qui régissent ses relations avec le marché, la communauté scientifique, la société en général et ses collaborateurs.

En 2010, l'organisation interne du Centre a également été revue afin de l'adapter aux défis actuels et futurs et l'orienter vers ses compétences interdisciplinaires, vers l'excellence scientifique et vers les besoins d'innovation des secteurs socio-économiques. Une structure interne consacrée au Business Development a été créée avec pour mission principale d'amplifier le potentiel de collaboration avec les partenaires, ainsi que l'impact des activités de recherche et d'innovation du Centre, notamment en terme de valorisation économique et commerciale de ses résultats de recherche.

En même temps, un nouveau mode de gouvernance des activités RDI du Centre par programmes a été introduit. Neuf programmes d'innovation ciblant les marchés considérés comme prioritaires ont ainsi été identifiés: «Industrie manufacturière», «Construction», «Ecotechnologies», «Mobilité», «Santé», «Public Management and e-Infrastructures», «InnoFinance», «Capital humain» et «Transport et Logistique». Les programmes seront déployés en 2011.

Enfin, notons également que le Centre a regroupé en mai 2010 ses compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC), en organisation et gestion des entreprises et en capital humain, pour créer un département de recherche dédié à la science des services.

Avec ses 150 chercheurs, le département «Service Science & Innovation» (SSI) s'attaque aux défis d'innovation rencontrés par l'économie de services du Luxembourg.

#### ■ Nouvelle identité visuelle

Tous ces changements, le Centre a souhaité les traduire dans une nouvelle identité visuelle:

- plus incisive comme le Centre souhaite l'être auprès des marchés qu'il cible;

- en anglais, pour suivre de plus en plus ses clients et partenaires sur leurs marchés internationaux;
- mettant en exergue le nom Tudor pour exprimer son unité organisationnelle;
- dans un bleu plus vif, témoin de son dynamisme;
- avec une meilleure lisibilité pour mieux s'afficher à côté de ses partenaires.

La signature «Innovating together» rappelle, quant à elle, l'ambition première du Centre: faire de l'innovation avec vous et pour vous.



#### ■ De bons résultats

Les chiffres 2010 confirment que le Centre est sur la bonne voie. En 2010, les produits sont passés de 38 millions EUR à plus de 40 millions EUR. Les comptes annuels sont bien équilibrés et le budget pour 2011 s'élève à près de 43 millions EUR.

Côté ressources humaines, le Centre est devenu ces dernières années un des plus grands employeurs d'ingénieurs-chercheurs au Luxembourg. Au 31



décembre, 447 personnes travaillaient au Centre dont 85 % sont détentrices d'un diplôme de type Master ou d'un doctorat. Par rapport à 2009, la progression de l'effectif s'élève à plus de 11 %. 34 nationalités sont représentées.

En termes de projets de recherche, le Centre a mené en 2010, 136 projets dont 34 % directement cofinancés par les entreprises. 50 projets ont été menés dans les différents programmes européens. En tout, ce sont près de 360 partenaires qui ont été mobilisés dans les projets RDI du Centre.

En termes de résultats scientifiques, les 209 publications scientifiques, les 52 thèses de doctorat encadrées, les 5 Master co-organisés et les quelque 500 heures de formation dispensées dans des universités européennes, montrent qu'un centre de recherche appliquée comme le CRP Henri Tudor peut tout à fait être proche des entreprises et

jouir d'une reconnaissance scientifique internationale.

En termes de diffusion, les formations et conférences organisées en 2010 par le centre de formation du CRP Henri Tudor – SITec «Knowledge Transfer & Training Centre» – ont mobilisé plus de 4.800 participants.

Enfin, le Technoport®, incubateur d'entreprises innovantes, peut, quant à lui, se prévaloir de 15 entreprises hébergées et de 16 «success stories» sorties depuis sa création.

Ces bons chiffres sont cependant à nuancer puisque certains indicateurs que le Centre s'était fixés dans le 1<sup>er</sup> Contrat de Performance, comme le nombre de spin-offs à créer et le nombre de brevets à déposer, n'ont pas été atteints. En ce qui concerne les spin-offs, le Centre peut toutefois se prévaloir de la création d'une spin-off très prometteuse, la société Monitor-it S.A., active dans le domaine

du monitoring médical. La jeune entreprise a bénéficié en 2010 d'une injection de capital de la part du CRP Henri Tudor qui lui permettra de mettre en œuvre son plan d'affaires. D'autres projets de spin-offs sont en cours de maturation et devront aboutir prochainement. En ce qui concerne l'impact socio-économique des travaux du Centre, l'enquête de satisfaction clients réalisée début 2011 sur les projets de 2010 montre que les partenaires du Centre reconnaissent de plus en plus fortement l'utilité et l'exploitabilité des résultats de projet.

Le 2<sup>e</sup> Contrat de Performance, la loi RDI du 5 juin 2009, la mise en place en interne d'une structure dédiée à amplifier les relations avec les partenaires et la valorisation économique des projets de recherche, permettent au Centre d'être confiant dans l'avenir.

Le rapport annuel 2010 est téléchargeable sur [www.tudor.lu](http://www.tudor.lu) en français et anglais

**1,2,3 GO**  
DES ENTREPRENEURS AIDENT DES ENTREPRENEURS

**UN COACHING D'EXPERTS,  
UN PLAN D'AFFAIRES GAGNANT**

**DES ENTREPRENEURS AIDENT DES ENTREPRENEURS**

- Parcours annuel de plans d'affaires
- Coaching gratuit par notre réseau d'experts en Grande Région
- 50 000€/an de soutien financier
- Inscription en toute confidentialité sur notre site web

VENEZ NOUS REJOINDRE SUR : [WWW.123GO-NETWORKING.ORG](http://WWW.123GO-NETWORKING.ORG)

**MERCI A NOS PARTENAIRES!**

**NOS PARTENAIRES FINANCIERS:**

**NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS:**

**NOS PARTENAIRES MEDIAS:**

**ORGANISE PAR:**

## CRP-Gabriel Lippmann

## Le Centre de Recherche Public a inauguré sa plate-forme de modélisation et de simulation numériques

**L**e 27 avril, le centre de recherche a présenté à plusieurs de ses partenaires privés et publics sa nouvelle plate-forme High Performance Computing (HPC). Le CRP – Gabriel Lippmann est un des premiers établissements publics du Grand-Duché à se doter d'un tel outil, confortant ainsi sa place d'acteur majeur de la recherche au Luxembourg.

L'évolution d'une crue, la réaction d'un véhicule lors d'un accident ou encore l'analyse des gènes humains sont autant de situations difficiles à simuler et pour lesquelles il est nécessaire d'avoir recours à des modélisations et des simulations numériques. Ces techniques, de plus en plus demandées en raison du gain de temps et de coûts qu'elles engendrent, sont mises en œuvre à partir de supercalculateurs très performants, notamment en matière de vitesse de calculs, appelés HPC. Dans ce contexte, le CRP – Gabriel Lippmann s'est allié en 2009 à Clustervision, acteur reconnu en Europe dans ce

domaine, afin d'installer dans les locaux du centre une plate-forme HPC de pointe, dont le démarrage opérationnel a commencé en interne en 2010. Ainsi, les chercheurs luxembourgeois utilisent d'ores et déjà cet outil dans le cadre de 18 projets touchant, entre autres, aux domaines de la prévision météorologique que de la modélisation hydrologique, notamment dans l'étude des bassins versants, ou encore à la science des matériaux.

La plate-forme HPC du CRP – Gabriel Lippmann répond également à plusieurs attentes exprimées au sein du HPC Working Group initié par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, afin de prendre en compte au niveau national les besoins de tous les acteurs publics (CRP's, Université du Luxembourg, etc.) mais aussi des acteurs privés œuvrant notamment dans les domaines de l'industrie automobile, la chimie, la pharmacie, l'énergie ou l'aéronautique.

### ■ Trois mille milliards d'opérations par seconde

La plate-forme du CRP – Gabriel Lippmann est d'autant plus performante qu'elle va bien au-delà d'un supercalculateur classique, en incluant différents éléments périphériques associés tels qu'une interconnexion offrant une bande passante élevée ainsi que 7 serveurs pre/postprocessing et de visualisation haut de gamme. De plus, elle est équipée de 512 processeurs et possède une puissance de traitement de plus de trois mille milliards d'opérations par seconde, soit 3,41 téraflops. La performance de la plate-forme est renforcée par une capacité de stockage très importante (96 TB) ainsi qu'un système de back up de pointe. Par ailleurs, elle dispose d'un système de gestion simplifié grâce à une supervision et à une administration unifiées et intégrées, qui améliorent ainsi la qualité des services offerts aux utilisateurs. Enfin, il est envisageable d'étendre l'environnement logiciel de la plate-forme HPC par des outils commerciaux mis à disposition par des partenaires extérieurs.

### ■ Formation à la demande

Les équipes du CRP – Gabriel Lippmann souhaitent, à court terme, faire évoluer la plate-forme afin d'accroître sa puissance jusqu'à 5,5 téraflops. Les domaines d'utilisation devraient également s'étendre, notamment aux nanotechnologies. Par ailleurs, et pour gérer de manière efficace l'utilisation de sa plate-forme HPC, le centre de recherche va proposer à ses partenariats un Contrat d'Engagement de Service (SLA) ainsi que des possibilités de formations à la demande.



## Bilan positif pour la première édition du salon «myenergy days»

La première édition du salon myenergy days qui s'est déroulé du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2011 à Luxexpo se termine sur un bilan positif au grand bonheur des organisateurs et des exposants. Le ministre Marco Schank a inauguré le salon myenergy days devant une centaine d'invités pour lancer ainsi cette nouvelle initiative mise sur pied par myenergy, la structure nationale pour le conseil en énergie subventionnée par le ministère de l'Économie et du Commerce et par le ministère du Développement durable et des Infrastructures. Soutenu par un grand nombre de partenaires, comme la Chambre de Commerce, l'OAI, la FDA, la Chambre des Métiers, la clc, la Fedil, IFSB, le Service des Sites et Monuments nationaux et le ministère du Logement, myenergy a voulu créer une nouvelle plate-forme d'échanges grand public sur le thème de l'assainissement énergétique, dédiée aux particuliers et aux professionnels. Cette formule semble avoir fait recette vu qu'elle a attiré environ 2.500 visiteurs sur les 3 journées.

Cela s'explique sans doute par une tendance croissante à vouloir s'investir davantage dans un mode de vie plus durable et soucieux de l'environnement. Les économies d'énergies représentent une démarche fondamentale en ce sens et l'initiative de sensibilisation et d'information menée par myenergy pour mettre en lumière le potentiel d'économies réalisable dans le secteur de l'habitation semble avoir attiré l'attention des maîtres d'ouvrage. En parallèle, ce salon souhaitait présenter les opportunités et le potentiel d'innovation offerts aux professionnels actifs dans le secteur de la rénovation.

Cette première édition des myenergy days a accueilli une cinquantaine d'exposants spécialisés, agencés en 3 domaines thématiques principaux:



(de g. à d.) Roland Kuhn, président de la Chambre des Métiers, Marco Schank, ministre délégué aux Infrastructures et au Développement durable, Gilbert Théato, directeur myenergy, Tom Eischen, président myenergy

- **l'enveloppe du bâtiment**, pour les matériaux d'isolation, les éléments préfabriqués, les fenêtres et les portes, l'isolation intérieure et les nouveaux matériaux;
- **la technique du bâtiment** pour les technologies de chauffage, les systèmes de ventilation contrôlée, l'énergie solaire, l'éclairage, la domotique et la régulation;
- **les services** pour les architectes, les ingénieurs, les conseillers en énergie et les banques.

Les exposants ont témoigné de leur satisfaction auprès des organisateurs à l'issue du salon, faisant avant tout allusion à la qualité des contacts et des visiteurs de manière générale, pour la plupart venus dans une démarche active en vue de concrétiser leurs projets.

Dans l'espace rencontre, scène située à l'intérieur du hall d'exposition, myenergy a présenté, avec le soutien d'intervenants de différents secteurs, environ 25 exposés et démonstrations procurant ainsi une plus-value complémentaire à l'exposition en elle-même.

Enfin, myenergy a offert la possibilité aux visiteurs de remporter une nouvelle chaudière à condensation dans le cadre du concours «myenergy cherche la plus vieille chaudière», initiative qui a remporté un vif succès vu le nombre important de participants. Le gagnant sera annoncé dans les jours à venir.

L'espace jeunes a suscité l'intérêt des plus petits en présentant une palette d'expériences et un coin bricolage, contribuant ainsi à la sensibilisation des décideurs de demain.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter:  
Myenergy (GIE) – Daniela Arede, Chargée de communication  
28, rue Michel Rodange – L-2430 Luxembourg  
Tél.: (+352) 40 66 58 – E-mail: daniela.arede@myenergy.lu – www.myenergy.lu

## Balance des paiements du Luxembourg au cours de l'année 2010

## Excédent de 3,3 milliards EUR

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) et le STATEC font savoir que la balance courante de l'année 2010 se solde par un excédent de 3,3 milliards EUR qui se compare à un surplus de 2,6 milliards dégagé l'année précédente. L'accroissement de l'activité économique mondiale en 2010 a engendré une reprise des échanges internationaux de biens et services du Luxembourg. Sans pourtant atteindre les niveaux d'avant la crise, les opérations sur marchandises avec l'étranger connaissent en 2010 une augmentation en termes bruts (+14 %

pour les exportations et +17 % pour les importations par rapport à 2009), ce qui se traduit par une aggravation du déficit de la balance commerciale (4 milliards en 2010, contre 3,1 milliards une année plus tôt). D'autre part, sous l'impulsion d'une hausse marquée des exportations de services financiers, la balance du commerce international de services connaît en 2010 une amélioration de quelque 4,8 milliards EUR par rapport à 2009 pour laisser en 2010 un excédent record de 22,8 milliards EUR. Au cours de l'année 2010, les sorties nettes de capitaux atteignent 2,8 mil-

liards EUR. Les flux d'investissements directs et d'investissements de portefeuille enregistrent respectivement des entrées nettes de 16,7 milliards et de 31,2 milliards EUR. Ces entrées nettes sont en grande partie compensées par des sorties nettes de 54,5 milliards EUR dans les autres investissements (prêts et dépôts classiques).

Les tableaux statistiques détaillés sont disponibles sur les sites Internet de la BCL ([www.bcl.lu](http://www.bcl.lu)) et du STATEC ([www.statistiques.public.lu](http://www.statistiques.public.lu)).

Tableau 1: Balance des paiements du Luxembourg

Unité <sup>1</sup> : Million EUR	2009			2010		
	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
<b>COMPTE COURANT</b>	<b>166.235</b>	<b>163.623</b>	<b>2.612</b>	<b>174.575</b>	<b>171.320</b>	<b>3.255</b>
Marchandises	11.172	14.232	-3.059	12.687	16.678	-3.992
Services	42.654	24.718	17.936	50.951	28.196	22.755
Revenus	107.592	118.816	-11.224	105.917	120.748	-14.831
Transferts courants	4.817	5.857	-1.040	5.020	5.698	-678
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>106</b>	<b>366</b>	<b>-260</b>	<b>98</b>	<b>315</b>	<b>-217</b>
	<b>Avoirs</b>	<b>Engagements</b>	<b>Net</b>	<b>Avoirs</b>	<b>Engagements</b>	<b>Net</b>
<b>COMPTE FINANCIER<sup>2</sup></b>			-2.426			-2830
<b>Investissements directs<sup>3</sup></b>	<b>-168.655</b>	<b>150.984</b>	<b>-17.671</b>	<b>-98.289</b>	<b>114.959</b>	<b>16.671</b>
Opérations en capital et bénéfices réinvestis	-92.940	171.875	78.935	-91.087	182.705	91.617
Autres opérations, Prêts intragroupes	-75.716	-20.891	-96.607	-7.201	-67.745	-74.947
<b>Investissements de portefeuille</b>	<b>-179.230</b>	<b>123.244</b>	<b>-55.986</b>	<b>-88.633</b>	<b>119.866</b>	<b>31.233</b>
Titres de participation	-63.480	106.875	43.395	-45.827	136.456	90.630
Titres de créance	-115.751	16.369	-99.381	-42.806	-16.590	-59.396
<b>Produits financiers dérivés</b>			-8.658			3.742
<b>Autres investissements</b>	<b>111.807</b>	<b>-31.854</b>	<b>79.953</b>	<b>-73.954</b>	<b>19.502</b>	<b>-54.452</b>
<b>Avoirs de réserve</b>			<b>-64</b>			<b>-24</b>
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>			<b>74</b>			<b>-208</b>

Source: BCL/STATEC

1) Des différences peuvent apparaître en raison des arrondis

2) Pour le compte des opérations financières, un signe positif indique une entrée, un signe négatif une sortie. Pour les avoirs de réserve, un signe négatif indique une entrée, un signe positif une diminution

3) Pour les investissements directs, les avoirs se réfèrent aux investissements directs à l'étranger et les engagements aux investissements directs au Luxembourg

# Mise en perspective du niveau de coût de la main d'œuvre et de la durée du travail dans la Grande Région

La publication du STATEC intitulée «Regards n° 8-2011» de janvier 2011 a analysé les chiffres nationaux des pays membres de l'Union européenne concernant le niveau des coûts de la main d'œuvre et les durées moyennes de travail.

Cette contribution se focalise sur ces chiffres au niveau de la Grande Région, afin de comparer plus directement le Grand-Duché avec ses régions limitrophes. Ont été retenues, en plus du Luxembourg, les quatre régions formant la Grande Région au niveau du marché du travail au regard des flux importants de frontaliers et de migrants: la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, la Région France-Est (Lorraine, Alsace, Franche-Comté) et la Région wallonne.

Le coût horaire de la main-d'œuvre est légèrement plus élevé au Luxembourg, mais fait ressortir des différences sectorielles.

Le secteur de *l'industrie* affiche des coûts horaires plus bas que dans les autres régions considérées, surtout dans l'industrie manufacturière et la construction. Il en est de même pour *le commerce*.

Le secteur *des services* affiche, pour la plupart des activités, des coûts horaires égaux ou plus élevés au Luxembourg qu'ailleurs dans la Grande Région. En ce qui concerne les «Services financiers et d'assurances», les coûts horaires se situent en-dessous de ceux en vigueur chez les voisins directs français et allemands, mais au-dessus des coûts en région wallonne.

Les coûts directs<sup>1</sup> sont les plus élevés au Luxembourg (86 % du coût total), alors que les coûts indirects<sup>2</sup> sont les plus faibles (14 %) parmi les régions considérées.

En termes *d'heures travaillées en moyenne par salarié et par an*, le Luxembourg se trouve, avec 1.790 heures, en tête des quatre régions limitrophes, que ce soit dans le secteur de l'industrie ou des services. Seul dans le secteur «santé humaine et action sociale», les salariés des deux régions allemandes travaillent légèrement plus d'heures qu'au Grand-Duché.

## STATEC – Chambre de Commerce

# Enquête de conjoncture dans le secteur du commerce et des services

La Chambre de Commerce propose, dans le cadre des publications habituelles dans son mensuel «Merkur», de présenter sous un nouveau format les résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture qu'elle réalise en collaboration avec le STATEC. **Une analyse plus approfondie des faits saillants présentés ici est disponible en outre dans la rubrique «économie» du site Internet de la Chambre de Commerce.** L'analyse du 2<sup>e</sup> trimestre 2011 permet de souligner les éléments suivants:

### ■ Secteur du commerce

En ce qui concerne le secteur du commerce, les entrepreneurs perçoivent globalement positivement l'environnement.

- Malgré une diminution assez nette au cours du dernier trimestre, *la balance de résultat trimestriel*, représentant la perception de **l'environnement économique** par les entrepreneurs **du secteur du commerce** se maintient dans les valeurs positives, et ce pour le neuvième trimestre consécutif, alors qu'elle évoluait

en général, depuis les débuts de la présente enquête de conjoncture en 2005, majoritairement dans les valeurs négatives.

- Ce dernier point n'est pas exclu au regard de *la balance d'anticipations trimestrielles* dans le secteur du commerce qui évolue dans la même direction que *la balance de résultat*, à savoir une baisse de +42 points à +26 points, c'est-à-dire avec une amplitude un peu supérieure encore. Ce résultat suggère que la confiance dans l'environnement de la part des entreprises du

<sup>1</sup> Coût direct: salaires et traitements

<sup>2</sup> Coût indirect: charges sociales patronales, frais de formation et autres coûts indirects, diminués des subventions reçues

## ■ Synthèse trimestrielle de l'enquête

T3/2011	Commerce		Services	
	CA	EE	CA	EE
T en cours par rapport à T précédent	42	28	41	-11
Prochain T par rapport à T en cours (anticipations)	14	26	58	60

CA: chiffre d'affaires  
 EE: environnement économique  
 T: trimestre

secteur du commerce peut s'affaiblir au cours du prochain trimestre.

- En ce qui concerne *la balance de résultat du chiffre d'affaires* dans le **secteur du commerce**, la tendance appréciée au cours du présent trimestre reste conforme à ce qui est observé depuis les débuts de l'enquête de conjoncture, c'est-à-dire un degré élevé de volatilité. Il est difficile de juger très favorablement cette hausse ainsi caractérisée.
- D'autant plus difficile que la balance évolue dans le même sens que *la balance en termes d'anticipations*, et ce depuis plusieurs trimestres. Or cet indicateur des anticipations s'effondre pour ce qui est du prochain trimestre, ce qui, dans la continuité de l'enquête, préfigure un déclin prévisiblement aussi important de la balance de résultat au cours du prochain trimestre.
- Au total, les balances d'anticipations relatives au secteur du commerce, tant du point de vue de l'apprécia-

tion de l'environnement économique que du chiffre d'affaires, vont dans un même sens clairement défavorable, ce qui, d'un côté, nuance donc la hausse de la balance de résultat du chiffre d'affaires des entreprises du commerce et, d'un autre côté, suggère un relatif pessimisme à court terme des acteurs économiques privés. Dès lors, on peut s'attendre raisonnablement à une diminution de la balance de résultats du chiffre d'affaires au 3<sup>e</sup> trimestre 2011.

### ■ Secteur des services

Dans le secteur des services, les faits saillants sont les suivants:

- Dans la continuité des trois trimestres précédents, l'indicateur de perception de **l'environnement économique** de la part des entrepreneurs du secteur des services chute à nouveau, dans une proportion régulière, pour atteindre au 2<sup>e</sup> trimestre 2011 une valeur négative (-11 points).

- Quant aux anticipations relatives au 3<sup>e</sup> trimestre 2011, elles semblent encore meilleures en niveau absolu, atteignant un score de 60 points. Difficile dans ces conditions et pour autant de conclure en une évolution qui s'améliorerait nécessairement au cours du prochain trimestre. Les entreprises paraissent exprimer de la sorte une relative défiance quant à l'environnement économique général, et ce en raison des nombreuses incertitudes, notamment internationales.
- Concernant **les évolutions de chiffre d'affaires** dans *le secteur des services*, il est assez habituel que *la balance de résultat trimestriel* et *la balance en termes d'anticipations* adoptent des tendances comparables, tout en étant relativement volatiles.
- La balance de résultat trimestriel pour le chiffre d'affaires a enregistré, au 2<sup>e</sup> trimestre 2011, une augmentation conséquente de 43 points au total, en conformité avec la hausse au cours du trimestre précédent de **la balance des anticipations** qui, elle aussi avait été très forte. Pour le 3<sup>e</sup> trimestre, l'indicateur d'anticipations prévoit une légère baisse (de +64 à +58 points). Faut-il en déduire un tassement prévisible du chiffre d'affaires des entreprises du secteur au cours du prochain trimestre?

## 12<sup>e</sup> actualisation du «Programme de stabilité de croissance»

# Une dégradation des finances publiques malgré des hypothèses optimistes

**L**e 29 avril 2011, le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont présenté les principales orientations du programme de stabilité et de croissance (PSC) couvrant la période 2011-2014 ainsi que le programme natio-

nal de réforme (PNR) «Luxembourg 2020».

Le mois dernier<sup>1</sup>, la Chambre de Commerce avait dédié un article détaillé au sujet des finances publiques. Ainsi, dans le présent article ne seront abordés que les faits saillants additionnels concernant la trajectoire prévisible des finances publi-

ques d'ici 2014, issus de la 12<sup>e</sup> actualisation du PSC.

Conformément aux dispositions du nouveau «semestre européen» – qui vise notamment l'alignement des cycles de politiques budgétaires et de politiques structurelles fondamentales, et d'autre part, la coordination de la gouvernance

<sup>1</sup> Merkur du mois d'avril 2011: «Le cadre financier d'ici la fin de la législature – le début de la fin ou le début du revirement politique?»

économique en Europe par le biais d'une meilleure surveillance et coordination des politiques fiscales – les deux documents sont envoyés à la Commission européenne et au Conseil qui formuleront des recommandations spécifiques lesquelles, après adoption par le Conseil «Affaires économiques et financières», devront être incluses dans la politique budgétaire du Gouvernement, et notamment dans l'élaboration du projet de budget 2012.

### ■ Une nette amélioration des prévisions macroéconomiques...

Le tableau 1 compare les hypothèses relatives à l'évolution du PIB réel et de l'emploi intérieur retenues dans le contexte de la 12<sup>e</sup> actualisation du PSC (avril 2011) par rapport aux évolutions retenues l'an dernier<sup>2</sup> à l'occasion de l'actualisation précédente (janvier 2010).

La Chambre de Commerce souligne que les hypothèses sous-jacentes à la 12<sup>e</sup> actualisation paraissent pour le moins optimistes. En effet, l'économie est censée croître de l'ordre de 3,6 % en moyenne en termes réels entre 2011 et 2014, et le taux de création d'emplois est supposé renouer avec une croissance proche ou supérieure à 2 % l'an dès l'année 2011 en cours. Ainsi, l'emploi intérieur devrait croître de l'ordre de 25.000 unités entre 2012 et le 2014. Eu égard aux nombreuses incertitudes qui subsistent, qu'elles soient mondiales (flambée de matières premières, tensions géopolitiques), européennes (crise de la dette souveraine, incertitude et volatilité liées à l'euro) ou nationales (effritement de la compétitivité, rythme peu soutenu sur le versant des réformes structurelles), la Chambre de Commerce estime qu'il existe un important potentiel à la baisse de ces hypothèses macroéconomiques.

### ■ ... qui ne se traduit pas en une amélioration des finances publiques

Un des rares faits saillants de la 12<sup>e</sup> actualisation est le constat d'échec du Gouvernement vis-à-vis de l'objectif budgétaire affiché en 2010: «[...] l'objectif affiché du Gouvernement du rétablissement de l'équilibre budgétaire au niveau de l'Administration publique en 2014 n'est pas

■ Tableau 1

			2010	2011	2012	2013	2014
PIB réel	variation interannuelle	11 <sup>e</sup> actualisation (janvier 2010)	2,50 %	3,00 %	2,70 %	2,90 %	3,10 %
		12 <sup>e</sup> actualisation (avril 2011)	3,50 %	3,20 %	3,50 %	3,70 %	4,00 %
	<b>ECART</b>		<b>1,00 %</b>	<b>0,20 %</b>	<b>0,80 %</b>	<b>0,80 %</b>	<b>0,90 %</b>
			2010	2011	2012	2013	2014
Emploi intérieur	variation interannuelle	11 <sup>e</sup> actualisation (janvier 2010)	-0,50 %	1,00 %	1,60 %	1,60 %	1,60 %
		12 <sup>e</sup> actualisation (avril 2011)	1,50 %	1,90 %	1,90 %	2,40 %	2,50 %
	<b>ECART</b>		<b>2,00 %</b>	<b>0,90 %</b>	<b>0,30 %</b>	<b>0,80 %</b>	<b>0,90 %</b>

■ Tableau 2

			2010	2011	2012	2013	2014
Déficit Adm. publique	en % du PIB	11 <sup>e</sup> actualisation (janvier 2010)	-3,90 %	-3,00 %	-2,10 %	-1,10 %	0,00 %
		12 <sup>e</sup> actualisation (avril 2011)	-1,70 %	-1,00 %	-1,50 %	-1,20 %	-0,80 %
	<b>ECART</b>		<b>2,20 %</b>	<b>2,00 %</b>	<b>0,60 %</b>	<b>-0,10 %</b>	<b>-0,80 %</b>

**tempo-team**  
interim | search & selection | HR services | professionals



**Tempo-Team**  
une approche alternative de l'intérim,  
du recrutement et des services.

Tempo-Team Luxembourg S.A.  
5, place de la Gare L-1616 Luxembourg  
Tél : +352 49 98 70  
Fax : +352 40 49 59

9, rue de Luxembourg L-4220 Esch-sur-Alzette  
Tél : +352 57 52 11  
Fax : +352 57 52 01

37-39 Grand-Rue L-9530 Wiltz  
Tél : +352 26 95 28  
Fax : +352 26 95 28 28

[www.tempo-team.lu](http://www.tempo-team.lu)

<sup>2</sup> Voir aussi *Merkur* du mois de mars 2010: «Finances publiques, à la croisée des chemins»

*réalisé et le solde de financement de l'administration publique ne converge pas vers l'objectif budgétaire à moyen terme d'un solde structurel de +0,5 % du PIB endéans l'horizon de prévision du programme de stabilité actuel<sup>3</sup>».*

En effet, alors qu'en janvier 2010 au moment de la sortie de la crise, le Gouvernement avait affiché un solde équilibré au niveau des finances publiques en 2014 au niveau de l'Administration publique<sup>4</sup>, il estime à présent qu'il subsistera, au terme de la législature, un déficit public de l'ordre de 397 millions EUR. Pis encore, la seule Administration centrale éprouvera, en 2014, un déficit de 1.227 millions EUR d'après les auteurs de la 12<sup>e</sup> actualisation du PSC. Le tableau 2 juxtapose l'évolution des soldes publics entre la 11<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> actualisation du PSC.

Ainsi, malgré des hypothèses macroéconomiques sensiblement plus optimistes, le solde budgétaire est appelé à se dégrader à moyen terme et à s'éloigner de plus en plus de l'objectif budgétaire à moyen terme, soit un excédent structurel de 0,5 % relativement au PIB. En outre, les données quantitatives relatives aux finances publiques sous-jacentes à la 12<sup>e</sup> actualisation du PSC ne tiennent pas compte des déclarations du Premier ministre à l'occasion du discours sur l'état de la Nation d'avril 2011, et qui vont se matérialiser par des dépenses additionnelles (aide renforcée aux populations vulnérables, création de 8.000 placements supplémentaires dans les crèches et maison-relais, pour ne citer que ces exemples).

Ni le milliard EUR de recettes additionnelles en 2010 (+9,9 % par rapport au budget 2010)<sup>5</sup>, ni la relative embellie conjoncturelle ne se sont ainsi traduits par un meilleur solde budgétaire, au contraire. Le manque, voire l'absence, de maîtrise des dépenses, et notamment des dépenses courantes, mis en exergue par la Chambre de Commerce depuis de longues années, est mis à nu de façon éclatante et de ce point de vue le manque d'idée des auteurs de la 12<sup>e</sup> actualisation du PSC est inquiétant.

Ainsi, afin de rétablir l'équilibre budgétaire, de tendre vers l'objectif budgétaire à moyen terme et de résorber *in fine* le déficit structurel dans le giron de l'Administration centrale (dépassant le cap du milliard EUR tous les ans d'ici la fin de la législature), de nouvelles mesures seront nécessaires. Le Gouvernement, malgré l'échec au niveau de la consolidation budgétaire, semble demeurer excessivement prudent à cet égard: *«en cas de besoin, c'est-à-dire si le Gouvernement estime que la convergence vers l'objectif d'un solde budgétaire équilibré en 2014 progresse à un rythme insuffisant, des mesures supplémentaires de consolidation budgétaire seront spécifiées lors de cette revue à mi-parcours [en 2012]»*. En effet, le besoin est criant et la Chambre de Commerce aurait salué des indications incisives à cet égard dans la 12<sup>e</sup> actualisation du PSC.

L'effort d'assainissement additionnel ne pourra pas reposer sur de nouvelles hausses fiscales, vu la nécessité de *«maintenir un cadre fiscal favorable à l'emploi, à l'investissement et au pouvoir d'achat des ménages au cours de la période<sup>6</sup>»*, sur des hausses des cotisations sociales, conformément à l'accord bipartite entre le Gouvernement et l'Union des entreprises conclu en décembre 2011. De nouvelles baisses unilatérales sur le versant des dépenses d'investissement, qui pour rappel représentent de loin le principal bloc de mesures d'assainissement mis en œuvre en 2011, compromettront encore davantage le potentiel de croissance économique du pays à moyen et à long terme.

Ainsi, ne subsistent que la baisse du train de vie de l'Etat, la sélectivité sociale sur le versant des dépenses afférentes, l'introduction d'une norme budgétaire contraignante, l'accélération des mesures structurelles et une meilleure efficacité des dépenses publiques en général. L'avis budgétaire 2011 de la Chambre de Commerce comporte un ensemble de mesures potentielles à cet égard.

La seule action concrète nouvelle et positive est la suivante: le Gouvernement envisagerait de négocier un autre accord

de modulation de l'incidence de l'indexation des salaires pour l'année 2012.

La 12<sup>e</sup> actualisation du PSC ne comporte aucune mesure additionnelle et excelle de par son manque d'ambition et par l'absence de déclarations concrètes ou novatrices. Le document semble même vouloir capituler en face du renforcement nécessaire de l'exercice d'assainissement budgétaire. Vu l'indisponibilité d'une quelconque marge de manœuvre budgétaire, l'emprunt public de 2 milliards EUR contracté en 2008, venant à échéance en 2013, serait simplement refinancé *«via l'émission d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant similaire<sup>7</sup>»*. En 2014, la dette publique atteindra 22,7 % du PIB (11,836 milliards EUR, soit 22.000 EUR par habitant) et le service de la dette passera de 171 millions EUR en 2010 à 255 million EUR en 2014.

Ainsi, l'équivalent d'un demi-pourcent du PIB devrait être employé au titre du paiement des intérêts échus en 2014, le principal de la dette étant remboursé par l'émission d'emprunts nouveaux: autant dire un véritable cercle vicieux à l'endroit de l'équité intergénérationnelles. Gardant parallèlement à l'esprit que les dépenses publiques liées au vieillissement démographique devraient passer de 20 % du PIB en 2008 à 38 % du PIB en 2060, les finances publiques luxembourgeoises sont pour le moins menacées, voire s'inscrivent résolument sur une trajectoire non-durable. Or, les auteurs de la 12<sup>e</sup> actualisation du PSC reconnaissent l'importance des finances publiques eu égard à la compétitivité du Luxembourg: *«en effet, des finances publiques solides et soutenables à long terme jouent un rôle important pour la compétitivité générale d'une économie de petite taille ultra-ouverte comme le Luxembourg qui se caractérise notamment par un ratio entre les exportations et le PIB d'environ 180 %<sup>8</sup>»*.

D'après la 12<sup>e</sup> actualisation du PSC, *«le Gouvernement continue à mettre en œuvre une politique budgétaire prudente»*. Eu égard à la situation déficitaire récurrente et aux thématiques brièvement abordées dans le présent article, la Chambre

<sup>3</sup> 12<sup>e</sup> actualisation du PSC, avril 2011, page 15

<sup>4</sup> Solde cumulé de l'Administration centrale, des communes et de la sécurité sociale, cette dernière faisant apparaître un excédent non-structurel.

<sup>5</sup> Merkur du mois d'avril 2011: «Le cadre financier d'ici la fin de la législature – le début de la fin ou le début du revirement politique?»

<sup>6</sup> 12<sup>e</sup> actualisation du PSC, avril 2011, page 22

<sup>7</sup> 12<sup>e</sup> actualisation du PSC, avril 2011, page 17

<sup>8</sup> 12<sup>e</sup> actualisation du PSC, avril 2011, page 5



de Commerce estime qu'il existe pour le moins un décalage manifeste entre les objectifs affichés et les réalisations concrètes. Il importe d'ajouter que, la croissance

potentielle a diminué et s'établit actuellement autour de 2,5 à 3 % l'an d'après les auteurs de la 12<sup>e</sup> actualisation du PSC. Ainsi, toute croissance économique supé-

rieure à ce taux se traduit mécaniquement par de nouvelles tendances inflationnistes néfastes au Luxembourg. ■

## Analysis by the IMF

### Luxembourg – 2011 Article IV Consultation Preliminary Conclusions

**T**his article describes the preliminary findings of the IMF at the conclusion of certain missions. Missions are undertaken as part of regular consultations under Article IV of the IMF's Articles of Agreement, in the context of a request to use IMF resources, as part of discussions of staff monitored programs, and as part of other staff reviews of economic developments.

#### **Luxembourg's economy has begun its recovery**

Mirroring developments in core Europe, Luxembourg experienced stronger-than-expected growth in 2010. Economic activity was initially underpinned by investment and restocking, but exports have increased markedly since the second quarter, notably financial services and metal products. Private consumption has also begun to gradually recover. Employment growth has been gaining pace but, despite enhanced employment support programs, the unemployment rate has not eased. Moderate wage growth has tempered core inflation even though headline inflation has been boosted by global commodity price developments and administered price increases.

#### **Growth will likely slow and remain below its pre-crisis pace going forward**

In line with expected developments in core Europe growth is projected to moderate in 2011. Domestic demand is foreseen to weaken as investment slows and more than offsets a modest recovery in private consumption. Headline inflation is expected to continue rising driven by global food and fuel prices, with core inflation increasing moderately in the face of sluggish labour markets and postponements of automatic backward-looking indexation.

Luxembourg could experience stronger growth should global financial markets avoid lasting turbulence and growth in core Europe prove robust. However, on balance, downside risks to activity prevail. Specifically, Luxembourg's banking sector remains susceptible to liquidity and counterparty risks through its cross-border exposure to foreign parent banks. Against this background, Luxembourg's main policy challenge is to continue limiting financial sector vulnerabilities, while promoting sustainable growth and employment.

#### **For the financial sector, this challenge entails domestic and EU-wide issues**

The financial sector has stabilized. The investment fund industry has experienced a fast recovery with total assets surpassing their pre-crisis peak, reflecting strong investor demand as well as market valuation gains. Overall, bank capitalization has increased and appears broadly adequate. Aggregate bank balance sheets have continued to shrink through 2011. The authorities' response to the financial crisis has thus far been broadly appropriate but improvements to the financial stability policy framework are needed.

A number of critical financial policy areas fall beyond the purview of the authorities. Even though the authorities have taken and, should continue to take, appropriate actions, the presence of large foreign banking groups and sizable cross-border exposures challenge supervision and crisis resolution. Assessing banks' risk profiles at the consolidated level hinges on joint work of home and host supervisors.

The authorities should therefore continue to pursue pragmatic steps to facilitate international collaboration in this area.

#### **On the fiscal front, the challenge entails putting in place sustainable consolidation**

With the recovery taking hold, fiscal consolidation is appropriate. The consolidation is predominately expenditure-based, notably through a public investment cap. In the short run, the cap can help to prioritize projects in light of competing demands on the public purse. Beyond cyclical developments, fiscal prospects are clouded by aging-related pressures and uncertainties associated with the evolution of the financial sector. Luxembourg faces the EU's largest age-related expenditure increases, of which about ¾ are associated with old-age pensions. As a result pension reserves will be depleted by 2035. In addition, tax revenues will likely come under pressure reflecting the potential adverse impact of changes in international regulations on financial sector activity. To address these challenges, the authorities have reaffirmed their medium-term target of achieving a balanced budget by 2014.

In this regard, there is a pressing need to formulate a fiscal consolidation strategy rationalizing current spending and addressing aging-related pressures. In particular,

- *Fiscal consolidation.* Sustainable consolidation should be articulated to replace temporary measures, safeguard public investment, and achieve the authorities' medium-term target. In this regard, the levels of public spending ought to be revisited to reflect long-run tax revenue prospects. The focus must centre on rationalizing social transfers and subsidies – which are generous even by European standards – while curtailing other current spending, including increases in the public sector wage bill. Expenditure prioritization can be supported by establishing a full-fledged medium-term budgetary

framework with binding multi-year expenditure ceilings. Given ongoing uncertainties in global financial markets, tax increases should be viewed with caution also because these may harm perceptions about Luxembourg's commitment to its business-friendly environment. Regardless, fiscal consolidation cannot substitute for reforms given the magnitude of aging-related spending increases.

- *Addressing age-related spending.* Structural reforms are needed to gradually increase the effective and statutory retirement ages to reflect life expectancy gains and align contributions and benefits. Continuing discussions is desirable with a view to reform the pension system without delay and place its long-term financial situation on a firm footing. This

will require working longer to earn a full pension and, to address the inherited burden on the system from existing retirees and entitlements, limiting pension indexation to no more than cost of living adjustments. Putting in place reforms early will be desirable to facilitate phasing-in adjustments, and establishing periodic automatic reviews of the social security's financial viability can enable timely adjustments in light of future economic and demographic developments.

#### **Sustainable growth and employment hinges on boosting competitiveness and promoting labour market flexibility**

In light of uncertainties on the evolution of the financial sector, regaining competitiveness, including by fostering a

flexible labour market, will be key. The financial sector will continue to face challenges from international efforts to harmonize taxation and enhance transparency. Success in adapting to this new environment will hinge on fostering a competitive and flexible economy. Besides continued attention to infrastructure and education, there is a need to revamp the system of direct transfers – geared at lowering poverty and income inequality – in order to limit adverse work incentives and support human capital investment. Also, even though in the medium term eliminating wage indexation remains necessary, the authorities are urged to exclude food and fuel prices from the reference index. In this regard, there is a continuing need to curb nominal wage increases to avoid eroding competitiveness in the short term. ■

## 9. Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz

### „Nachhaltige Entwicklung anhand der erneuerbaren Energien – von der Theorie zur Praxis“



**D**ie 9. Deutsch-Luxemburgischen Wirtschaftskonferenz wird am Mittwoch, den 8. Juni 2011 im Hause der Handelskammer Luxemburg

stattfinden, und wird sich mit dem Thema „Nachhaltige Entwicklung anhand der erneuerbaren Energien – von der Theorie zur Praxis“ beschäftigen. Hochrangige Vertreter aus Wirtschaft und Politik werden die hochaktuelle und brisante Thematik der erneuerbaren Energien anhand von einschlägigen Beispielen erläutern und veranschaulichen. Entsprechend wird u.a. das richtungweisende Projekt Desertec: „Solarstrom aus der Wüste Afrikas“ aufgegriffen. Desweiteren werden deutsch-luxemburgische Interessen in Vordergrund stehen indem u.a. die relevanten politischen und wirtschaftlichen Rahmenbedingungen und Potentiale in beiden Ländern aufgezeigt werden.

Zu der nunmehr neunten Konferenz dieses Veranstaltungszyklus, das von der Handelskammer des Großherzogtums Luxemburg in Zusammenarbeit mit der

Deutschen Botschaft in Luxemburg und der ahk debelux organisiert wird, sind interessierte Unternehmer aus Luxemburg und der Großregion herzlich eingeladen. Als Redner haben Herr Paul van Son, CEO Dii GmbH München, Herr Professor Dr. Rolf Tarrach, Rektor der Universität Luxemburg, Herr Dr. Ing. Marcel Oberweis, Abgeordneter der Chambre des Députés des Großherzogtums Luxemburg, Herr Dr. Matthias Kollatz-Ahnen, Vizepräsident der Europäischen Investitionsbank in Luxemburg, SE Herr Dr. Hubertus von Morr, Botschafter der Bundesrepublik Deutschland in Luxemburg und Herr Pierre Gramegna, Hauptgeschäftsführer der Handelskammer des Großherzogtums Luxemburg zugesagt. Die Gespräche lassen sich beim anschließenden Walking Lunch in entspannter Atmosphäre fortsetzen. ■

Mittwoch, den 8. Juni 2011, von 09.30 Uhr bis 12.00 Uhr Handelskammer Luxemburg

(7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxemburg-Kirchberg) Interessierte Unternehmer sollen sich

bis spätestens Montag, den 6. Juni 2011 anmelden, unter Tel.: (+352) 423939-350 oder E-mail: [eco@cc.lu](mailto:eco@cc.lu)

Für Rückfragen steht Ihnen die Wirtschaftsabteilung der Handelskammer Luxemburg jederzeit gerne zur Verfügung

# Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise

**P**ar le biais de cette rubrique «Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise», la Chambre de Commerce souhaite familiariser les lecteurs du Merkur à l'évolution des indicateurs macro- et microéconomiques, tout en mettant en évidence le point de vue de ses ressortissants.

La première partie de cette rubrique est consacrée aux principaux indicateurs macroéconomiques et aux prévisions qui s'y rattachent pour 2010 et 2011. L'évolution d'indicateurs conjoncturels, sur base mensuelle ou trimestrielle selon la disponibilité des données, est ensuite illustrée graphiquement dans une seconde partie. La troisième et dernière partie donne la parole à un chef d'entreprise qui présente son point de vue concernant l'environnement macroéconomique, en général, et son secteur d'activité, en particulier.

## ■ 1. Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	1985-2009	2009	2010	2011
<b>Croissance du PIB à prix constants</b> (% de croissance en volume et montants absolus en millions EUR) (1)	4,8 %	-3,7 %	3,5 %	3,2 %
		28 711,5	29 800,0	30 753,6
<b>Taux de chômage</b> (variation annuelle en %)	2,7 %	5,7 %	6,0 %	6,0 %
<b>Emploi total intérieur</b> (variation annuelle en %)	3,3 %	1,0 %	1,5 %	1,9 %
<b>IPCN</b> (variation annuelle en %)	2,1 %	0,4 %	2,3 %	3,5 %
<b>Coût salarial nominal moyen</b> (variation annuelle en %)	3,7 %	1,8 %	2,2 %	1,9 %
<b>Capacité/besoin de financement</b> (administration publique, % du PIB)	2,4 %	-0,9 %	-1,7 %	-1,0 %

Sources: STATEC; Note du Comité de prévision, «Prévisions macroéconomiques et évolution des finances publiques, 2010-2014»; Programme de stabilité du Grand-Duché de Luxembourg, 2011-2014

### Remarques:

- (1) Le PIB à prix constants, réel ou en volume est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel a l'avantage de montrer les variations à la hausse et à la baisse dans le volume (les quantités) de la production de biens et services. C'est la valeur utilisée lorsque l'on mesure la croissance du PIB. En effet, on ne peut pas savoir uniquement en observant le PIB nominal (en valeur) si la hausse de l'indicateur provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production ou dans quelles proportions ces deux variations se combinent. En 2010, le PIB nominale (en valeur) du Grand-Duché s'élève à 41.597,2 millions EUR (Source: STATEC, Comptes Nationaux)
- (2) Source: scénario central repris de la «Note du Comité de prévision, Prévisions macroéconomiques et évolution des finances publiques, 2010-2014»

**11.104**  
consultations pour aider les entreprises

progress

**ESPACE ENTREPRISES**

(+352) 42 39 39 – 330

entreprises@cc.lu

**CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG**

Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

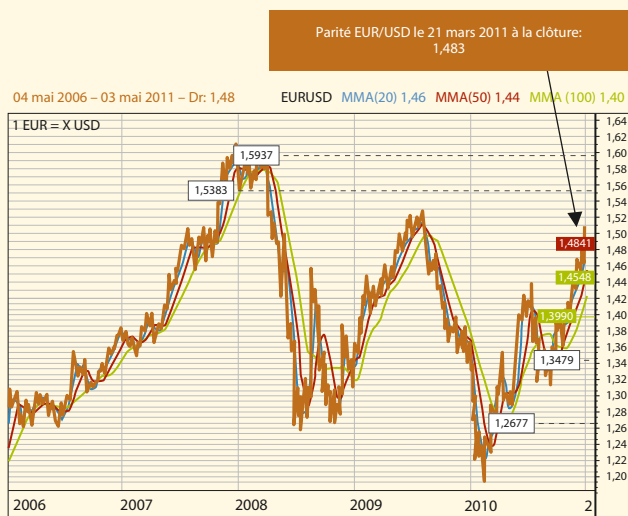
VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

2. Repères conjoncturels pour l'économie luxembourgeoise

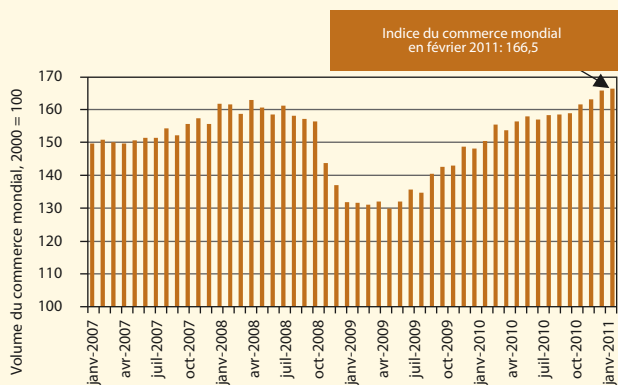
Graphique 1 – Evolution du cours du baril de Brent à Londres



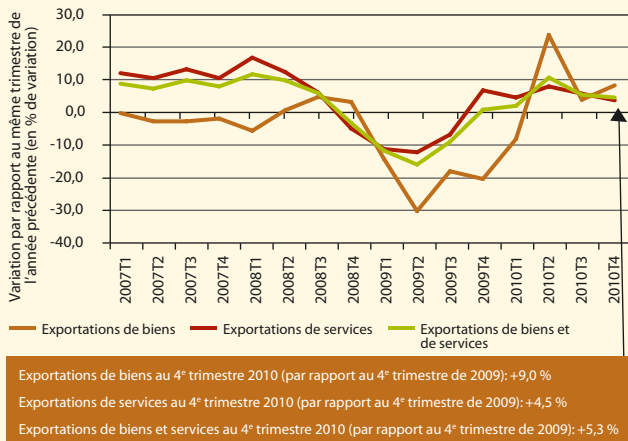
Graphique 2 – Evolution de la parité EUR/US Dollar



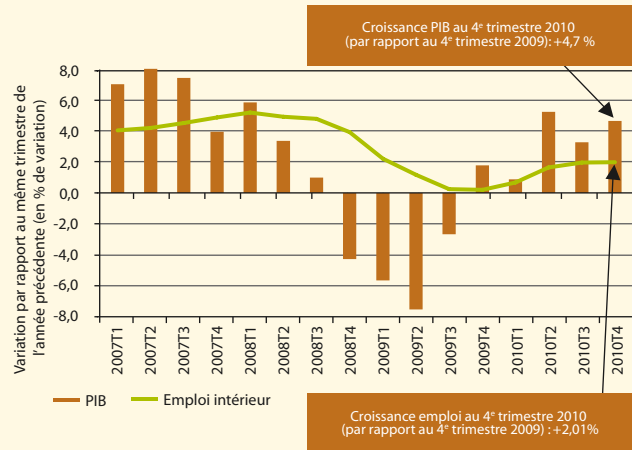
Graphique 3 – Evolution mensuelle du commerce mondial



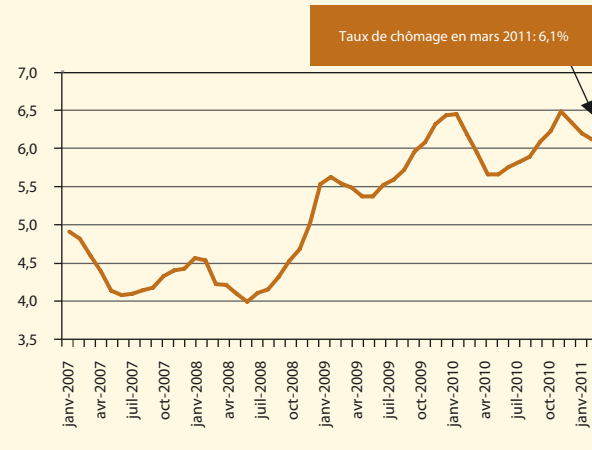
Graphique 4 – Evolution trimestrielle des exportations de biens et de services



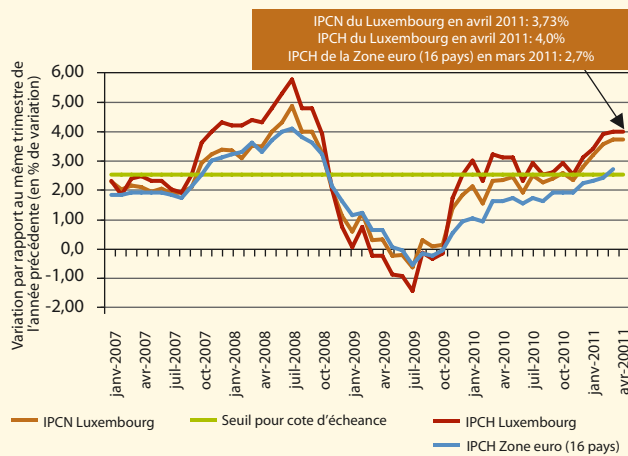
Graphique 5 – Evolution trimestrielle du PIB et de l'emploi intérieur



Graphique 6 – Evolution mensuelle du taux de chômage (au sens strict)

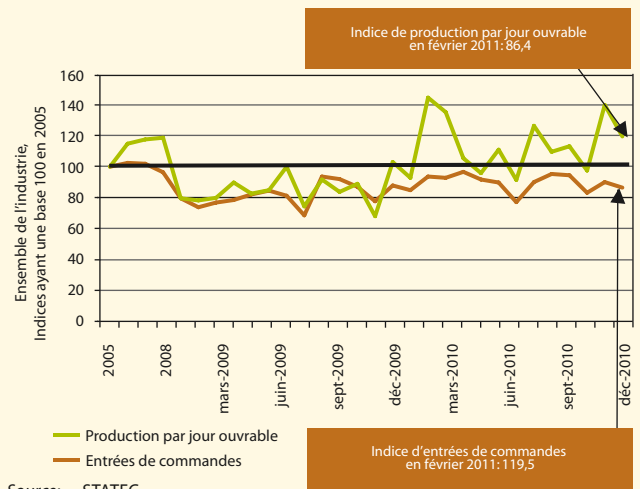


**Graphique 7 – Evolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**

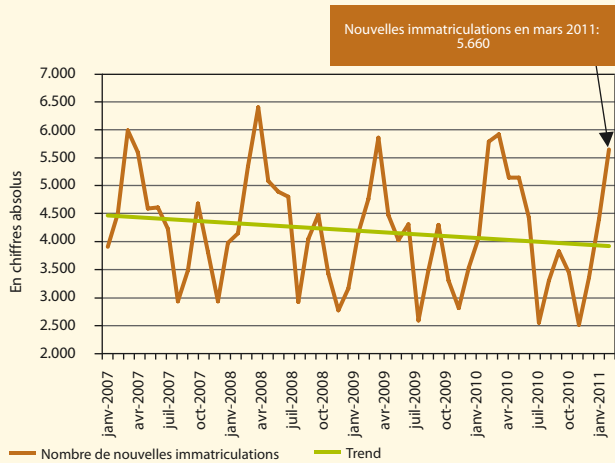


Sources: STATEC, Eurostat

**Graphique 8 – Evolution mensuelle de la production industrielle par jour ouvrable et des entrées de commandes**

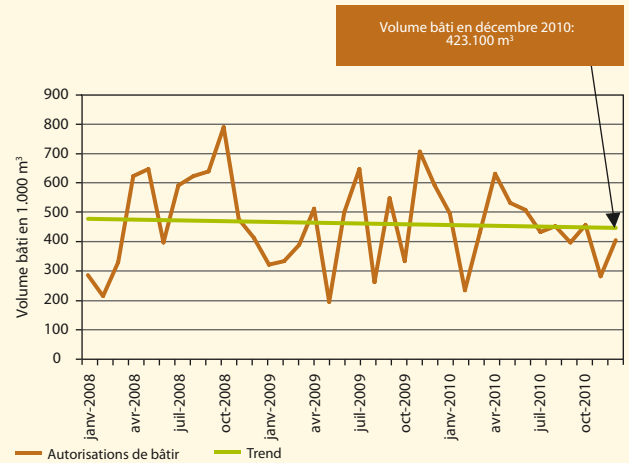


**Graphique 9 – Evolution mensuelle des nouvelles immatriculations de voitures particulières et à usage mixte neuves**



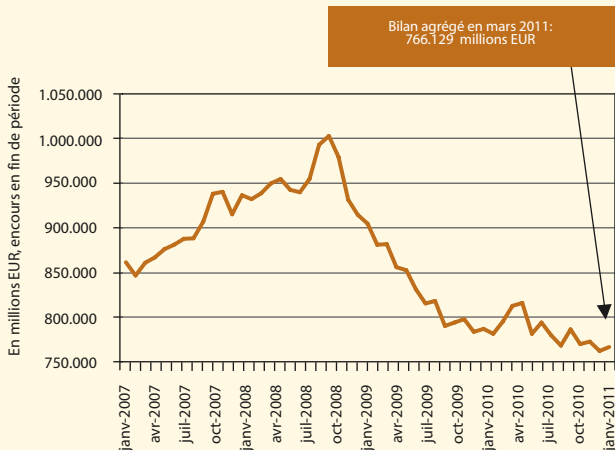
Source: STATEC

**Graphique 10 – Evolution mensuelle des autorisations de bâtir**



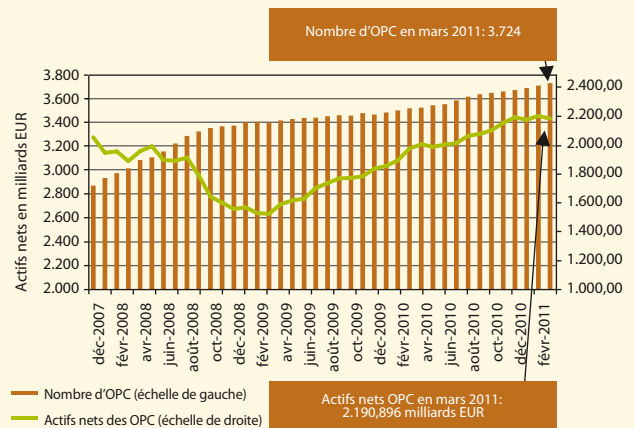
Source: STATEC

**Graphique 11 – Evolution mensuelle de la somme bilantaire des établissements de crédit**



Source: BCL

**Graphique 12 – Evolution mensuelle du nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de leurs actifs nets**



Source: CSSF

## Parole à un chef d'entreprise: Jean J. Schintgen



Jean J. Schintgen, Vice-président de la Chambre de Commerce

### ■ Focus sur l'appréciation personnelle du chef d'entreprise

Pour chacun des indicateurs, Jean J. Schintgen a précisé, sur une échelle allant de 1 (situation totalement insatisfaisante) à 5 (situation excellente), sa perception des performances actuelles des différents indicateurs sous revue ainsi que ses perspectives en termes d'évolution de la situation conjoncturelle.

### ■ Focus sur le secteur Horeca

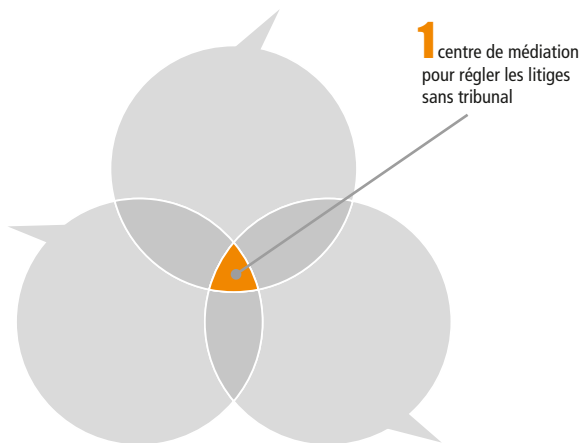
La crise internationale a fortement affecté le marché touristique international, à la fois d'affaires et privé, et, partant, le tourisme luxembourgeois. Ce dernier a pu quelque peu limiter les dégâts, notamment grâce à une amélioration continue des infrastructures suite à des investissements substantiels par le biais des plans quinquennaux d'équipement touristique successifs, ainsi qu'à la disponibilité et aux efforts consentis par un grand nombre d'acteurs en vue d'améliorer et de diversifier l'offre touristique, de trouver de nouvelles stratégies dans le domaine du marketing et de miser résolument sur la qualité au niveau du service. Cette dernière doit être une priorité si le Luxembourg veut assurer sa compétitivité au niveau de

la Grande Région, voire international. Après avoir principalement investi dans les infrastructures, il est désormais primordial d'investir davantage dans les ressources humaines.

Si le tourisme d'affaires joue déjà un rôle prépondérant dans l'économie touristique, il peut encore être développé par des investissements dans les infrastructures de congrès et de séminaires.

Malgré la reprise de l'économie mondiale, les sujets de préoccupations pour le secteur Horeca ne manquent pas: explosion du prix de l'eau et de l'énergie sans aucune compensation sectorielle, probable extension de l'interdiction de fumer dans les cafés, refonte du régime des cabarets, hausse de l'indice des salaires, difficultés dans la succession d'entreprises, lourdeurs des contraintes administratives, etc. Il faut, en effet, rappeler que la hausse des coûts de production, et notamment salariaux, ne peut pas, dans le secteur Horeca, être compensée par une croissance significative de la productivité du travail ou être répercutée sur les prix de vente. L'incidence de la masse salariale sur le chiffre d'affaires dépasse les 32 % dans les 2.716 entreprises qui forment le secteur où travaillent 15.600 personnes.

Indicateurs	Situation actuelle	Prévisions
Croissance du PIB	3	4
Taux de chômage	4	2
Emploi total intérieur	4	3
Inflation	2	3



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu



1-7 rue St Ulric L-2651 Luxembourg

Tél. : (+352) 46 72 72 -1 / www.cmb.l.lu / info@cmb.l.lu

Une initiative de:



VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

## ■ Appréciation de la situation conjoncturelle par Carlo Thelen, chef économiste de la Chambre de Commerce

Malgré l'environnement incertain en Europe et une inflation toujours forte (l'IPCN s'élevant à 3,73 % en avril), la situation conjoncturelle s'avère encourageante au Luxembourg eu égard aux six trimestres consécutifs de croissance. En ligne avec l'évolution du commerce mondial (dont l'indice en base 2000=100 pour le mois de février 2011 s'élève à 166,5 contre 131,8 en février 2009 et 150,9 en février 2007), les exportations et les importations de biens témoignent d'une relance de l'activité, avec respectivement une croissance de 29,4 % et 19,8 % entre février 2010 et février 2011.

Les enquêtes d'opinions effectuées au mois d'avril auprès des chefs d'entreprises laissent apparaître des dénominateurs communs entre les différents secteurs composant l'économie nationale.

Les entreprises de **la construction** indiquent une relative stabilité de l'activité dans leur secteur (62 % des réponses obtenues), des perspectives en matière d'emploi (78 %) et de l'évolution des prix (52 %), et ce par rapport au mois précédent. 63 % des entreprises ayant répondu qualifient l'état de leur carnet de commandes de «normal».

Dans **l'industrie**, des conclusions similaires ressortent: 68 % des entreprises interrogées indiquent que la production est stable tandis qu'environ 70 % d'entre elles jugent l'état de leur carnet de commandes, les perspectives d'évolution de la production et celle des prix suffisants ou stables. 80 % des entreprises industrielles interrogées estiment que leurs stocks de produits finis sont adéquats.

Dans **le secteur des services**, les anticipations relatives au 3<sup>e</sup> trimestre 2011 sont relativement positives<sup>1</sup>.

Selon l'indicateur établi par la Banque centrale du Luxembourg, **la confiance des consommateurs** enregistre une nouvelle hausse en avril 2011. Illustration de la reprise de confiance, le nombre d'immatriculations au cours du mois de mars 2011 (5.660) a fortement augmenté par rapport à celui de février (4.410), mais reste inférieur à celui de mars 2010 (5.806).

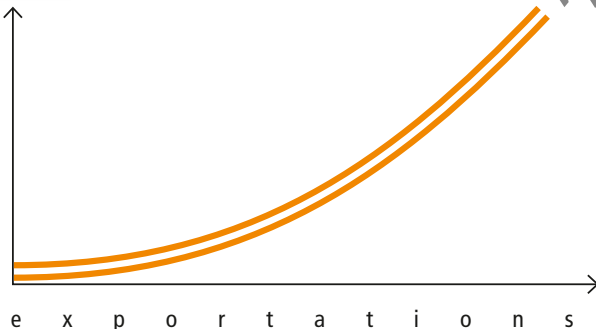
Ces éléments encourageants reflètent la reprise économique en cours au Grand-Duché. Il est à espérer que cette reprise, encore fragile, se consolidera au cours des prochains mois, contribuant ainsi à réduire le chômage (6,1 % en mars 2011) et à rééquilibrer les finances publiques, le déficit de l'Administration centrale s'élevant toujours à 2,5 % du PIB (soit environ 1 milliard EUR).



<sup>1</sup> Enquête trimestrielle de conjoncture réalisée par la Chambre de Commerce et le STATEC relative au 2<sup>e</sup> trimestre 2011



**2** labels d'origine pour mieux exporter vos produits



### DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

(+352) 42 39 39 – 310

(+352) 42 39 39 – 360

international@cc.lu



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

# Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu) (rubrique «Avis»).

## ■ Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 2001 transposant la directive 98/18/CE du Conseil du 17 mars 1998 établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers tel qu'amendé. (3816CCH)

Règlement grand-ducal abrogeant:

- 1) le règlement grand-ducal du 23 octobre 1965 fixant la forme et la composition des poids cylindriques et des poids parallélépipédiques;
- 2) le règlement grand-ducal du 13 juin 1973 portant application de la directive CEE du 26 juillet 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux poids parallélépipédiques de précision moyenne de 5 à 50 kilogrammes et aux poids cylindriques de précision moyenne de 1 gramme à 10 kilogrammes;
- 3) le règlement grand-ducal du 12 mars 1974 portant application de la directive CEE du 12 octobre 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au mesurage de la masse à l'hectolitre des céréales;
- 4) le règlement grand-ducal du 12 mars 1974 portant application de la directive CEE du 12 octobre 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au jaugeage des citernes de bateaux;
- 5) le règlement grand-ducal du 3 août 1977 portant application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 4 mars 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux poids de 1 mg à 50 kg d'une précision supérieure à la précision moyenne;
- 6) le règlement grand-ducal du 3 août 1977 portant application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide;
- 7) le règlement grand-ducal du 21 février 1978 portant application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 27 juillet 1976 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux tables alcoométriques;
- 8) le règlement grand-ducal modifié du 21 juin 1978 portant application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 27 juillet 1976 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux alcoomètres et aréomètres pour alcool;
- 9) le règlement grand-ducal du 23 décembre 1987 portant application de la directive 86/217/CEE du Conseil du 26 mai 1986 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles. (3821AAN)

## ■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département de l'Environnement

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 mars 2003 relatif aux véhicules hors d'usage. (3817BFR)

## ■ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien – ancien régime. (3818TRO)

Projet de règlement grand-ducal-fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique;

- modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien;
- modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques. (3819TRO)

Projet de règlement grand-ducal

1. déterminant les métiers et professions sujets à être organisés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;
2. fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2011/2012 des formations aux métiers et professions qui sont organisés suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale. (3820TRO)

Projet de règlement grand-ducal portant fixation des indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. (3822TRO)

## ■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département des Transports

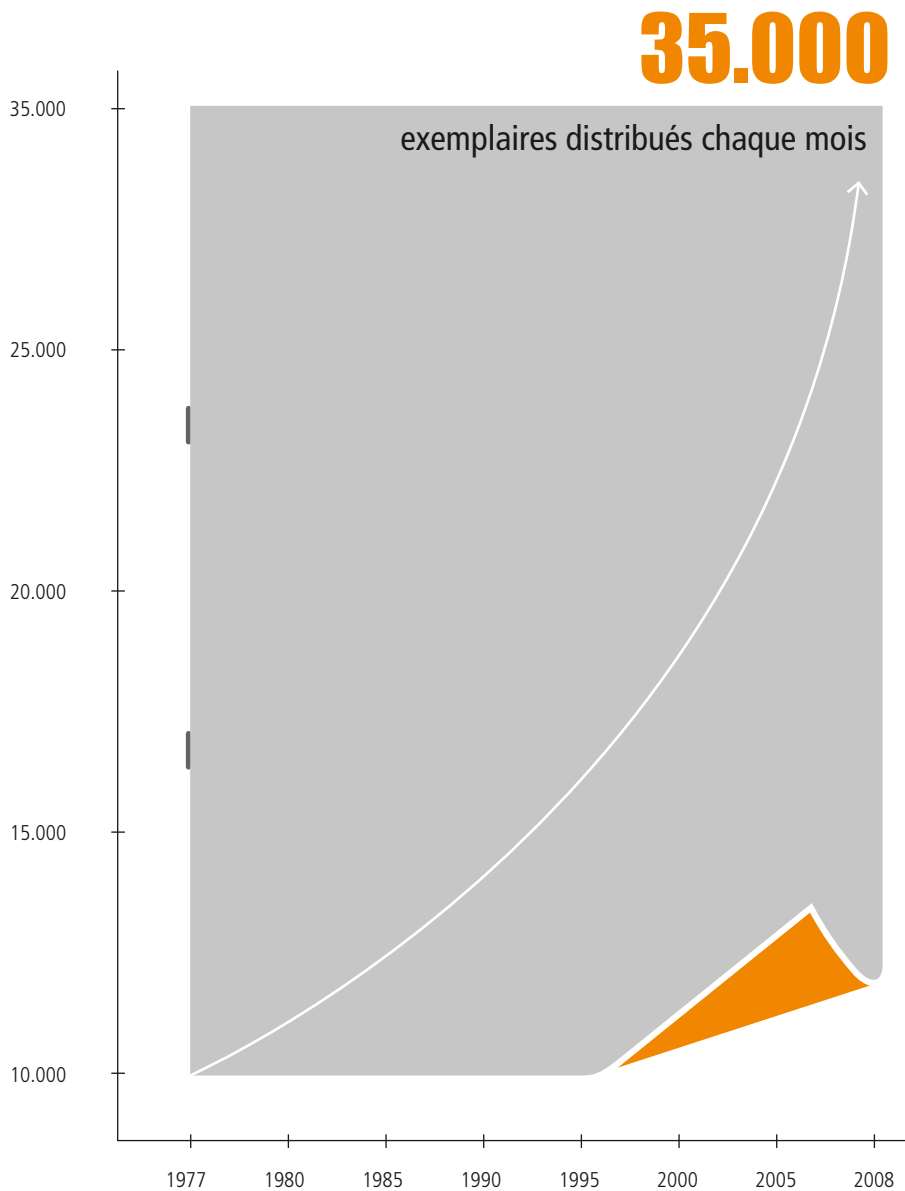
Projet de loi ayant pour objet

- A) la transposition en droit national de la directive 2008/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la directive 2004/49/CE concernant la sécurité des chemins de fer communautaires (Directive sur la sécurité des chemins de fer);
- B) de modifier la loi du 22 juillet 2009 sur la sécurité ferroviaire;
- C) de modifier la loi modifiée du 11 juin 1999 relative à l'accès à l'infrastructure ferroviaire et à son utilisation. (3823CCH)

Projet de loi modifiant la loi du 5 juin 2009 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs et modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1. le développement et la diversification économiques et 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 2 octobre 2009 relatif aux matières enseignées dans le cadre de la qualification initiale et de la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs ainsi qu'aux critères d'agrément pour dispenser cet enseignement. (3824JJE)





Par sa vocation, le Merkur est au cœur de la vie des entreprises et du monde économique. Avec **35.000** exemplaires distribués chaque mois aux décideurs et chefs d'entreprises en 2008, le Merkur est le premier magazine des entreprises luxembourgeoises. Il est le vecteur privilégié de l'expression de l'opinion des entreprises sur l'activité économique et l'action politique actuelle.



## MERKUR

RÉDACTION	RÉGIE PUBLICITAIRE
(+352) 42 39 39 – 380	(+352) 40 36 10 – 1
merkur@cc.lu	regie@ic.lu





---

### Chronique juridique

---

## Introduction d'un Code de la consommation dans le droit positif luxembourgeois: les mérites du code

**Les nouvelles règles en matière d'application du droit de la consommation couvrent l'action en cessation et les nouveaux pouvoirs accordés à l'administration par le législateur. La codification à droit constant se veut un instrument de choix pour rendre la législation en la matière cohérente et lisible. Le code intègre les initiatives (proposition de directive relative aux droits des consommateurs) et les textes communautaires récents et s'est inspiré des techniques législatives générales de codification. Par le biais de la chronique juridique, le Département Avis et Affaires Juridiques vous propose une vue d'ensemble du code et vous présente les dispositions en matière d'affichage des prix, les modifications relatives à la garantie de délivrance conforme des biens ainsi que les dispositions relatives aux pratiques commerciales déloyales contenues dans la loi du 29 avril 2009. La prochaine édition du Merkur reviendra sur l'entrée en vigueur des directives «Timeshare», «contrats de crédits aux consommateurs» et abordera certains aspects de la mise en œuvre du droit de la consommation, en traitant des actions en cessation.**

**L**a loi du 8 avril 2011 portant introduction d'un Code de la consommation a été publiée le 12 avril 2011 et est entrée en vigueur le 15 avril 2011. Celle-ci se décompose en deux parties: une première partie législa-

tive qui, outre les dispositions abrogatoires et modificatives, contient les dispositions transposant la directive «Timeshare»<sup>1</sup> et celles transposant la directive sur les contrats de crédits aux consommateurs<sup>2</sup> et, une deuxième partie qui introduit sous

forme d'une *Annexe*, l'ensemble des dispositions constituant le Code de la consommation proprement dit.

Concernant son champ d'application, le Code de la consommation se limite à énoncer les règles applicables à toutes

---

<sup>1</sup> Directive 2008/122/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 janvier 2009 relative aux contrats de produits de vacances à long terme et des contrats de revente et d'échange

<sup>2</sup> Directive 2008/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 concernant les contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 87/102/CEE du Conseil

les transactions des entreprises avec le consommateur («B to C»). Il ne s'applique pas dans le cas de transactions entre entreprises («B to B»).

Si l'initiative d'établir un Code de la consommation revient bien au ministère de l'Economie luxembourgeois, pour autant, les différentes lois modifiées demeurent de la compétence des ministères concernés.

## ■ Vue d'ensemble du Code

### Définitions & non exclusions

Afin de garantir une bonne compréhension de tous les utilisateurs – consommateurs et professionnels confondus – le Code de la consommation clarifie et harmonise au niveau de ses dispositions préliminaires, certaines définitions qui sont d'application dans l'ensemble du code et, particulier, les notions de «consommateur», de «professionnel» et de «support durable».

Ses dispositions s'appliquent sans exclure pour autant les dispositions des lois spécifiques, en particulier celles mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, en matière d'emploi et de travail ou, entre hommes et femmes dans l'accès ou la fourniture de biens et services.

### L'information des consommateurs – Le droit à l'information «minimum»

Le code de la consommation prévoit des règles d'information obligatoires à l'attention du consommateur et introduit pour ce faire, une obligation générale d'information à charge des professionnels<sup>4</sup>. Le consommateur doit effectivement être en mesure de connaître les caractéristiques essentielles des biens et services qui lui sont proposés. Ainsi, «*toute description des caractéristiques et qualités d'un bien ou d'un service faite dans les documents et moyens de publicité, de même que toute garantie commerciale y relative effectuée au moment de la publicité ou commu-*

*niquée au consommateur sont réputées faire partie intégrante du contrat (...) même si la publicité est le fait du fabricant, du détenteur ou de l'exploitant de la marque ou de tout autre professionnel situé en amont du professionnel en cause*».

### Indication des prix

Le code de la consommation généralise le principe de l'affichage des prix qui impose au professionnel, une obligation générale d'information sur le prix des produits et des services qu'il offre. En pratique, cette obligation est double: elle se traduit par la communication écrite du prix «*par voie de marquage, d'étiquetage, ou par tout autre procédé approprié*»<sup>5</sup> ainsi que celle d'indiquer au consommateur, le prix de vente à l'unité de mesure, lorsque ce prix diffère du prix de vente du produit<sup>6</sup>. Conséquence de cette obligation, le code supprime en certains régimes dérogatoires existants et, en particulier celle dont bénéficiait jusqu'à présent le marché de l'art et des antiquités.

Le code confirme par ailleurs à l'encontre des contrevenants, la tendance qui était déjà perceptible dans la loi du 7 juillet 1983 portant création d'un office des prix, à l'égard du régime des sanctions. En effet, en cas d'infraction d'un professionnel à l'obligation d'affichage du prix des produits ou des services qu'il offre, sont prévues, des amendes administratives comprises entre 251 et 50.000 EUR<sup>7</sup>. Compte tenu de la sévérité de ces amendes qui s'apparentent à des sanctions pénales, les professionnels devront à l'avenir se montrer particulièrement vigilants lors de la mise en œuvre pratique de cette obligation d'affichage.

## ■ L'entrée en vigueur de la directive sur les pratiques commerciales déloyales

Il est rappelé que, pour les besoins de la mise en conformité avec la directive 2005/29/CE<sup>8</sup> (dite Directive «UCP»), la loi du 29 avril 2009 relative aux pra-

tiques commerciales déloyales<sup>9</sup> avait fait l'objet d'un vote préalable à celui de la loi introduisant le Code de la consommation. Cette loi a été abrogée le 12 avril 2011 par le Code de la consommation et ses dispositions ont été incorporées sous le Livre I, Titre 2 du code.

La révision de la législation luxembourgeoise en matière de pratiques commerciales déloyales s'inscrit également dans le contexte de la révision de l'acquis communautaire en matière de droit de la consommation, qui comprend un certain nombre de directives sur la protection des consommateurs. La révision vise à garantir un niveau élevé et uniforme de protection des consommateurs par l'harmonisation complète des aspects essentiels du droit des contrats de consommation et la mise en place d'un véritable marché intérieur mettant en présence professionnels et consommateurs, en particulier pour les opérations transfrontalières.

Le Code de la consommation pose tout d'abord le principe général de l'interdiction des pratiques commerciales déloyales et définit ensuite les «*pratiques commerciales des entreprises vis-à-vis des consommateurs*». Ces pratiques déloyales visent de manière indistincte toute action, omission, conduite, démarche ou communication commerciale, y compris la publicité et le marketing, de la part d'un professionnel, en relation directe avec la promotion, la vente ou la fourniture d'un produit à un ou plusieurs consommateurs<sup>10</sup>. Sont également considérées comme déloyales au sens de la directive, les pratiques trompeuses ou agressives<sup>11</sup>.

### Pratiques commerciales déloyales, trompeuses et agressives – Définitions

Les pratiques commerciales déloyales des professionnels visent tout d'abord, tout «produit», c'est-à-dire tout bien ou tout service, y compris les biens immeubles, les droits et les obligations.

<sup>3</sup> Article L.010-1 du Code

<sup>4</sup> Article L.111-1 du Code

<sup>5</sup> Article L.112-1 du Code

<sup>6</sup> Article L. 112-3 paragraphe 1 et L.112-4 paragraphe 1

<sup>7</sup> Article L.112-9 du Code

<sup>8</sup> Directive 2005/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2005 relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs dans le Marché Intérieur.

<sup>9</sup> La loi du 29 avril 2009 relative aux pratiques commerciales déloyales et modifiant – la loi modifiée du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 84/450/CEE sur la publicité trompeuse afin d'y inclure la publicité comparative; – la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales et modifiant l'article 4 de la loi du 2 juillet 1935 portant réglementation des conditions

<sup>10</sup> Article L.122-1 paragraphes 1 et 3

<sup>11</sup> Article L.122-1 paragraphe 4

Une *pratique commerciale* d'une entreprise vis-à-vis d'un consommateur sera réputée déloyale si «a) elle est contraire aux exigences de la diligence professionnelle et b) elle altère ou est susceptible d'altérer de manière substantielle le comportement économique, par rapport au produit, du consommateur moyen qu'elle touche ou auquel elle s'adresse, ou du membre moyen du groupe lorsqu'une pratique commerciale est ciblée vers un groupe particulier de consommateurs». Ces pratiques sont donc censées influencer le choix du consommateur quant à sa décision d'acheter ou non un produit, ou peser sur sa décision concernant l'exercice ou non d'un droit contractuel.

Le Code de la consommation introduit à cet égard une notion tout à fait nouvelle d'«altération substantielle d'un groupe de consommateurs» clairement identifiable. En d'autres termes, la réglementation vise clairement des groupes «sensibles» de consommateurs méritant une protection particulière. En effet, tant le législateur communautaire que national ont entendu viser des catégories spécifiques de consommateurs, plus vulnérables, en raison de leur âge (enfants), de leur crédulité ou d'une infirmité physique ou mentale.

Par ailleurs, le manquement à la diligence professionnelle qui renvoie aux pratiques de marché honnête, sont attendues du professionnel à l'égard du consommateur, abandonne le principe de bonne foi inhérent aux relations entre professionnels et consommateurs. Il existe à présent un risque dans les présentes dispositions de mise en cause systématique de la responsabilité des professionnels. Il est donc majeur que ces derniers adoptent, dans le cadre de leurs pratiques commerciales, une attitude prudente et fasse preuve de «soin».

Une *pratique commerciale* peut être considérée comme *trompeuse* soit par action, soit par omission<sup>12</sup>. Une *pratique commerciale est trompeuse par action* si elle contient des informations fausses ou si elle induit ou est susceptible d'induire en erreur le consommateur moyen,

même si les informations présentées sont correctes.

Une *pratique est trompeuse par omission* si elle ne fournit pas les renseignements minimum ou les informations substantielles dont le consommateur moyen a besoin, avant l'achat.

Le Code de la consommation fixe également une liste contenant les informations essentielles dont le consommateur a besoin avant l'achat. Il peut s'agir par exemple des caractéristiques principales du produit, du prix (taxes comprises), des frais de livraison (si nécessaire) ou du droit de rétractation<sup>13</sup>.

En vue de définir si une *pratique commerciale est* ou non *agressive*<sup>14</sup>, le code fournit un certain nombre de critères, notamment si le professionnel a eu recours au harcèlement, à la contrainte ou s'il a fait usage d'une influence injustifiée, c'est-à-dire l'utilisation par le professionnel d'une position de force sur le consommateur de manière à réduire sa capacité à prendre une décision de manière significative.

Enfin, le code établit la liste complète de **comportements commerciaux déloyaux interdits en toutes circonstances** incluant tant les pratiques commerciales trompeuses<sup>15</sup> que les pratiques commerciales agressives<sup>16</sup>, une sorte de «liste noire» des pratiques commerciales déloyales, en visant par exemple les systèmes pyramidaux de vente, la fourniture non demandée ou l'utilisation de la publicité-appât (lorsque le produit annoncé à bon prix n'est pas disponible) ou l'emploi de publi-reportages dissimulés.

### Sanctions pénales

Le Code de la Consommation prévoit des sanctions pénales de 251 à 120.000 EUR à l'encontre du professionnel qui s'est rendu coupable de pratiques commerciales déloyales, d'omissions trompeuses, de pratiques commerciales trompeuses en toutes circonstances, de pratiques commerciales agressives ou de pratiques commerciales agressives en toutes circonstances<sup>17</sup>.

Ces comportements déloyaux peuvent également être sanctionnés, outre les sanctions pénales et les actions en cessation (qui feront l'objet de développements ultérieurs (chronique juridique dans l'édition juin 2011 du *Merkur*), de sanctions civiles, correspondant aux astreintes prévues aux termes des articles 2059 à 2066 du Code Civil.

## ■ Dispositions générales aux contrats conclus avec les consommateurs<sup>18</sup>

### Clauses réputées abusives: l'exclusion du défaut de conformité

Le Code de la consommation consacre à présent une définition élargie des clauses réputées abusives. La loi du 21 avril 2004 transposant la directive du 25 mai 1999 sur la garantie des biens de consommation qui portait en particulier sur la non-conformité du bien au contrat, avait déjà prévu dans la définition des clauses abusives à côté des clauses «qui excluent ou limitent la garantie légale en cas de vice caché», le cas du défaut de conformité.

Sont désormais visées, les clauses par lesquelles le professionnel tente d'exclure ou de limiter sa responsabilité. Ainsi, sont désormais réputées abusives, «les clauses excluant ou limitant la garantie légale en cas de vice caché ou de défaut de conformité»<sup>19</sup>.

### Garantie commerciale: extension des obligations à l'égard des réparateurs

Jusqu'à présent, la loi du 21 avril 2004<sup>20</sup> se limitait à faire référence à l'obligation de délivrance conforme du bien, incombant au professionnel. Elle précise toutefois que le vendeur était également tenu par les déclarations du producteur ou de son représentant. Le Code de la consommation introduit désormais une véritable clause de responsabilité à l'égard du réparateur d'une chose ou de la personne qui effectue sur elle des travaux. Celui-ci sera tenu aux mêmes obligations et assumera les mêmes garanties que le professionnel qui a vendu la chose<sup>21</sup>.

<sup>12</sup> Article L. 122-2 & L.122-3 du Code

<sup>13</sup> Article L.1223 paragraphe 4

<sup>14</sup> Articles L.122-5 à L.122-7 du Code

<sup>15</sup> Article L. 122-4 du Code

<sup>16</sup> Article L.122-7 du Code

<sup>17</sup> Article L.122-8 du Code

<sup>18</sup> Livre II du Code

<sup>19</sup> Article L. 211-3 paragraphe 1<sup>er</sup> du Code

<sup>20</sup> Loi du 21 avril 2004 relative à la garantie de conformité due par le vendeur de biens corporels, abrogée par la loi du 23 avril 2008

<sup>21</sup> Article L. 212-12 alinéa 1<sup>er</sup> du Code

## Dispositions communes aux contrats particuliers<sup>22</sup>

La valeur ajoutée du Code de la consommation réside véritablement en la réunion, sous un même titre d'un ensemble de dispositions communes qui s'appliqueront désormais aux contrats à distance, aux contrats d'utilisation de biens à temps partagé, de produits de vacances à long terme, aux contrats de vente et aux contrats de crédit à la consommation<sup>23</sup>.

### Informations précontractuelles

D'une manière générale, le Code de la consommation renforce sensiblement le volume des informations pré contractuelles à délivrer par le professionnel, au consommateur. Ainsi, avant la conclusion du contrat, le consommateur doit se faire délivrer **au minimum**:

- l'identité et l'adresse géographique du professionnel;
- les informations essentielles du bien ou du service;
- le prix du bien ou du service toutes taxes comprises et, lorsque le prix exact ne peut être déterminé, la méthode de détermination du prix lui permettant de vérifier ce dernier;
- les modalités de paiement, de livraison ou d'exécution;
- l'existence ou l'absence d'un droit de rétractation<sup>24</sup>.

Le consommateur est en droit de se prévaloir de ces informations, avant d'être engagé contractuellement par sa signature. En outre, des informations pré contractuelles supplémentaires viennent compléter ces dispositions de base. Elles sont exigées dans le cadre de contrats spécifiques (contrats à distance hors services financiers)<sup>25</sup>, (contrats à distance pour les services financiers hors assurances)<sup>26</sup>, (contrats d'utilisation de biens à temps partagé, contrats de produits de vacances à long

terme, contrats de vente et d'échange<sup>27</sup> ou contrats de crédit de consommation)<sup>28</sup>.

### Charge de la preuve

Il appartient au professionnel de prouver qu'il a bien exécuté ses obligations d'information<sup>29</sup>.

### Droit de rétractation

Alors que les contrats à distance autres que les contrats financiers demeurent soumis à un droit de rétractation de 7 jours, les contrats à distance financiers, les crédits à la consommation et les contrats relatifs à l'utilisation à temps partiel de biens immobiliers, bénéficient à présent d'une extension du droit de rétractation de 7 jours – tel que fixé auparavant – à 14 jours calendrier.

Il convient de rappeler qu'en cas d'exercice du droit de rétractation intervenant dans le cadre d'un contrat à distance, le professionnel est tenu au remboursement des sommes versées en paiement par le consommateur, sans frais. Les seuls frais qui peuvent être imputés au consommateur, concernent les frais directs liés au renvoi des marchandises<sup>30</sup>. Ce remboursement doit être effectué dans les meilleurs délais et, dans tous les cas, dans un délai de trente jours. A défaut, la somme due sera majorée du taux de l'intérêt légal en vigueur à compter du premier jour à compter du premier jour suivant l'expiration de ce délai.

### Contrats à distance financiers et non financiers: un régime unique quelle que soit la technique de communication

Du point de vue formel, le Code de la consommation réunit tout d'abord sous un même titre, les dispositions intéressant les contrats à distance relatifs d'une part, aux «*Contrats à distance hors services financiers*»<sup>31</sup> et celles applicables aux «*Contrats à distance portant sur des services financiers hors assurances*»<sup>32</sup>, d'autre part.



Sur le fond, s'agissant des contrats à distance, le Code de la consommation supprime ensuite la distinction opérée jusqu'à présent entre les contrats conclus par le biais de moyens de communication électroniques, d'une part, et les contrats à distance conclus par le biais d'autres moyens de communication, d'autre part. Par voie de conséquence, le code harmonise les dispositions concernant l'information pré contractuelle et les dispositions concernant les communications commerciales non sollicitées intervenant dans le cadre de contrats à distance non financiers. Il en découle une plus grande homogénéité simplifiant les dispositions en vigueur pour le consommateur. ■

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter: Département Avis et Affaires Juridiques  
Personne de contact: Joëlle Benguigui – Tél.: (+352) 42 39 39-337 – E-mail: joelle.benguigui@cc.lu

<sup>22</sup> Livre II, Titre 2 du Code

<sup>23</sup> Titre 2, Chapitre 1<sup>er</sup> du Code

<sup>24</sup> Article L.221-2 paragraphe 1<sup>er</sup> du Code

<sup>25</sup> Articles L.222-3 & L. 222-4 du Code

<sup>26</sup> Articles L.222-14 à L.222-17 du Code

<sup>27</sup> Articles L.223-4 et L.223-5 du Code

<sup>28</sup> Article L.224-6 du Code

<sup>29</sup> Article L.221-2 paragraphe 3 du Code

<sup>30</sup> Article L.222-6 du Code

<sup>31</sup> Titre 2 Chapitre 2 Section 1 du Code

<sup>32</sup> Titre 2 Chapitre 2 Section 2 du Code

## Consommateurs: recours collectifs judiciaires versus règlements extrajudiciaires des litiges

**L**es consommateurs hésitent encore et toujours à se lancer dans des achats transfrontaliers au sein de l'Union européenne. Soucieuse de contrer cette frilosité et de promouvoir les transactions intracommunautaires, la Commission européenne s'est penchée sur les actions envisageables pour renforcer la confiance des consommateurs dans le marché intérieur.

Selon la Commission, les consommateurs doivent, pour effectuer de tels achats, être confiants dans le fait qu'ils pourront obtenir réparation en cas de problème. La Commission s'est donc intéressée, dans le cadre de deux consultations lancées début 2011, aux actions collectives<sup>1</sup> et aux modes alternatifs de résolution des litiges<sup>2</sup> permettant les unes et les autres aux consommateurs de faire respecter leurs droits.

L'UDEL rejoint la Commission sur la nécessité de veiller à éliminer les entraves aux échanges transfrontaliers et à

renforcer la confiance des consommateurs dans le marché unique. Elle s'oppose toutefois à l'introduction d'un recours collectif judiciaire en réparation au niveau communautaire. En effet, il existe, selon l'UDEL, d'autres solutions alternatives plus pragmatiques qui doivent être privilégiées (cf. contributions UDEL du 28 avril 2011 sur les recours collectifs et du 14 mars 2011 sur les règlements extrajudiciaires des litiges).

Pour la résolution des petits litiges, l'UDEL tient par exemple à citer le règlement CE n° 861/2007 instituant une procédure européenne de règlement de petits litiges, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ce règlement constitue une avancée majeure dans le domaine de la protection des intérêts des consommateurs en ce qu'il réduit les coûts des litiges de moindre valeur et facilite de manière considérable l'accès à la justice. La procédure européenne d'injonction de payer mérite également d'être citée.

Elle a été instaurée pour simplifier, accélérer et réduire les coûts de règlement dans les litiges transfrontaliers concernant des créances pécuniaires incontestées. Il serait nécessaire de promouvoir l'usage de ces procédures et d'en évaluer ultérieurement les mérites afin d'y apporter, le cas échéant, les améliorations qui se révéleraient nécessaires.

Par ailleurs, les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges (REL) constituent une option très intéressante pour les litiges de consommation. La Commission reconnaît elle-même, dans le cadre de la consultation à ce sujet, que ces mécanismes, «peuvent fournir des solutions abordables, simples et rapides aux litiges de consommation. (...) La flexibilité du REL présente des avantages d'une méthode sur mesure et ciblée pour la résolution des conflits. Le REL constitue également un moyen d'alléger la charge qui repose sur le système judiciaire».

Force est de constater cependant que la couverture des REL est actuellement relativement disparate. Le manque de REL et de connaissance de ces mécanismes empêche ainsi les consommateurs et les entreprises de se tourner vers ces solutions alternatives. Il est donc indispensable de promouvoir au sein de l'Union européenne la création des REL, nationaux et transfrontaliers, individuels et même pourquoi pas collectifs. Il est nécessaire en outre d'en conserver le caractère souvent volontaire, consensuel et peu formaliste pour éviter de les institutionnaliser et de créer un système procédural à côté du système judiciaire. L'accès ainsi facilité à des modes pragmatiques de résolution des litiges contribuerait substantiellement, selon l'UDEL, à assurer le respect des droits des consommateurs et à augmenter leur confiance dans le marché intérieur.

Outre ces questions de procédure, l'UDEL tient à rappeler les problèmes résultant de la fragmentation légale en



<sup>1</sup> Consultation de la Commission européenne: Renforcer la cohérence de l'approche européenne en matière de recours collectifs

<sup>2</sup> Consultation sur le recours au règlement extrajudiciaire des litiges pour régler des litiges relatifs aux transactions et aux pratiques commerciales dans l'Union européenne

droit de la consommation au sein de l'Union européenne. Selon la Commission elle-même, le «marché intérieur repose sur une multitude de contrats, régis par différents droits nationaux des contrats. Or les disparités entre les droits nationaux des contrats peuvent entraîner des frais de transaction supplémentaires et une insécurité juridique pour les entreprises, et affaiblir ainsi la confiance du consommateur à l'égard du marché intérieur»<sup>3</sup>. La complexité des législations de protection du consommateur a donc un impact certain sur la confiance de ceux-ci et sur la sécurité juridique des entreprises.

C'est ce constat qui a motivé l'UEL à soutenir les initiatives comme la proposition de directive COM(2008)614

de la Commission relative aux droits des consommateurs, qui repose sur le principe d'harmonisation complète (cf. notamment, la contribution UEL du 12 mars 2009), ou encore, l'idée d'instaurer un droit européen des contrats dans le cadre d'un instrument facultatif (cf. contribution UEL du 27 janvier 2011 à la consultation sur le droit européen des contrats). Ces initiatives contribueraient en effet, selon l'UEL, de manière certaine à faciliter les transactions transfrontalières tant pour les consommateurs que pour les professionnels.

Il échet de constater, selon l'UEL, que les législations communautaires instaurent en Europe un environnement légal extrêmement protecteur pour le consommateur sur le marché de biens

et de services (nombreuses directives telles que celles sur les clauses abusives, sur les produits défectueux, sur les pratiques déloyales, sur le commerce électronique, possibilités d'actions ouvertes aux organisations de consommateurs, ...). Couplés avec le contrôle par les autorités publiques qui veillent au respect du droit de la concurrence et de la consommation, l'UEL estime que les mécanismes susmentionnés contribueront de manière efficace et pragmatique à éliminer les entraves qui existent encore dans le cadre du marché intérieur pour les transactions transfrontalières entre consommateurs et professionnels.

*Communiqué par l'UEL* ■

Les contributions de l'UEL sont disponibles sur le site [www.uel.lu](http://www.uel.lu), rubrique: Prises de position

## Fedil

# Visite du président de BusinessEurope Jürgen R. Thumann

**L**e 5 mai dernier, Jürgen R. Thumann, président de BusinessEurope, et son directeur général, Philippe de Buck, étaient en visite à la Fedil.

Le programme de la journée a commencé par une entrevue avec une délégation du conseil d'administration de la Fedil. Les discussions ont porté, entre autres, sur le marché intérieur, la gouvernance économique en Europe, ainsi que les défis liés à l'approvisionnement énergétique et au changement climatique.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a également rejoint la délégation de BusinessEurope et de Fedil pour une entrevue au cours de laquelle la politique énergétique, ainsi que les questions liées au marché intérieur, ont été abordées.

Lors d'une conférence de presse à l'issue de l'entrevue, le président de la Fedil, Robert Dennewald, s'est dit être honoré de pouvoir accueillir le président

de BusinessEurope à la Fedil. Il a souligné l'importance d'une organisation comme BusinessEurope. «A une époque où les 80 % de la législation nationale sont décidés à Bruxelles, l'existence d'une organisation européenne, représentant les intérêts des entreprises est indispensable et il est primordial pour les entreprises luxembourgeoises d'avoir une représentation à Bruxelles» a souligné Robert Dennewald. Et d'ajouter: «Si l'Europe est parfois considérée comme une contrainte pour les entreprises, il ne faut pas oublier qu'elle peut être une formidable source d'opportunités pour ces dernières», tout en rappelant que «l'Union européenne doit éviter de pénaliser les entreprises par rapport à leurs concurrents au niveau mondial, en instaurant des objectifs climatiques trop restrictifs par exemple».

Membre fondateur de BusinessEurope en 1958, Fedil – Business Federation Luxembourg participe activement aux différents groupes de travail de Busi-

nessEurope en vue d'élaborer des positions communes, notamment en matière de politique énergétique, industrielle ou de politique sociale. La Fedil a ouvert un bureau à Bruxelles en 2003 afin de pouvoir suivre de très près l'actualité européenne.

Jürgen Thumann s'est réjoui de la bonne coopération avec la Fedil: «La Fedil joue un rôle important. Son engagement continu soutient notre organisation depuis sa fondation. La fédération luxembourgeoise est au cœur de notre stratégie et du réseau de nos membres».

La visite de Jürgen Thumann s'est achevée par une rencontre avec le Premier ministre, Jean-Claude Juncker. Au cours de cet échange de vues, les thèmes principalement abordés ont été la gouvernance économique et la stabilité de la monnaie unique européenne.

*Communiqué par la Fedil* ■

<sup>3</sup> Livre vert relatif aux actions envisageables en vue de la création d'un droit européen des contrats pour les consommateurs et les entreprises, 2011

## Assemblée générale

## La Fedil plaide en faveur d'une meilleure gouvernance politique

**L**a Fedil a récemment tenu son assemblée générale. Dans son discours, le président de la Fedil, Robert Dennewald, a passé en revue l'année 2010, marquée selon lui par la reprise économique et le redressement de la conjoncture, sans oublier l'échec de la tripartite et les accords bipartites.

Le président de la Fedil a constaté que, malgré un redressement conjoncturel et une progression de l'emploi, le chômage n'a pas baissé. En outre, sur un plan structurel, il a déploré que le déséquilibre entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire de l'économie se creuse, phénomène qui mène depuis les années 1990 à une désindustrialisation avec une stagnation de la valeur ajoutée et de l'emploi dans l'industrie. Ainsi, entre 1995 et 2009, la part relative de l'industrie manufacturière dans le PIB est tombée de 13,7 % à 6,5 %.

Concernant l'énergie et l'environnement, Robert Dennewald a souligné que l'approvisionnement électrique à un prix compétitif tout comme la réduction des gaz à effet de serre restent plus que jamais des préoccupations de l'économie luxembourgeoise. Suite à l'accident nucléaire au Japon, des fermetures anticipées de centrales nucléaires, voire l'abandon d'extension du parc nucléaire, s'annoncent en Europe. Sans commenter ces choix politiques, le président de la Fedil a rappelé que le nucléaire représente quelque 28 % de l'énergie primaire allouée à la production d'électricité au sein de l'Union européenne. «L'idée de vouloir remplacer rapidement une part significative de cette énergie primaire par la mise en œuvre de capacités d'énergies renouvelables ne me paraît pas très réaliste et ceci ni en termes de délais, ni en termes d'envergure» a-t-il estimé.

Robert Dennewald en a conclu qu'une sortie du nucléaire ne pourra, à court et moyen termes, se réaliser que par un recours au charbon et au gaz naturel, choix qui se feront sentir au niveau des émissions européennes de

gaz à effet de serre et mèneraient à une hausse du prix des quotas d'émission et de l'électricité en Union européenne, alors que les prix de l'énergie hors de l'Union européenne n'en seraient pas affectés. Afin d'éviter ce phénomène de concurrence inégale, Robert Dennewald a mis en garde devant une intensification des engagements européens en termes de réduction des émissions et a lancé un appel au Gouvernement pour plaider en faveur d'un moratoire dans les discussions politiques autour d'un éventuel renforcement des objectifs climatiques européens, permettant d'évaluer les répercussions d'un abandon partiel du nucléaire.

Le président de la Fedil a également regretté que, sur le marché du travail, les entreprises aient toujours des difficultés pour trouver de la main-d'œuvre qualifiée au Luxembourg. «Le dysfonctionnement du marché du travail est tel que l'augmentation de l'emploi au Luxembourg n'a pas été suivie par une baisse du chômage, au contraire» a-t-il constaté. «Alors que l'emploi salarié intérieur a connu une hausse de 3 % entre 2008 et 2010, le chômage a connu une augmentation de 45 % sur la même période». Sur ce même sujet, Robert Dennewald a déploré que le taux d'emploi de certains groupes de résidents, notamment les femmes, les jeunes et les seniors, est bien moins élevé que dans les pays voisins du Luxembourg. Il a souligné l'importance de politiques structurelles contribuant à augmenter le taux d'emploi et à améliorer le fonctionnement du marché du travail.

Au sujet de quotas légaux sur la représentation des femmes au niveau de certaines catégories de sociétés, le président de la Fedil a précisé que la Fedil soutient le Gouvernement dans ses intentions d'améliorer la présence des femmes dans l'économie et dans les entreprises. Il a cependant insisté sur le fait que la Fedil est loin d'être convaincue par les arguments de ceux qui veulent forcer les choses en introduisant des quotas, avant de se demander pourquoi

vouloir proposer l'introduction de quotas dans un domaine qui ne concerne qu'une très petite partie de la population féminine? Quid de quotas pour les délégations du personnel, pour les listes électorales, pour les conseils communaux ou encore pour la Chambre des députés.

Abordant le problème de la fiscalité des travailleurs frontaliers, Robert Dennewald a expliqué que la Fedil a multiplié les contacts avec les autorités allemandes et luxembourgeoises, sans qu'une solution n'ait pu être trouvée. Devant la menace d'une importante diminution des recettes publiques et d'un risque de perte d'attractivité du marché de l'emploi luxembourgeois, le président de la Fedil a lancé un appel au ministre des Finances pour trouver au plus vite une solution à ce problème.

Evoquant le discours sur l'état de la Nation du Premier ministre, le président a partagé le souci du Premier ministre de faire comprendre aux citoyens luxembourgeois la nécessité de procéder à des réformes en profondeur. Il a conclu en émettant le souhait que cela pourrait se faire en accord avec les partenaires sociaux dans le cadre des discussions au sein du Comité de coordination tripartite, faute d'un tel accord il appartiendrait au Gouvernement et au parlement de prendre leurs responsabilités.

Nicolas Soisson, directeur de la Fedil, a quant à lui présenté à l'assemblée générale le rapport annuel 2010 du conseil d'administration retraçant, notamment, les événements de la Fedil en 2010, les activités de ses différents groupes de travail et du bureau de représentation à Bruxelles, ainsi que l'évolution conjoncturelle dans les secteurs regroupés au sein de la Fedil. A signaler que 30 entreprises ont rejoint la Fedil en 2010.

*Communiqué par la Fedil* ■



## Systeme de management de la Qualité: mode d'emploi et exemples

**A** l'occasion de son assemblée générale, le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité (MLQ) A.s.b.l. a présenté la nouvelle édition du Guide Luxembourgeois pour la Qualité. Depuis près de 10 ans, il constitue tout autant un outil qu'une référence pour les petites et moyennes entreprises désireuses d'initier, de structurer ou bien de faire reconnaître par une certification leur démarche de recherche d'excellence. L'édition 2011 développe les thèmes suivants:

- **Initier la démarche.** Au travers de douze étapes clés, sont expliquées de manière concrète les différentes étapes de mise en place d'un système Qualité.
- **Exemples in situ.** Le pragmatisme en ligne de mire, le MLQ a sollicité ses adhérents afin de partager des documents de leur système Qualité (Manuel qualité, procédures, processus, ...). En complément de la version imprimée du Guide Luxembourgeois pour la Qualité, les adhérents ont ainsi accès à un catalogue de documents illustrant le système Qualité, consultables en ligne sur le site du Mouvement ([www.mlq.lu](http://www.mlq.lu)). Ce catalogue a pour vocation d'inspirer les entreprises qui souhaitent mettre en place ou

améliorer un système de management. L'ensemble de la documentation support du MLQ (certifié ISO 9001) y est également disponible.

- **La qualité en chiffres.** Une étude détaillée a été réalisée auprès d'entreprises certifiées. Pour les entreprises certifiées ISO 9001, 77 % ont fait appel à un consultant, une durée moyenne du projet oscille entre 15 et 21 mois selon la taille de l'entreprise. Tous les détails de cette étude sont disponibles en page 10 du Guide.
- **Paroles d'adhérents.** Une partie du Guide est consacrée à des entretiens menés avec les adhérents du MLQ, les lauréats du Prix Luxembourgeois de la Qualité 2010 témoignent, par exemple, de leur expérience suite au processus d'évaluation et deux certificateurs accrédités partagent leur savoir-faire et astuces en matière de certification.
- **Contacts utiles et liste des entreprises certifiées et accréditées.** L'annuaire qui clôture le Guide répertorie l'ensemble des contacts utiles aux entreprises souhaitant engager ou ayant déjà entrepris une démarche d'amélioration de la qualité (conseil, formation, inspection, contrôle, certification, accrédita-



tion ...). La liste la plus complète des entreprises certifiées et accréditées y est également publiée.

Le Guide Luxembourgeois pour la Qualité est réalisé avec le soutien du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et de l'ILNAS. L'entreprise des Postes et Télécommunications et PricewaterhouseCoopers sont partenaires de cette initiative. ■

Plus de renseignements et une version électronique du Guide sont disponibles sur le site Internet: [www.mlq.lu](http://www.mlq.lu)

### Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels

## Un nouvel élan pour l'ALIAI

**L**ors de l'Assemblée générale de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels (ALIAI), son président Marc Solvi a présenté aux membres le rapport

d'activités de l'année 2010. Cette première année sous sa présidence a été marquée par toute une série d'initiatives destinées à augmenter la visibilité de l'ALIAI et à en dynamiser les activités.

En 2010, d'importants efforts ont été consentis dans la restructuration et la professionnalisation des outils de communication de l'association. Ainsi, la Revue Technique Luxembourgeoise



Marc Solvi, président de l'ALIAI

paraît sous un nouveau format plus attractif, le site internet est hautement informatif et des *Newsletters* électroniques hebdomadaires sont diffusées. Parallèlement, le Cahier Scientifique, dédié à des publications scientifiques et techniques spécialisées, a vu le jour. En outre, l'ALIAI s'investit dans l'organisation de conférences et de voyages

autour de sujets d'actualité et d'intérêts spécifiques à l'association. Ces initiatives ont notamment été rendues possibles grâce au soutien de toute une série de partenariats avec le monde industriel, économique et scientifique.

L'année 2010 a aussi été marquée par les travaux de construction et de finissage du nouveau siège de l'ALIAI sis

boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, dont l'inauguration officielle aura lieu le 7 octobre 2011. Ce nouvel immeuble est appelé à devenir le lieu de rencontre des membres de ALIAI et un endroit qui accueillera des conférences, séminaires et autres échanges de haut niveau dans le domaine des sciences, de l'architecture et du monde industriel. Dans ce contexte, un programme de manifestations prévues à l'automne est en cours d'élaboration.

Au cours de l'Assemblée générale, les différentes associations associées et apparentées ont eu l'occasion de présenter leurs rapports d'activités 2010, en l'occurrence l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI), l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseil (OAI), Technology Managers Luxembourg (tema.lu), l'Association Nationale des Étudiants Ingénieurs Luxembourgeois (ANEIL), l'Association des Coordinateurs Sécurité et Santé (ACSSL), l'Association des Travailleurs Désignés (ATDL) et Luxembourg Senior Consultants (LSC). Tous défendent un objectif commun, à savoir renforcer la place de la science et de la technologie dans la société et promouvoir leurs métiers respectifs, en particulier celui de l'ingénieur.

*Communiqué par l'ALIAI* ■

## American Chamber of Commerce in Luxembourg A.s.b.l.

# AMCHAM to Host Expat Voting Issues Event

In Fall 2011, communes in Luxembourg will hold local elections. This registration is not currently getting a strong enough response. The American Chamber of Commerce in Luxembourg (AMCHAM) has learned that many expats feel cut off from local issues, have difficulty gaining the necessary information in English and do not know where the major political parties stand on issues important to them.

To encourage expats to register and participate, AMCHAM is organizing an Expat Voting Issues event which is free to all and will take place under the framework of the "I can vote" campaign ([www.icanvote.lu](http://www.icanvote.lu)), with the support of the Luxembourg Reception and Integration Agency/Ministry of Family

and Integration. This event will take place on June 9 at 18:00 at the Centre Culturel Paul Barble in Strassen. Speaking at this event will be Minister Krecké (LSAP), Mayor Helminger (DP), Deputy Thiel (CSV), Deputy Bausch (DGP), and Deputy Kartheiser (ADR).

Following remarks by each of the speakers, the public will have the possibility to ask questions. Related literature will also be available. A cocktail will follow the event.

The following organizations are also supporting this initiative: the ABBL (The Luxembourg Bankers' Association), the American Luxembourg Society, the American Women's Club, the British Chamber of Commerce, the Chamber

of Commerce of the Grand-Duchy of Luxembourg, the Dutch Trade Forum, FEDIL, the French Chamber of Commerce, the Indian Chamber of Commerce, the Irish Club of Luxembourg, the Italian Chamber of Commerce, JCI Luxembourg, NAMSA (NATO Maintenance and Supply Agency), the Nordic Chamber of Commerce, the DLWI (Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftsinitiative), the Sacred Heart University Alumni Association and the Commune of Strassen.

The event is free and all expats are welcome and encouraged to attend.

To register, visit [www.amcham.lu](http://www.amcham.lu) or e-mail [info@amcham.lu](mailto:info@amcham.lu). ■



## Nous préparons la mobilité du futur.

Tout converge pour que la mobilité de demain soit différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Son évolution passera nécessairement par l'électricité. La mobilité électrique représente un enjeu environnemental, climatique, technologique, économique et social. Nous perfectionnons constamment notre réseau afin de faciliter l'accès rapide et flexible à l'électricité, et de donner la possibilité au consommateur de charger son véhicule de manière particulièrement écologique et rapide. Nous sommes prêts.



Creos. Nous c'est le réseau.

[creos.net](https://creos.net)

## Chaque mois, l'INDR vous fait découvrir 2 bonnes pratiques en matière de RSE

L'UEL promeut le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et aide les entreprises à renforcer leur compétitivité et à assurer leur pérennité. Pour ce faire, elle a créé l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR). La RSE se définit comme un concept selon lequel les entreprises intègrent les enjeux sociaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées.

Pour aller au-delà de cet engagement, l'INDR a créé le label «Entreprise Socialement Responsable – ESR» qui est un outil offert aux entreprises désireuses de formaliser leurs efforts en la matière, de partager leurs expériences, d'évoluer en communauté et de communiquer leurs efforts et réussites vis-à-vis de leurs salariés et du monde extérieur. Ce label se décline en trois certificats qui s'obtiennent individuellement, adressant chacun un pilier du modèle RSE: Social et Egalité des chances professionnelles, Gouvernance et Environnement.

Un avantage clé que les entreprises tirent de la RSE est celui de l'augmentation de l'engagement et de la loyauté envers l'entreprise et de la motivation de ses salariés, de leur capacité d'innovation et de leur productivité. Notons aussi que le dialogue dans l'entreprise évolue positivement sous l'influence des actions RSE, engendrant une réduction de l'absentéisme et une appréciation réaliste des revendications salariales.

Tous les mois, *Merkur*, en collaboration avec l'INDR, propose désormais à ses lecteurs des exemples de bonnes pratiques au sein des entreprises luxembourgeoises.

L'engagement en RSE des entreprises citées ci-dessus va évidemment bien  
au-delà des exemples de bonnes pratiques illustrées.

Si vous aussi, vous souhaitez faire connaître vos efforts en matière de RSE, alors n'hésitez pas  
et contactez-nous par e-mail à l'adresse: [indr@indr.lu](mailto:indr@indr.lu) ou par téléphone: (+352) 27 33 01

Si vous souhaitez évaluer l'état d'avancement de votre entreprise en matière de RSE,  
alors nous vous invitons à consulter le site de l'INDR: [www.indr.lu](http://www.indr.lu)

**Luxembourg et la Grande Région** en voiture ou camionnette

**Service légalisations** : Ambassades & Consulats à  
Luxembourg, Bruxelles et autres

Visite au **contrôle technique** de vos véhicule(s)

**CALL 26 383 883**  
**WWW.MULTISERVICES.LU**



## Bebop crée la fondation Fonds Plate-forme.lu

C'est avec les consultants du réseau **Plate-forme.lu** que Bebop a créé la fondation Fonds Plate-forme.lu. La fondation est alimentée par une partie des revenus des activités de formation et coaching en leadership. Cette forme de partage est fondamentale et constitue la base de la coopération des coaches et consultants du réseau entre eux et avec leurs clients. «Pour nous, cette fondation est un outil de partage et d'apprentissage. Nous partageons jusqu'à 20 % de nos honoraires avec des projets de développement durable et nous apprenons à mieux définir les critères de durabilité des projets que nous soutenons». Stephan Kinsch – Gérant de Bebop.

Le choix a porté sur trois projets:

- Le rachat de terres à la demande d'un peuple racine en Colombie, les Kogis; ils conserveront pour nous, leurs «petits frères» le savoir ancestral «comment vivre en équilibre avec la nature».

- Le projet MOS Mobile Orthopedic Services a été créé par un médecin luxembourgeois au Kenya. Il vise à décentraliser les soins orthopédiques à des enfants souffrant de déficiences et en même temps de former le personnel médical local à prendre en charge ces soins en totale autonomie.
- La journée de la Citoyenneté au Luxembourg permet de toucher des décideurs locaux et de partager avec eux notre approche «leadership durable» et notre modèle de partage de revenus.

Stephan Kinsch: «Cette démarche a séduit certains de nos clients et a joué en notre faveur lors des négociations commerciales. Certains de nos clients se sont même associés au choix des projets. Ceci montre que notre réflexion sur la durabilité ne fait pas seulement partie de notre offre de services, mais qu'il s'agit également d'un mode de gouvernance que nous avons intégré».



Stephan Kinsch, gérant

Le fonds Plate-forme.lu est une fondation abritée par la fondation Roi Baudouin.

- **Dénomination:** Bebop S.à r.l.
- **Activité:** Formation & communication
- **Localisation:** Bridel
- **Effectif:** 1

## Le projet carbon offset d'ALD Automotive

Conscient de l'impact de l'automobile sur l'environnement, ALD Automotive, qui gère une flotte de 8.100 véhicules parcourant 300 millions de kilomètres par an, a engagé depuis 2009 un ambitieux programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Baptisé ALD Bluefleet, ce service de consultance vise en particulier à réduire les consommations en carburant et les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules en flotte. Il prévoit également une solution de compensation par laquelle le client peut compenser tout ou partie du carbone rejeté via le financement de projets initiés et gérés par l'asbl locale My Climate. Dans ce programme, le financement de la compensation est supporté à hauteur de 2/3 par le client et/ou le conducteur et de 1/3 par ALD Automotive.

En 2010, la société poursuit son challenge environnemental et compense sa

flotte propre, composée de ses véhicules de fonction et de son parc court-terme (soit 290 véhicules au total) pour les ramener à un seuil maximal de 110 gr de CO<sub>2</sub>/km.

Tous les fonds ainsi récoltés servent à financer des projets participant directement à la réduction des gaz à effet de serre. C'est dans la construction d'un compostage de déchets organiques au sud-est de Bali qu'ALD a choisi d'investir. En cofinçant ce projet, ALD Automotive aide à diminuer de 90 % les déchets mis en décharge et à réduire les émissions de méthane (CH<sub>4</sub>), un gaz à effet de serre 23 fois plus calorifique que le CO<sub>2</sub>. En 10 ans, l'objectif de ce centre de compostage est d'économiser l'émission de 90.000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Le bilan actuel du programme ALD Bluefleet révèle une compensation de 1.400 tonnes de CO<sub>2</sub> sur trois ans. Au total, 33.600 EUR seront donc reversés à



Dominique Roger, administrateur-délégué

MyClimate Lux en faveur de la construction du centre de compostage balinais.

- **Dénomination:** ALD Automotive Luxembourg
- **Activité:** Leasing opérationnel de véhicules et utilitaires
- **Localisation:** Strassen
- **Effectif:** 65

EN BREF



**Bofferding**  
Une nouvelle stratégie web vue par Nvision

Après avoir renouvelé toute l'identité de sa marque et déployé une nouvelle stratégie de communication en 2010, Bofferding renouvelle sa confiance à l'agence web

Nvision en 2011 pour un nouveau site web ambitieux, cœur d'une stratégie virale d'envergure et relié d'un calendrier événementiel étoffé. La nouvelle version du portail [www.bofferding.lu](http://www.bofferding.lu) s'adapte à une image rajeunie et renouvelée. La marque en a profité pour externaliser la plupart de ses contenus sur les réseaux sociaux et confirmer une stratégie qui fait la part belle à la diffusion virale. Ainsi, les nombreuses photos du site sont gérées par Flickr, les vidéos sont visibles depuis Youtube, un système de vote pour les «Héros de la Semaine» est géré par Facebook, les fans peuvent suivre la marque sur Twitter ... Et tous ces contenus sont repris et présentés harmonieusement sur les pages du nouveau site. L'objectif est de faire rayonner les actions de la marque en développant son empreinte numérique. Le message de Bofferding est ainsi diffusé de manière efficace sur des sites à fort trafic et relayé par les fans.



**Enovos**  
Gulf bezieht 100% activa naturstrom

Der gesamte Strombedarf der Gulf Tankstellen wird mit dem umweltfreundlichen Strom von Enovos gedeckt. Ende letzten Jahres hat sich Gulf für eine Lieferung von umweltfreundlichem Strom

entschieden und wird somit seit dem 1. Januar 2011 mit activa naturstrom beliefert. So können ungefähr 817 Tonnen CO<sub>2</sub>-Emissionen pro Jahr eingespart werden. Der gesamte Strombedarf von Gulf wird aus hundertprozentig erneuerbaren Energiequellen gedeckt. Der Energiemix von activa naturstrom setzt sich zusammen aus 95% Wasserkraft und 5% Windkraft. Enovos bezieht diesen grünen Strom von einem auf Ökostrom spezialisierten Lieferanten. Gulf hat sein Interesse an alternativen Energien ebenso mit dem Bau der Pilot-Tankstelle in Mertzig bewiesen. Hier produziert eine Photovoltaikanlage grünen Strom, ein ausgeklügeltes Lichtkonzept verringert die Verbrauchsmenge an Strom und die Kälteproduktion der Kühl- und Gefrierschränke wird zur Warmwasseraufbereitung weiterverarbeitet.



**Sales Lentz**  
Marc Sales élu «Man of the year 2010»

Et encore un award! Le 26 avril Marc Sales a obtenu lors de la première édition des Travel Magazine Awards le titre «Man of the year 2010». Indé-

pendant de toutes les autres catégories, telles que Travel Agency, Business Travel Agency, Best Touroperator, Best Hotel in Luxembourg et Life Achievement Award, le prix reçu par Marc Sales est le prix le plus «convoité» par les postulants. Marc Sales s'est vu remettre son titre de «Man of the year 2010» lors d'une réception festive à l'Abbaye de Neumünster. L'organisateur, le magazine de voyage belge Travel Magazine, qui s'intéresse déjà depuis quelques années au marché du voyage luxembourgeois, souhaite souligner, par le biais de la remise des TM Travel Awards, l'importance croissante des professionnels du tourisme au Luxembourg.



**Nouvelle application**  
AXA lance AXA Service Mobile Habitation

AXA offre à ses clients la possibilité de déclarer en direct les dégâts de leur habitation. Une première au Grand-Duché: cette application gratuite permet de déclarer un sinistre habitation à partir d'un iPhone. Disponible gratuitement sur l'App Store, AXA Service mobile habitation permet d'établir une pré-déclaration d'accident et

Bilan 2010

# Excellence technologique – garant du développement de Paul Wurth



L'équipe dirigeante de Paul Wurth. (de g. à d.) Georges Rassel, Marc Solvi, André Kremer et Frank Wagener

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Paul Wurth S.A. s'est tenue le 10 mai 2011 sous la présidence de Michel Wurth pour notamment approuver les comptes de l'exercice 2010.

L'amélioration progressive de l'environnement économique notée dès le début de 2010 et qui s'est manifestée par un retour aux taux d'utilisation normaux des capacités de production de sidérurgie, ainsi que l'abandon des politiques de gel des investissements, a permis à Paul Wurth de réaliser un bon exercice 2010.

Avec moins d'incertitudes pesant sur le climat général de ses affaires en comparaison à 2009 et bénéficiant d'une grande confiance de la part de ses clients, Paul Wurth a pu augmenter sensiblement le volume des nouvelles commandes à 550,3 millions EUR par rapport à 2009 (+30,9 %). En termes géographiques, 80,6 % des nouveaux contrats concernent les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), témoignent sans équivoque le fait que le centre de gravité de la production sidérurgique s'est déplacé vers les pays d'Asie et le Brésil.

Concernant l'activité opérationnelle, l'année 2010 a été marquée par une charge de travail importante des équipes

de Paul Wurth dans le monde entier. Pas moins de six installations de haut fourneau – nouvellement construites ou entièrement réfectionnées – ont été mises en service. Deux projets phares, à savoir la construction de deux hauts fourneaux chez Hyundai Steel à Dangjin en Corée du Sud et la construction de deux hauts fourneaux chez Thyssen-Krupp CSA Siderúrgica do Atlântico à Santa Cruz au Brésil, ont ainsi pu être clôturés. Deux autres faits saillants de l'année 2010 ont été la mise en service, pour le compte de la Zentralkokerei Saar à Dillingen, de la première cokerie entièrement conçue et construite par Paul Wurth et le démarrage de l'exploitation industrielle de l'installation de traitement de coproduits sidérurgiques chez Lucchini S.p.A Piombino en Italie, utilisant la technologie propriétaire RedIron™ du groupe. Fidèle à sa tradition, Paul Wurth a continué de développer en 2010 son offre technologique moyennant un ambitieux programme de R&D. Si cette approche s'inscrit bien sûr dans une démarche environnementale et énergétique proactive, elle permet aussi de parer, à travers des solutions technologiques optimisées, aux contraintes de compétitivité de plus en plus pressantes. A côté de la mise en service de la troisième génération du gueu-

lard sans cloche sur le haut fourneau n° 5 de la Dillinger Hütte, les travaux de R&D ont essentiellement porté sur la récupération de l'énergie contenue dans le laitier liquide à la sortie du haut fourneau ou encore sur la valorisation énergétique des gaz de haut fourneau excédentaires. Des demandes d'attribution de 20 nouveaux brevets ont été introduites au cours de l'exercice 2010.

Par ailleurs, la participation de la société-mère dans CTI Systems S.A., spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes automatisés de manutention et de stockage de charges lourdes, a été portée en avril 2011 de 50,4 % à 75,2 %.

Compte tenu de la contraction du volume de prises de commandes en 2009, le chiffre d'affaires consolidé du groupe pour 2010 s'élève à 577,3 millions EUR, en léger recul par rapport à l'exercice précédent. Avec un bénéfice de 21,2 millions EUR, les résultats du groupe ont pu rester en ligne avec le niveau réalisé l'exercice précé-

dent (21,6 millions EUR). Compte tenu de ces résultats, l'Assemblée générale a approuvé la distribution d'un dividende brut inchangé de 420 EUR par action au titre de l'exercice 2010.

Les investissements futurs de l'industrie sidérurgique se concentreront dans les pays en voie de développement, en particulier le Brésil, la Russie, l'Inde et les pays de l'Asie du Sud-Est. Soucieux de suivre ce mouvement, Paul Wurth va renforcer encore davantage sa présence dans ces pays émergents. Paul Wurth continuera de même à améliorer sa compétitivité-coûts en s'associant le cas échéant avec des partenaires locaux performants, et en poursuivant sa politique d'achat proactive à l'échelle globale.

Les investissements commerciaux consentis durant l'exercice 2010 et l'assise technologique du groupe lui permettent d'être confiant pour continuer à être associé aux projets sidérurgiques qui ne manqueront pas d'être concrétisés dans les mois à venir. ■

## Quilvest Wealth Management

# Naissance du nouveau groupe bancaire Quilvest Wealth Management

**L**e nouveau groupe bancaire Quilvest Wealth Management est né. Le 9 décembre 2010, la Compagnie de Banque Privée et le Groupe Quilvest avaient annoncé leur intention de fusionner leurs activités de Wealth Management, au travers du rapprochement stratégique de leurs entités Quilvest Switzerland Ltd. à Zurich, Quilvest Banque Privée S.A. à Paris et Compagnie de Banque Privée S.A. à Luxembourg. La transaction était encore sujette à l'approbation des autorités de contrôle.

L'approbation finale reçue, ce nouvel acteur dans le domaine de la gestion privée et du Multi-Family Office s'affiche dès aujourd'hui sous sa dénomination Quilvest Wealth Management.

«L'étape finale de fusion est achevée et nous sommes heureux d'attaquer les défis de la banque privée de demain à travers un groupe financier fort, résultant d'une fusion d'entités internatio-

nales saines et de renommée. Afin de proposer à nos clients le meilleur conseil possible en matière de banque privée, il nous semblait indispensable d'être présent sur toutes les places financières importantes, et ceci à travers plusieurs continents, l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Sud», ont déclaré de concert Michel Abouchalache, CEO du Groupe Quilvest et Marc Hoffmann, administrateur délégué de Quilvest Wealth Management. Cet objectif en vue, l'idée de la fusion s'est imposée de manière évidente aux deux acteurs, qui partagent une vision commune du métier de la banque privée.

En décembre dernier, Marc Hoffmann avait annoncé que la création de Quilvest Wealth Management serait le fruit du rapprochement de deux partenaires qui pratiquent leur métier au travers de valeurs communes, telles que la volonté d'indépendance, l'objectivité du conseil, la transparence, et la

## EN BREF

de l'envoyer immédiatement à son agent d'assurances. Accessible 24h/24 et 7j/7, son fonctionnement est similaire et complémentaire à l'application AXA Service Mobile Auto, lancée en juillet dernier. L'utilisateur guidé dans les démarches liées au sinistre. Les données personnelles, celles de l'agent ou courtier d'assurances et les informations relatives à l'habitation peuvent être encodées à l'avance. Le menu de l'application accompagne ensuite l'utilisateur dans la procédure de pré-déclaration de son sinistre: prise de photos des dégâts, indication des détails... La procédure est extrêmement simple et rassurante. Une fois la pré-déclaration envoyée, AXA contacte le client afin d'organiser les réparations dans les plus brefs délais. En cas de sinistre grave, l'utilisateur peut, si nécessaire, appeler et être mis directement en contact avec les urgences (pompiers, Samu, ...), la police grand-ducale, les services d'AXA Assistance, ou éventuellement son intermédiaire d'assurances. L'application comprend aussi une rubrique «Conseils» regroupant des recommandations en termes de prévention et les informations utiles en cas de sinistre habitation. Pour plus d'informations sur les fonctionnalités et les avantages de ces applications: [www.axa.lu/fr/iphone.asp](http://www.axa.lu/fr/iphone.asp) ou [www.axa.lu/de/iphone.asp](http://www.axa.lu/de/iphone.asp).

### Autocenter Goedert Young Drivers Day Première journée dédiée aux jeunes conducteurs

Sous le patronage du ministère du Développement durable et des Infrastructures, le Point d'Information Régional du canton de Clervaux organise la première journée jeunes conducteurs au Grand-Duché de Luxembourg, le samedi 18 juin 2011. Pendant toute une journée, 120 jeunes conducteurs de 18 à 24 ans, auront la chance de participer à 12 ateliers au Centre de Formation et sur la piste d'essai de Goodyear à Colmar Berg. Toute personne entre 18 et 24 ans, avec un permis de conduire, peut s'inscrire dès maintenant par le biais du formulaire d'inscription sur le site internet [www.youngdriversday.lu](http://www.youngdriversday.lu). Un tirage au sort déterminera les participants. Les frais de participation s'élèvent à 25 €, et ceci donne droit à: petit déjeuner, déjeuner, car check, coupon car wash, coupon essence de 10 €, boîte à outils, triangle de sécurité, et bien plus encore. Les heureux élus auront la chance de rencontrer le double vainqueur des 24 heures du Mans et ancien pilote de F1, Alex Wurth, qui leur expliquera pourquoi conduire à une vitesse excessive est dangereux et pourquoi la voie publique ne doit pas être confondue avec une piste de course. L'idée de cet événement est d'aider les jeunes à améliorer leurs compétences de conduite et de leur permettre de développer davantage leurs connaissances sur la sécurité routière.



### Resilience Centre East

#### Pose de la première pierre à Betzdorf

P&TLuxembourg et sa filiale ebrc ont posé à Betzdorf la première pierre de leur Resilience Centre East, leur 5<sup>e</sup> Data Centre au Luxembourg. La cérémonie a eu lieu en présence notamment du président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et du ministre des Communications et des Médias, François Biltgen. De dernière génération et offrant une surface de locaux IT de 5.000 m<sup>2</sup>, le Resilience Centre East répond aux critères de sécurité TIER IV (disponibilité de 99,995 %). Au total, les 5 Data Centres de P&TLuxembourg-ebrc offrent une surface de locaux IT de 16.500 m<sup>2</sup>. Il sera opérationnel au printemps 2012 et certifié ISO 27001 et ISO 20000. Ce 5<sup>e</sup> Data Centre s'inscrit par ailleurs dans la stratégie volontariste de développement durable engagée par P&TLuxembourg et par le Groupe P&T. Reconnu par l'obtention de labels nationaux et internationaux (RSE, critères Leed, Membre du Green Grid et Participant au «European Code of Conduct»), l'engagement d'ebrc pour limiter l'impact écologique de ses activités porte essentiellement sur



EN BREF

l'optimisation de la consommation énergétique des Data Centres par l'amélioration continue des installations: récupération des eaux pluviales, panneaux solaires à cellules photovoltaïques, free chilling, pompes à chaleur, free cooling, roues de Kyoto, etc.



**Leffe de Printemps**  
Une bière fraîche et intense

Quoi de plus agréable que de célébrer la saison des premiers apéritifs en terrasse avec une bière aux saveurs printanières uniques? Leffe y a pensé. Les amateurs de bière découvriront une innovation à la fois rafraîchissante et pleine de caractère. Son bouquet fruité rappelle les rayons de soleil de fin d'après-

midi, auquel s'ajoutent un délicat parfum épicé de girofle et de vanille, ainsi qu'un soupçon de caramel. Légèrement sucrée, son amertume est franche, mais équilibrée. Titrant 6,6 % d'alcool, onctueuse et d'une belle couleur ambrée, la Leffe de Printemps ne manquera pas de mettre les sens en éveil. Brassée dans le respect de la tradition séculaire de l'Abbaye de Leffe, la Leffe de Printemps se reconnaît à sa robe aux reflets roux, à sa douceur et à son côté délicatement fruité et raffiné. Produite en quantités limitées, cette bière de saison authentique reviendra chaque année au printemps pour annoncer le retour des beaux jours. La Leffe Printemps sera disponible jusqu'au mois de juin 2011 dans la plupart des grandes surfaces du Luxembourg et conditionnée en emballage de 6 x 33 cl. La Leffe Printemps est également disponible dans l'horeca.

conviction que la vraie gestion privée se construit sur la confiance et la performance à long terme. Michel Abouchalache, CEO du Groupe Quilvest, s'était prononcé sur l'exceptionnelle complémentarité des activités de Quilvest et de CBP et la chance unique de créer une entreprise à l'horizon stratégique particulièrement large.



Le nouveau groupe bancaire Quilvest Wealth Management atteint 13 milliards de dollars d'actifs en gestion et en conservation, et dispose d'une forte capitalisation et vise à maintenir un ratio de solvabilité élevé. Il emploie 270 professionnels et est placé sous la supervision consolidée de la Commission de Surveillance du Secteur Financier à Luxembourg.

Quilvest Wealth Management est détenu à hauteur de 66,3 % par Quilvest S.A., une société de droit luxembourgeois, cotée à la bourse de Luxembourg, et de 33,7 % par la société Vauban Participations S.A., qui regroupe l'ensemble de l'actionariat de CBP Quilvest.

A Luxembourg, la Compagnie de Banque Privée – CBP a été rebaptisée «CBP Quilvest S.A.» et «CBP Singapore» devient «CBP Quilvest Singapore». Les deux entités s'affichent dès à présent avec une nouvelle identité visuelle. Les entités de banque privée à Zürich et à Paris continuent leurs activités sous leur dénomination, Quilvest Switzerland Ltd. et Quilvest Banque Privée S.A. respectivement. Ces entités à Luxembourg, Singapour, Paris, Zürich et Uruguay forment le nouveau groupe bancaire Quilvest Wealth Management. Plus d'informations: [www.quilvest.com](http://www.quilvest.com).

Lancement officiel

**CapitalatWork Foyer Group**  
la future banque privée du Groupe Foyer

Le groupe Foyer existe depuis 1922. Il est devenu au fil des ans l'assureur n° 1 des Luxembourgeois. Pour le groupe, déployer une activité de gestion de patrimoine représente une évolution naturelle de son cœur de métier. En effet, depuis sa création, le groupe foyer a acquis de solides compétences en gestion d'actifs, nécessaires pour garantir la pérennité de son métier historique, l'assurance. Le groupe pratique la gestion de fortune

depuis 1999 à travers sa filiale Foyer Patrimonium. Pour donner un nouvel essor à ses activités de gestion privée tant sur le marché luxembourgeois qu'au niveau international et renforcer son pôle financier, Foyer a acquis, en 2009, CapitalatWork.

Le groupe CapitalatWork a une expertise de plus de 20 années dans la gestion de fortune, déployée principalement au Luxembourg et en Belgique, mais également aux Pays-Bas et

en Suisse. Cette acquisition permet au groupe Foyer de regrouper les compétences de plus de 100 experts de la finance, rompus aux métiers de la gestion d'actifs, de l'analyse financière et de la structuration ou transmission de patrimoine. CapitalatWork a fusionné avec Foyer Patrimonium pour former une nouvelle entité de gestion de fortune, CapitalatWork Foyer Group. La complémentarité entre le groupe Foyer et CapitalatWork, que ce soit au niveau



de l'implantation géographique, de la taille, de la segmentation de clientèle ou de la stratégie, donne lieu à des synergies qui permettront de renforcer la qualité du service offert au client. Proximité, confiance, connaissance du client sont des valeurs essentielles cultivées par le groupe dans la relation commerciale.

La philosophie de gestion adoptée par CapitalatWork Foyer Group se base sur la création de valeur (Value Investing). Elle vise à assurer des revenus futurs en allouant des capitaux à des activités à forte valeur ajoutée à des prix raisonnablement bas et moyennant des risques acceptables.

Avec CapitalatWork Foyer Group, le groupe Foyer a pour ambition d'établir une banque privée luxembourgeoise, avec des capitaux luxembourgeois et de lui donner la dimension nécessaire pour devenir la première adresse de private banking pour les résidents luxem-

bourgeois. Pour la croissance des activités de CapitalatWork Foyer Group sur le marché local, le groupe Foyer mise évidemment sur sa notoriété mais également sur son réseau d'agents professionnels, répartis sur tout le territoire du pays et qui disposent d'une relation de proximité et de confiance unique avec leurs clients.

Par ailleurs, pour faire de CapitalatWork Foyer Group une marque forte sur le marché luxembourgeois, une vaste campagne de communication a récemment été lancée à la radio et à la télévision et sera suivie prochainement par des actions de communication dans la presse et au cinéma. CapitalatWork, le nom de la société contient une promesse forte: mettre le capital au travail pour le faire fructifier. C'est l'axe de communication qui a été retenu pour la campagne, afin de valoriser la plus value offerte par CapitalatWork Foyer Group. ■



Think different,  
put your  
CapitalatWork

capital **at** work  
Wealth Management Foyer Group

## Coopération

# Les voyages linguistiques sur mesure selon Berlitz chez Sales-Lentz

**L**e spécialiste de voyages Sales-Lentz et l'institut de formation Berlitz s'associent pour faciliter l'organisation de voyages linguistiques pendant les vacances.

Avec la mondialisation, l'idée d'apprendre à connaître un pays non seulement en voyageant, mais aussi en apprenant sa langue, paraît toute naturelle. C'est pourquoi, les spécialistes des agences Sales-Lentz vont désormais conseiller leurs clients sur les séjours linguistiques de Berlitz. Il sera possible de réserver des voyages linguistiques vers les destinations telles que Londres, Dublin, Madrid, Barcelone, Munich, Paris, Rome et Lisbonne. Les intéressés pourront aménager individuellement leur temps en alternant enseignement avec visites découvertes.

Cette coopération profitera également aux enfants. En effet, Sales-Lentz offre désormais les «Kids Camps» de Berlitz pour les enfants et adolescents âgés de 10 à 17 ans. Les Camps ont lieu dans des auberges de jeunesse au Luxembourg. Ils concilient de façon



idéale l'apprentissage actif de l'anglais ou du français avec des activités de loisirs stimulantes. Comme les responsables encouragent leurs étudiants à apprendre en parlant, la langue étrangère s'emploie pendant toute la journée et plus uniquement pendant les leçons du matin. Les activités de l'après-midi

comprennent l'escalade avec instruction professionnelle, un cours d'initiation au kayak et du sport comme le football et le volley-ball. Pour plus d'informations, contacter une agence de voyages Sales-Lentz ([www.sales-lentz.lu](http://www.sales-lentz.lu)) ou Berlitz Language and Business Training ([www.berlitz.lu](http://www.berlitz.lu)). ■

## Internet service provider

## Visual Online S.A. fête ses 15 ans



(de g. à d.) Jean-Marie Spaus, Christian Schmit, Marco Barnig, Claude Schuler, Jos Glod, Marcel Gross, Christian Gatti

**E**n 1996, un petit groupe de passionnés fondait Visual Online. Spécialisée dans l'accès à Internet, la société a rapidement étendu son offre et développé des services annexes pour s'imposer sur le marché luxembourgeois.

En 1996, Internet est encore une notion abstraite pour le grand public.

C'est le temps des pionniers du web. Au Luxembourg, quatre hommes ont décelé son énorme potentiel. Christian Schmit, Claude Schuler et Christian Gatti, ainsi que Tom Kolbach choisissent de s'associer et créent ensemble Visual Online. 15 ans plus tard, la société est reconnue par ses pairs comme l'une des entreprises les plus innovatrices au Grand-

Duché. Le 6 mai dernier, tout le monde était réuni pour fêter l'événement au Gréiwelshaff à Bertrange.

En moins de 10 ans, Visual Online a étendu son offre de services Voice Over IP en tant qu'opérateur pour offrir des Systèmes de Téléphonie IP complets. La société a également étoffé sa liste de services et de marques notamment à l'intention des professionnels: DNS-Stock (réservation et gestion de noms de domaines), produit Groupware (Unified Messaging), FiberConnect (Internet large Bande) et grâce à son propre Datacenter est en mesure de proposer des solutions aussi bien en Tier Level 2 qu'en Tier Level 4.

Visual Online S.A. fait partie intégrante du groupe luxembourgeois de l'Entreprise des P&T. Cette alliance lui permet de bénéficier des supports financier et technique nécessaires pour répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante dans les domaines des technologies modernes.

Depuis 15 ans, Visual Online S.A. n'a cessé de diversifier son offre afin de répondre aux besoins de ses clients. Retrouvez toute l'actualité de Visual Online sur [www.vo.lu](http://www.vo.lu). ■

## Communication sécurisée d'e-mails

## La société Start-up regify S.A. s'installe à Luxembourg

**L**e 26 avril 2011, Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, a présenté au public, lors d'une conférence de presse conjointe, l'entreprise regify S.A.

Active sur le marché croissant de la communication des données, regify S.A. est destinée à y jouer un rôle important étant donné qu'elle détient déjà plusieurs brevets et continue d'investir dans la recherche. Le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a également souligné que les services proposés par regify S.A. sont complémentaires à ceux déjà offerts par LuxTrust dans le domaine de la signature électronique.

Les entreprises P&T Capital, la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI) et la Société luxembourgeoise de capital-développement pour les PME S.A. (CD-PME) se sont associées à regify S.A. en tant qu'actionnaires minoritaires. Gaston Reinesch, président de la SNCI, a mis en évidence le fait que la gamme des produits innovants ainsi que le concept commercial prometteur s'intègrent bien dans le tissu économique du Grand-Duché et présentent un potentiel réel de développement. Les participations des sociétés P&T Capital, SNCI et CD-PME dans regify S.A. visent à soutenir son développement sur le marché national

et international dans les années à venir ainsi qu'à favoriser l'évolution du know-how nécessaire au Luxembourg.

Pour les P&T Luxembourg, les services offerts représentent une vraie plus-value dans la diversification de l'offre de ses produits. Ainsi, les P&T proposent les services de regify pour garantir un échange sécurisé d'e-mails. Le directeur général adjoint des P&T Luxembourg, Jean-Marie Spaus, a indiqué que ce projet d'investissement est le premier à être finalisé par la société P&T Capital.

Regify S.A. réunit les qualités d'un courrier classique avec des avantages en termes de coût et de temps et la simplicité d'un e-mail. Des messages confi-

dentiels peuvent ainsi être envoyés en en garantissant la bonne réception par le destinataire. L'utilisation du service proposé est simple. Après inscription auprès d'un «fournisseur regify», le logiciel regify peut être utilisé par toute application e-mail (Microsoft, Outlook, IBM Lotus Notes etc.) choisie par l'utilisateur ou, le cas échéant, par le biais du portail web regify. Les e-mails sont traités comme un envoi recommandé. L'émetteur d'un e-mail regify reçoit un accusé de réception dès que le destinataire a ouvert le message.

L'encryptage fort «end-to-end» assure la confidentialité du courriel. Un registre des transactions web auditable offre un historique complet de ses transactions à l'utilisateur. A la différence d'autres services e-mails, les utilisateurs de regify n'ont pas besoin d'un hardware spécifique ni de connaissances au niveau de l'encryptage ou d'une nouvelle adresse électronique. Plus d'informations sur [www.regify.com](http://www.regify.com).



plan K

## Une pièce suffit pour démarrer un monde meilleur



Action **carbon offset** chez ALD Automotive. Émettez et compensez!  
 Compensez directement vos émissions en soutenant des projets concrets de réduction de CO<sub>2</sub>. Comment?  
 Prévoyez dans le loyer mensuel une participation de 2 euros et ALD complète avec 1 euro.

**Résultat** : une diminution de 5 tonnes de CO<sub>2</sub><sup>(1)</sup> sur la durée de votre leasing, tout bénéfice pour la planète. Le projet carbon offset fait partie intégrante de notre programme **ALD bluefleet**.

Ensemble, agissons pour une **mobilité éco-responsable**.  
 Tél. : 31 05 36-1 [www.aldautomotive.lu](http://www.aldautomotive.lu)

<sup>(1)</sup> émissions estimées pour la durée d'un contrat de leasing moyen (40 mois)



LET'S DRIVE TOGETHER



## Contrat de recherche de trois ans signé

## La société Rotarex et l'Université du Luxembourg développent des vannes pour les voitures à moteur à hydrogène

**L**e groupe de sociétés Rotarex de Lintgen, un spécialiste de la production de vannes de gaz, vient de signer un accord avec les ingénieurs-chercheurs de l'Université du Luxembourg. Le contrat a été signé au campus Limpertsberg par Philippe Schmitz, directeur de la société Rotarex, et Rolf Tarrach, recteur de l'Université du Luxembourg. L'objet de cet accord est la collaboration dans la conception de nouvelles vannes devant équiper les voitures dotées d'un moteur à hydrogène. Le travail de recherche sera confié au doctorant Stephan Sellen, un jeune scientifique appartenant à l'Unité de recherche en ingénierie et encadré par son directeur de thèse, le professeur Stefan Maas. Rotarex, de son côté, va soutenir le projet financièrement avec un montant à hauteur de 100.000 EUR.

Fondé en 1922 sous le nom de CEO-DEUX à Lintgen, le groupe Rotarex

emploie aujourd'hui quelque 1.500 personnes à travers le monde. Pour l'industrie automobile, l'entreprise produit avant tout des vannes de gaz naturel, utilisées dans les véhicules carburant au gaz. Avec la croissance de la demande en faveur des carburants alternatifs, celle de l'industrie pour les vannes à utiliser dans les voitures à moteur d'hydrogène augmente en même temps. Il s'agit alors, aussi bien pour l'industrie que pour les scientifiques, de s'aventurer en terre relativement inconnue, car les vannes d'hydrogène doivent résister à des pressions extrêmement élevées, montant jusqu'à 900 bars, ainsi qu'à des forces mécaniques elles aussi très élevées, puisque l'hydrogène s'attaque aux métaux, les rendant cassants et les faisant vieillir prématurément.

Les chercheurs vont d'abord faire des calculs de simulation, pour ensuite construire un prototype de la nouvelle

vanne. L'université et l'entreprise vont ensuite tester la vanne dans leurs laboratoires respectifs, pour ensuite la soumettre à des essais complexes, et ainsi la faire évoluer, dans un laboratoire hautement spécialisé à l'étranger. La durée du projet de recherche est prévue sur trois ans et constitue encore un exemple qui témoigne de la collaboration des chercheurs de l'Université du Luxembourg avec des partenaires industriels locaux.



## Le fonds nova naturstrom encourage les énergies renouvelables au Luxembourg

**L**e 28 avril 2011 a eu lieu, en présence du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké et du ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures Marco Schank, la remise des primes fonds nova naturstrom aux lauréats 2010 au siège d'Enovos Luxembourg S.A. à Strassen. Les bénéficiaires des différentes primes sont une administration communale, des écoles et des particuliers, qui ont présenté, durant 2010, les projets les plus appropriés dans l'une des deux catégories proposées:

- la prime promotionnelle nova naturstrom (3 projets);
- la prime ciblée nova naturstrom (267 projets).

Pour l'année 2010, l'A.s.b.l. fonds nova naturstrom a accordé des primes à 270 projets pour un montant total de 155.000 EUR.

Depuis son lancement en 2003, le tarif écologique nova naturstrom a connu un succès commercial encourageant auprès de la clientèle résidentielle, tandis que le secteur public, notamment les communes, affiche une progression importante en volume souscrit. Au 1<sup>er</sup> avril 2011, le nombre total des souscriptions nova naturstrom s'élève à quelque 6.500 contrats. Entre mai 2003 et fin 2010 un total de 594.591.685 kWh de nova naturstrom a été consommé.

Le fonds a été constitué par Enovos (anciennement Cegedel) à l'occasion du lancement du tarif nova naturstrom en mai 2003. Son but consiste dans la promotion et la mise en valeur de sources d'énergie renouvelables sur le territoire national. Enovos, en tant qu'initiateur, alimente ce fonds chaque année d'une somme de 250.000 EUR. Depuis la constitution du fonds nova naturstrom, un apport de 1.364.860 EUR a été versé par Enovos. Un comité de gestion de ce fonds, sous forme d'A.s.b.l., a été créé en juillet 2004 et se compose de natura (Ligue Luxembourgeoise pour la Protection de la Nature et de l'Envi-

ronnement), energieageance et Enovos Luxembourg S.A.

Pour obtenir des informations complémentaires sur l'octroi de primes, la

fixation des montants, les projets susceptibles d'en bénéficier, contactez Enovos Luxembourg [www.enovos.eu](http://www.enovos.eu). ■





**DIVE CENTER  
DIVE POOL  
DIVE EQUIPMENT**

**PRÉPAREZ VOS VACANCES DÈS MAINTENANT  
VOTRE BREVET DE PLONGÉE EN 1 SEMAINE!**

Pour tous les âges de 10 à 99 ans.  
Tout le matériel est mis à disposition,  
apportez seulement votre maillot et une serviette.

**SPLASH DIVE CENTER :**  
Un centre de plongée sous marine unique au Luxembourg !



Ecole de plongée  
Cours théoriques et pratiques sur place,  
nous disposons d'une fosse de 4m de  
profondeur, chauffée à 27°

Magasin spécialisé  
Vente, location, remplissage et entretien  
de l'équipement.

Découvrez notre nouveau site web [WWW.SPLASH.LU](http://WWW.SPLASH.LU)  
et rejoignez-nous sur **FACEBOOK**

Lundi fermé  
Mardi-Vendredi 10h à 19h  
Samedi 10h à 18h

Splash by Aquasports SA  
51, Rue des 3 Cantons  
L-3961 Ehlange/ Mess

Tél.: (352) 26 12 35 45  
Fax : (352) 26 12 35 46  
[info@splash.lu](mailto:info@splash.lu)



---

LuxembourgCard 2011

---

## 55 attractions touristiques en accès gratuit

**Un paiement unique, une carte unique et 55 sites et attractions touristiques au Grand-Duché et dans la Grande Région sont accessibles avec LuxembourgCard 2011.**

**L**ancée récemment par l'Office National du Tourisme (ONT), la LuxembourgCard permet de visiter gratuitement et chacun à son rythme toute une série de sites touristiques. La LuxembourgCard 2011 donne accès à de nombreux musées (Musée National d'Histoire Militaire à Diekirch, Musée de l'Abbaye à Echternach, ...), des châteaux, des caves à vins et des attractions touristiques comme au Jardin des Papillons à Grevenmacher, au Parc Merveilleux à Bettembourg ou encore à Houtopia à Houffalize (B). La visite guidée de la ville d'Ettelbruck et le musée Tudor à Rosport figurent parmi

les nouveautés 2011. Le passeport touristique accorde en plus une réduction de 30 % sur plusieurs visites (excursions en bateau, train Pétrusse-Express ou Hop on Hop off, ...).

Un guide de 48 pages en format pratique illustre en texte et en images les attractions à visiter. Les indications des distances entre l'arrêt du train/bus et le site sont très utiles, sachant que la LuxembourgCard donne droit à la libre circulation en transport public dans la capitale et à travers le pays. Des nouveaux pictogrammes thématiques distinguent les attractions susceptibles d'intéresser familles avec enfants, amateurs

de nature ou visiteurs en quête de produits du terroir. La brochure d'information est pourvue d'un «QR-Code» pour téléphones mobiles qui renvoie sur le site Internet [www.visitluxembourg.lu](http://www.visitluxembourg.lu).


La LuxembourgCard 2011 est vendue au bureau d'accueil de l'ONT à la gare centrale à Luxembourg-Ville (tous les jours de 9.00 h à 12.30 h et de 13.00 h à 17.30 h), au online-shop de l'ONT [www.luxembourgcard.lu](http://www.luxembourgcard.lu) ainsi que dans nombreux hôtels, terrains de camping, logements de vacances, attractions touristiques, gares, auberges de jeunesse, Syndicats d'Initiatives, ...

1 jour	2 jours	3 jours
10 EUR/personne	17 EUR/personne	24 EUR/personne
20 EUR/famille (2-5 personnes)	34 EUR/famille	48 EUR/famille

La carte est disponible en carte individuelle ou en carte famille (2-5 personnes). Les seniors de plus de 60 ans

bénéficient d'une réduction de 10 %. La carte est valable toute l'année.

Pour de plus amples informations, contacter:  
Office National du Tourisme – B.P. 1001 – L-1010 Luxembourg  
Tél.: (+352) 42 82 82-20 – E-mail: [info@visitluxembourg.lu](mailto:info@visitluxembourg.lu)  
[www.visitluxembourg.lu](http://www.visitluxembourg.lu)



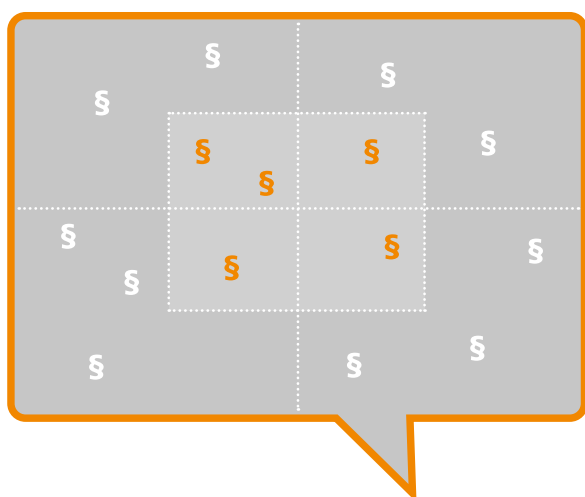
ACCÈS **GRATUIT**  
à 55 attractions touristiques

**GRATIS** toegang  
tot 55 bezienswaardigheden

GRATUIT / GRATIS


Edition 2011

**156** avis annuels pour défendre  
les intérêts du monde économique



Depuis sa création et en accord avec la mission qui lui est conférée par la loi, la Chambre de Commerce donne régulièrement son avis sur des propositions de loi ou de règlement grand-ducal. C'est dans cet esprit que les collaborateurs de la Chambre de Commerce ont émis quelque **156 avis** pour défendre les intérêts du monde économique en général, et de ses entreprises membres en particulier. Tous les avis en cours de rédaction peuvent être consultés sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu). Un forum de discussion permet de faire entendre votre voix et de partager vos idées avec nos juristes et économistes. Votre avis aussi nous intéresse !

## DÉPARTEMENT AVIS ET AFFAIRES JURIDIQUES

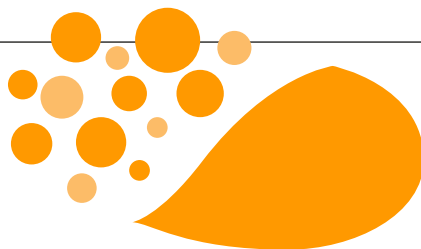
 (+352) 42 39 39 – 354

 [avis@cc.lu](mailto:avis@cc.lu)



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.



## BOURSE D' ENTREPRISES

# Bourse transfrontalière d'Entreprises

un outil performant pour la cession et  
la reprise d'entreprises en Grande Région

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

**Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».**

Pour consulter le détail des dernières annonces, le site [www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org) a été mis en place.

Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

Horeca		Commerce de détail		Services	
<b>Ouest</b>		<b>Nord</b>		<b>Sud</b>	
<p><b>Réf C2312:</b> Vends fonds de commerce, restaurant, 36 couverts, 16 places sur terrasse, axe Luxembourg-Arlon.</p> <p><b>Réf C1901:</b> Vends fonds de commerce, 60 couverts, cuisine traditionnelle, emplacement touristique Vallée des 7 Châteaux, grande terrasse, parking privé.</p> <p><b>Réf C2273:</b> Vends Sandwicherie, petite restauration. Emplacement dans zone industrielle.</p>		<p><b>Réf C549:</b> Vends fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes.</p> <p><b>Réf C1900:</b> Vends fonds de commerce de maroquinerie grandes marques.</p> <p><b>Réf C1906:</b> Vends fonds de commerce, vente de bijoux et montres fantaisie ainsi que divers accessoires (sacs à mains, portefeuilles etc.)</p> <p><b>Réf C540:</b> Vends fonds de commerce d'une boutique de vêtements pour dames et hommes avec corner Lacoste.</p>		<p><b>Réf C548:</b> Vends parts sociales et le fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes et hommes. Le commerce existe depuis 25 et se situe en plein centre ville.</p> <p><b>Réf C543:</b> Vends fonds de commerce d'un magasin de gadgets, bonbonnières, imprimés et de cadeaux.</p> <p><b>Réf C2279:</b> Vends fonds de commerce: Centre de fitness, wellness et de remise en forme. Cabines pour massages et kinésithérapie, saunas et hammam. Matériel de fitness haut de gamme, équipement première qualité et aménagement exclusif. Clientèle existante et possibilités faciles de parking.</p>	
<b>Centre</b>		<b>Centre</b>		<b>Nord</b>	
<p><b>Réf C539:</b> Vends fonds de commerce d'un café (brasserie) avec petite restauration, 40 couverts, cuisine française traditionnelle.</p> <p><b>Réf C2371:</b> Vends fonds de commerce de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.</p> <p><b>Réf C2369:</b> Vends café avec petite restauration équipé: bar, tables, fauteuils et petite réserve. A voir: bel emplacement, très lumineux.</p> <p><b>Réf C1888:</b> Cessation des parts d'une société d'achat/vente et import/export de matériel informatique. Représentant des marques Samsung et Canon.</p>		<p><b>Réf C541:</b> Vends fonds de commerce d'une librairie technique et scientifique. Edition de livres et de revues juridiques. Agence d'abonnement.</p> <p><b>Réf C2370:</b> Vends fonds de commerce de bijoux fantaisie et de vêtements.</p> <p><b>Réf C2368:</b> Vends fonds de commerce de négoce de chocolat. Cellule de 62m<sup>2</sup> dont +/- 15m<sup>2</sup> de cuisine équipée, évier eau chaude. A céder sans les meubles ou à discuter si reprise chocolat.</p> <p><b>Réf C2347:</b> Vends fonds de commerce, atelier pâtisserie-chocolaterie-glaces avec un point de vente pâtisserie-chocolaterie, 2 parkings, 2 WC, 1 vestiaire, 1 magasin et 1 bureau.</p> <p><b>Réf C2265:</b> Vends fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes.</p> <p><b>Réf C1832:</b> Vends fonds de commerce de magasin d'articles diététiques.</p>		<p><b>Réf C1873:</b> Vends entreprises de vente et d'installation de Chauffages, Climatisations et Sanitaire.</p>	
<b>Sud</b>		<b>Est</b>		<b>Centre</b>	
<p><b>Réf C2287:</b> Vends café avec petite restauration. 40 places + grande terrasse exploitable avec plus de 100 places. Café situé en plein centre ville, accès piétons et parking proche.</p> <p><b>Réf C544:</b> Vends fonds de commerce d'un café avec 50 places assises au total et une mezzanine pour réunions privées.</p>		<p><b>Réf C2391:</b> Vends fonds de commerce d'un restaurant avec 60 couverts + terrasse avec 20 couverts, cuisine méditerranéenne, avec un four à pizza à bois. Emplacement plein centre ville touristique. Etablissement en pleine activité.</p>		<p><b>Réf C546:</b> Vends société de transport de marchandises avec véhicules dont la masse maximale autorisée au sol n'excède pas 3,5 tonnes.</p> <p><b>Réf C537:</b> Vends fonds de commerce ayant pour objet la vente et l'installation du matériel pour le secteur Horeca.</p>	
<b>Est</b>		<b>Est</b>		<b>Sud</b>	
<p><b>Réf C2391:</b> Vends fonds de commerce d'un restaurant avec 60 couverts + terrasse avec 20 couverts, cuisine méditerranéenne, avec un four à pizza à bois. Emplacement plein centre ville touristique. Etablissement en pleine activité.</p>		<p><b>Réf C547:</b> Vends fonds de commerce de vêtements prêt-à-porter pour femmes et hommes.</p>		<p><b>Réf C545:</b> Vends fonds de commerce/parts sociales d'une société exerçant le commerce de sel (distribution de sel).</p>	
				<b>Autre</b>	
				<p><b>Réf C542:</b> Vends magazine mensuel «Guide Immobilier» de +/- 35 annonces d'une page/numéro et +/- 300 petites annonces photo/numéro.</p>	

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition  
Tél.: (+352) 42 39 39-338 – E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu) – Personnes de contact: Blazenka Bartolovic et Laurent Koener



Le Sprinter. Efficacité légendaire.

Chaque légende a son histoire. Celle-ci s'écrit dans les pages pleines de votre carnet de commandes.

L'étoile Mercedes-Benz sur la calandre du Sprinter reflète parfaitement ses brillantes qualités. Son design exceptionnel ainsi que son efficacité remarquable ont fait de cet utilitaire une véritable légende. Le nouveau Sprinter - une efficacité légendaire.  
[www.mercedes-benz.lu/sprinter](http://www.mercedes-benz.lu/sprinter)



125! years of innovation



Mercedes-Benz



CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, *Merkur* vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



■ **Sabrina Aksil**  
Attachée auprès du Département International

Sabrina travaille en tant qu'Attachée au sein du Département International de la Chambre de Commerce. Elle est pleinement impliquée dans les activités de l'Enterprise Europe Network-Luxembourg, un réseau d'appui aux entreprises sur les questions européennes. Les principales fonctions de Sabrina consistent à mettre en relation les entreprises à travers l'organisation des activités *b2fair* – Business to Fairs, une plate-forme de rencontres professionnelles organisée lors de foires internationales. Sabrina traite les demandes émanant des entreprises et leur fournit des conseils à l'export et des informations sur les marchés étrangers. Elle accompagne les entreprises sur les foires internationales et les aide dans leur recher-

che de partenaires. Enfin, elle organise des conférences portant sur des thématiques communautaires. «La nature et la diversité des tâches, mais aussi l'opportunité de découvrir de nouveaux marchés et de nouvelles cultures me procurent une grande source de satisfaction. Les rapports que nous entretenons avec les partenaires étrangers et les liens privilégiés que nous avons avec les entreprises qui nous sollicitent rendent ma fonction à la fois intéressante et gratifiante», reconnaît Sabrina sans ambages. Côté loisirs, Sabrina aime se ressourcer en famille et se plonge volontiers dans la lecture d'un bon roman. Cinéphile, elle aime également le shopping et les voyages.



■ **Carlo Thelen**  
Membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce  
Chef économiste et Responsable du Département International

En tant que membre du Comité de Direction, Carlo est en charge de la mise en œuvre des missions et du plan d'actions de la Chambre de Commerce relatif aux affaires économiques et internationales. Il est le Chef du Département

Economique et en charge des analyses et études économiques, des informations et statistiques et de la rédaction de prises de position et des avis sur des projets de lois ou de règlements grand-ducaux en matière socio-économique, dont l'avis de la Chambre de Commerce sur le projet de budget de l'Etat. Carlo dirige également le Département International qui vise à accompagner les entreprises sur les marchés étrangers et à promouvoir les relations économiques et commerciales avec l'étranger. Avec une équipe il implémente chaque année un programme ambitieux qui comprend notamment des missions économiques, des participations à des foires et salons de coopération, l'accueil de délégations étrangères et la mise en relation d'entreprises luxembourgeoises avec des entreprises locales. Une concertation et une coordination continues avec de nombreux partenaires privés et publics, au niveau national et international, sont nécessaires pour mener à bien ces fonctions. Il en découle un travail varié et enrichissant, toujours au fait de l'actualité et l'opportunité d'une vue d'ensemble précieuse des sujets socio-économiques et

financiers nationaux et internationaux. Carlo est membre du conseil de gestion de «Luxembourg for Business GIE» et de «Luxembourg for Finance GIE», les agences de promotion et de développement respectivement de l'économie et de la place financière. Par ailleurs, il participe activement aux travaux de nombreuses autres organisations ou institutions, comme Lux-Development, Luxinnovation, Valorlux, le Conseil Economique et Social, le Comité Economique et Social de la Grande Région, etc. Il est également membre de l'Institut grand-ducal, section des sciences morales et politiques. Depuis son plus jeune âge, Carlo s'intéresse à tout ce qui touche à l'aviation, mais en tant que père de trois jeunes garçons qui jouent dans la même équipe de football, les priorités ont quelque peu changé ... En marge des activités et des promenades en famille, essentielles à son équilibre, entre vie privée et professionnelle l'engagement social à travers sa fonction de secrétaire général de l'œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte lui permet d'avoir un autre regard sur la société.

## Timbres en ligne

c'est tellement plus confortable d'imprimer ses timbres au bureau.



[www.timbresenligne.lu](http://www.timbresenligne.lu)



Division des Postes - L-2998 Luxembourg - Téléphone gratuit : 8002 3210 - [www.pt.lu](http://www.pt.lu)

**eco+** P&TLuxembourg : acteur du développement durable.

# Les nouvelles Cartes Gold & Prestige

Avoir des privilèges n'est plus un privilège



5000



**CCP**

Offrez-vous plus de confort et d'assistance.



Division des Services Financiers Postaux - L-2997 Luxembourg - Téléphone gratuit : 8002-4334 - [www.pt.lu](http://www.pt.lu)



P&TLuxembourg : acteur du développement durable.